

Foyer Coallia

**Centre d’Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) sur Gien**

3 appartements T3 – capacité de 10 personnes + 6 appartements d’urgence

Résidence Clémenceau

**Le service de suite**

55 places réparties dans 18 logements sur Gien, Briare et Sully-sur-Loire

**Pension de famille « Le Moulin à Vent » sur Briare**

18 places

**COALLIA :**

(Données au 09 avril 2015 Coallia)

L’association détient trois bâtiments qui hébergent :

- le centre d’accueil des demandeurs d’asile (CADA),
- le foyer de travailleurs migrants (FTM) qui loue des logements à l’Association Interdépartementale pour le Développement des Actions en faveur des Personnes Handicapées et Inadaptées (AIDAPHI). Sur Gien cette association n’accueille pas de personnes handicapées.

Tableau 41 : Nombre de logements de la résidence Coallia en 2015

	Nb de logements	Nb de contrats de location	Taux de rotation des 12 derniers mois en %	Nb de personnes
<b>FTM</b>	161	88 (y compris les 55 chambres louées à l’AIDAPHI)	/	
<b>AIDAPHI</b>	47	2	30 %	103
<b>CADA</b>	16	0		147

Pour répondre de façon plus complète à la demande de logements des jeunes en formation ou en insertion professionnelle, le Conseil régional du Centre-Val de Loire a mis en place une politique d’aide aux logements des jeunes au travers de 3 actions majeures :

- L’intermédiation locative qui permet aux jeunes de moins de 30 ans d’accéder rapidement au parc privé ou public via l’Union Régionale pour l’Habitat des Jeunes (URHAJ). La démarche consiste, pour une association locale adhérente à l’URHAJ, de signer un bail principal avec un propriétaire de logement public ou privé, et conclure un bail précaire avec un jeune en insertion tout en assurant son accompagnement social. La région attribue pour une durée de 3 ans une subvention forfaitaire annuelle de :
  - o 1000 € par logement de Type 1, 1 bis ou 2, soit 3000€.
  - o 1500 € par logement de type 3 et plus, soit 4500 €.
- Le financement des travaux de réhabilitation ou de création de résidences sociales dont la vocation est l’accueil de tout jeune en parcours d’insertion. La Région participe à hauteur de 30% du montant HT de la dépense dans la limite de 10 000 € par logement créé ou réhabilité à condition d’obtenir l’étiquette C après travaux.
- L’acquisition-réhabilitation de logements « temporaires » meublés pour un public jeune en insertion professionnelle ou sociale. L’objectif est de soutenir l’acquisition-réhabilitation de logements potentiellement délaissés, rendus vacants par leur inadaptation à la demande. Le financement régional s’élève à 30% pour l’acquisition dans la limite d’un plafond de dépenses par logement de 150000 € dans une agglomération.

### 4.11.3 Les logements des personnes handicapées

Tableau 42: Nombre d'établissements dédiés aux personnes handicapées - Source : INSEE BPE 2014

	Enfants handicapés : hébergement	Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	Adultes handicapés : hébergement	Adultes handicapés : services
<b>Boismorand</b>	0	0	0	0
<b>Coullons</b>	0	0	0	0
<b>Gien</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>Langesse</b>	0	0	0	0
<b>Le Moulinet-sur-Solin</b>	0	0	0	0
<b>Les Choux</b>	0	0	0	0
<b>Nevoy</b>	<b>2</b>	0	0	0
<b>Poilly-lez-Gien</b>	0	0	<b>1</b>	0
<b>Saint-Brisson-sur-Loire</b>	0	0	0	0
<b>Saint-Gondon</b>	0	0	0	0
<b>Saint-Martin-sur-Ocre</b>	0	0	0	0

Sources : INSEE, BPE 2014

Globalement, le territoire de la Communauté des Communes Giennoises compte :

- 3 établissements pour l'hébergement des enfants et 1 service à domicile.
- 4 établissements pour l'hébergement des adultes handicapés et 1 service à domicile.

#### Enfants handicapés :

- Institut Médico Educatif de Gien, rue Chantemerle.
- Etablissement d'accueil temporaire des enfants handicapés à Nevoy.
- Institut Médico Educatif de Nevoy, « les Petites Brosses ».

#### Adultes handicapés

- Foyer d'hébergement pour adultes handicapés « Le Clair Ruisseau » à Poilly-lez-Gien.
- Foyer d'hébergement pour adultes handicapés « les hauts de Gien » à Gien.
- Foyer de vie de Gien.
- Foyer d'Accueil Médicalisé « Résidence la Fontaine » à Gien.

### 4.11.4 Les gens du voyage

#### 4.11.4.1 Les aires d'accueil

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises est actuellement pourvu d'une aire d'accueil de 24 places située à Gien. Au regard du Schéma Départemental d'Accueil des gens du Voyage 2013-2019, la Communauté des Communes Giennoises est reconnue comme avoir rempli ses obligations.

Il est à noter que la commune de Nevoy accueille annuellement le rassemblement évangélique de printemps « Vie et Lumière » des gens du voyage qui s'établit sur un terrain privatif.

#### 4.11.4.2 L'habitat adapté

Le diagnostic territorial réalisé en 2011 dans le cadre de l'élaboration du nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du Voyage (2013-2019), fait état d'une importante tendance à la sédentarisation des familles dans le Loiret.

Comme l'énonce le Plan de Solidarité Logement (PDALPD 2014-2018), peu de solutions adaptées intermédiaires entre le logement « traditionnel » et l'aire d'accueil ont été réalisées sur le département et la plupart des familles se sont sédentarisées via l'accession à la propriété. En revanche, d'autres occupent, sans titre, des parcelles privées ou des terrains publics dans des conditions d'habitat très précaires, se traduisant parfois par des situations d'urgence en matière sanitaire et sociale.

Pour cette raison, le Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage 2013-2019 préconise, au regard des besoins identifiés, la réalisation sur le territoire de la Communauté des Communes Gienneses **d'un habitat adapté pour 2 à 4 familles**. Cet habitat peut être réalisé sous la forme :

- De terrains locatifs bâtis ou non bâtis aménagés afin de permettre l'installation de caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.
- De logements locatifs sociaux adaptés dont la conception intègre la caravane et tient compte de certains usages des gens du voyage.

4.11.5 Les priorités du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées du Loiret (PDALPD).

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées du Loiret intitulé « Plan Solidarité Logement 45 « 2014-2018 » énonce 5 objectifs déclinés en 8 actions présentées dans le tableau ci-dessous.

N° des actions	Libellé
<b>Action n° 1</b>	Conforter le dispositif partenarial d'observation du logement des personnes défavorisées
<b>Action n° 2</b>	Développer une offre permettant de répondre à la diversité des besoins des publics du Plan
<b>Action n° 2-1</b>	Identifier les différents types d'hébergement d'insertion au logement accompagné pour une meilleure mobilisation
<b>Action n° 2-2</b>	Favoriser la mise en place d'une stratégie de production dans le parc social
<b>Action n° 2-3</b>	Mobiliser le parc privé en faveur des publics du Plan
<b>Action n° 3</b>	Evaluer et articuler les dispositifs d'accès au logement pour les publics prioritaires du Plan
<b>Action n° 4</b>	Mobiliser le Fonds Unifié Logement (FUL) pour l'accès et le maintien dans le logement des populations fragiles
<b>Action n° 5</b>	Lutter contre la précarité énergétique
<b>Action n° 6</b>	Renforcer les dispositifs de prévention des expulsions
<b>Action n° 7</b>	Poursuivre le partenariat et consolider les outils pour le repérage et le traitement de l'habitat indigne
<b>Action n° 8</b>	Animer et communiquer autour du Plan

## Élément de synthèse :

En termes **d'offre en logements** et de fonctionnement du marché immobilier, la Communauté des Communes Giennoises se caractérise par une polarisation de la ville de Gien. Globalement, les grandes tendances du territoire sont :

- Une croissance du nombre de logements qui a bénéficié aux communes rurales. La ville de Gien et la commune de Langesse ont connu une diminution du nombre de logements qui s'explique principalement pour Gien par les opérations du parc de logements sociaux amorcées depuis les années 2000.
- Des résidences secondaires en progression et plus importantes dans les communes rurales du Nord du territoire.
- Une vacance importante (11,6%) et en progression liée aux projets de restructuration du parc de logements sociaux et à l'inadaptation des logements des centres villes/villages aux attentes des jeunes ménages.
- Des logements de grandes tailles inadaptés à la taille moyenne des ménages mais de confort avéré.
- Des logements majoritairement construits entre 1945 et 1975 et donc énergivores.
- Un habitat ancien des centres villes /bourgs peu adapté aux aspirations actuelles en matière de qualité résidentielle (espaces extérieurs) et énergétique.
- Des communes qui mettent en place une politique de renforcement de l'offre en logement social (Coullons, Poilly-lez-Gien, St-Brisson-sur-Loire et Saint-Gondon).
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), des opérations « façades » et des opérations de réhabilitation du parc social qui participent à l'amélioration de la qualité des logements anciens.
- Un mode de développement axé sur le mode individuel : le parc de logements se compose à 75,1% de logements individuels.
- Un parc social suffisant à l'échelle de l'intercommunalité, mais mal réparti : centré sur la ville de Gien et dans une moindre mesure sur les communes de Coullons et Les Choux.
- Un faible taux de pression sur le logement social (taux de 1,4) et une vacance de 8%.
- Des logements sociaux plus adaptés à la taille moyenne des ménages mais une vacance encore trop importante (8%) notamment sur les communes de Les Choux ou Coullons.

En termes **d'empreinte urbaine**, il a été observé sur le territoire intercommunal :

- Une consommation foncière sous le signe de l'étalement urbain.
- Des modes d'urbanisation en périphérie des bourgs et des hameaux qui fragilisent la centralité des villages (développement linéaire par exemple).
- Des quartiers pavillonnaires à reconnecter aux maillages viaires existants.
- Des densités différenciées parfois non adaptées aux typologies des communes rurales.
- Une diversité des architectures urbaines mais des quartiers parfois trop uniformes.
- Des quartiers parfois monofonctionnels.
- Des projets d'aménagement à adapter aux contextes paysagers et environnementaux locaux.

En matière de réponse à **des besoins spécifiques**, on peut retenir :

- Une offre en logements pour les personnes fragiles (handicapées, personnes âgées, primo-arrivants, jeunes...) mais un marché sous tension notamment pour les personnes âgées.
- L'émergence et la croissance des besoins pour les personnes âgées en matière de logement social et de structures spécialisées et de maintien à domicile.
- Une insuffisance de l'offre à destination des étudiants, apprentis et jeunes adultes.
- Une réponse adaptée en termes d'accueil des gens du voyage.

## Enjeux

En termes **d'offre en logements et de réponse aux besoins spécifiques** et de fonctionnement du marché immobilier :

- La diversification de l'offre résidentielle pour permettre la continuité des parcours résidentiels et favoriser le maintien des populations qui le souhaitent sur le territoire.
- La poursuite de l'amélioration de la performance énergétique des logements.
- La reconquête des logements vacants dans le parc social et dans les villages et le centre-ville de Gien.
- La production d'un parc de qualité et durable dans le neuf.
- La mixité sociale : équilibrer et améliorer le parc social.

En termes **d'empreinte urbaine** :

- L'économie du foncier en restant à l'échelle de la trame parcellaire attendue par les communes par les élus, et adaptée à l'échelle des territoires urbains et ruraux.
- La poursuite du renouvellement urbain : reconquête des logements vacants, utilisation rationnelle des espaces vacants du tissu urbain.
- L'équilibre dans le développement urbain vis-à-vis des contraintes des territoires (agricoles, sensibilités environnementales et paysagères, coût des équipements publics etc...) sans affaiblir le poids des polarités urbaines existantes.
- La maîtrise de l'enveloppe urbaine des hameaux.
- La diversité architecturale dans les quartiers.
- La mixité fonctionnelle.
- Le traitement des franges urbaines.

En termes de réponse en logements **aux besoins spécifiques** :

- Répondre aux besoins de la population âgée autonome mais également de la population étudiante (apprentis, jeunes adultes, stagiaires) dans le parc locatif privé ou social.

## 5. Le profil économique du territoire

### 5.1 Les tendances économiques au regard du SCOT

Source : SCOT - RdP - Diagnostic

*Les constats et enjeux contenus dans le SCOT sont issus d'une analyse à l'échelle du Pays Giennois (territoire correspondant à la Communauté des Communes Giennoises et à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye) sur la base des données INSEE de 2008.*

*Dans la suite du document qui concerne uniquement le territoire de la Communauté des Communes Giennoises avec les données INSEE de 2013, ces constats et enjeux peuvent avoir évolués.*

Le nombre d'emplois sur le Pays du Giennois est presque aussi élevé que le nombre d'actifs ayant un emploi habitant sur le territoire. Le rapport entre les deux est toutefois légèrement à la baisse et l'autonomie du secteur susceptible d'être diminuée.

De plus, la répartition très inégale entre les communes se traduit par une surreprésentation de l'offre sur Gien qui concentre 58% des emplois. Hormis Briare, l'ensemble des autres communes concède un fort déficit entre le nombre d'emplois disponibles par rapport au nombre d'actifs ayant un emploi sur la commune.

Les liaisons domicile-travail sont de plus en plus longues avec des taux d'actifs habitant et travaillant sur la même commune qui ne font que diminuer, même sur Gien qui concentre pourtant de plus en plus d'emplois.

Les communes de Gien et Briare sont également les seules à connaître une évolution positive de leur indice de concentration d'emplois. L'inégalité spatiale qui s'observe sur le territoire a donc tendance à s'intensifier. Il y a un risque de voir la majorité des communes du Pays devenir des « cités-dortoirs » où les habitants fonctionneront davantage avec les pôles de Gien et Briare qu'avec leur commune.

La part de l'industrie dans l'économie territoriale est importante et malgré la présence d'entreprises reconnues au niveau national voire international, cela engendre une faible qualification des emplois.

Les entreprises du secteur industriel étant généralement celles qui occupent une superficie foncière plus importante et qui nécessitent un éloignement des secteurs d'habitat, leur diminution pourrait engendrer la mise sur le marché d'un foncier peu adapté à d'autres secteurs économiques.

## 5.2 Les emplois du territoire

### 5.2.1 La concentration d'emplois

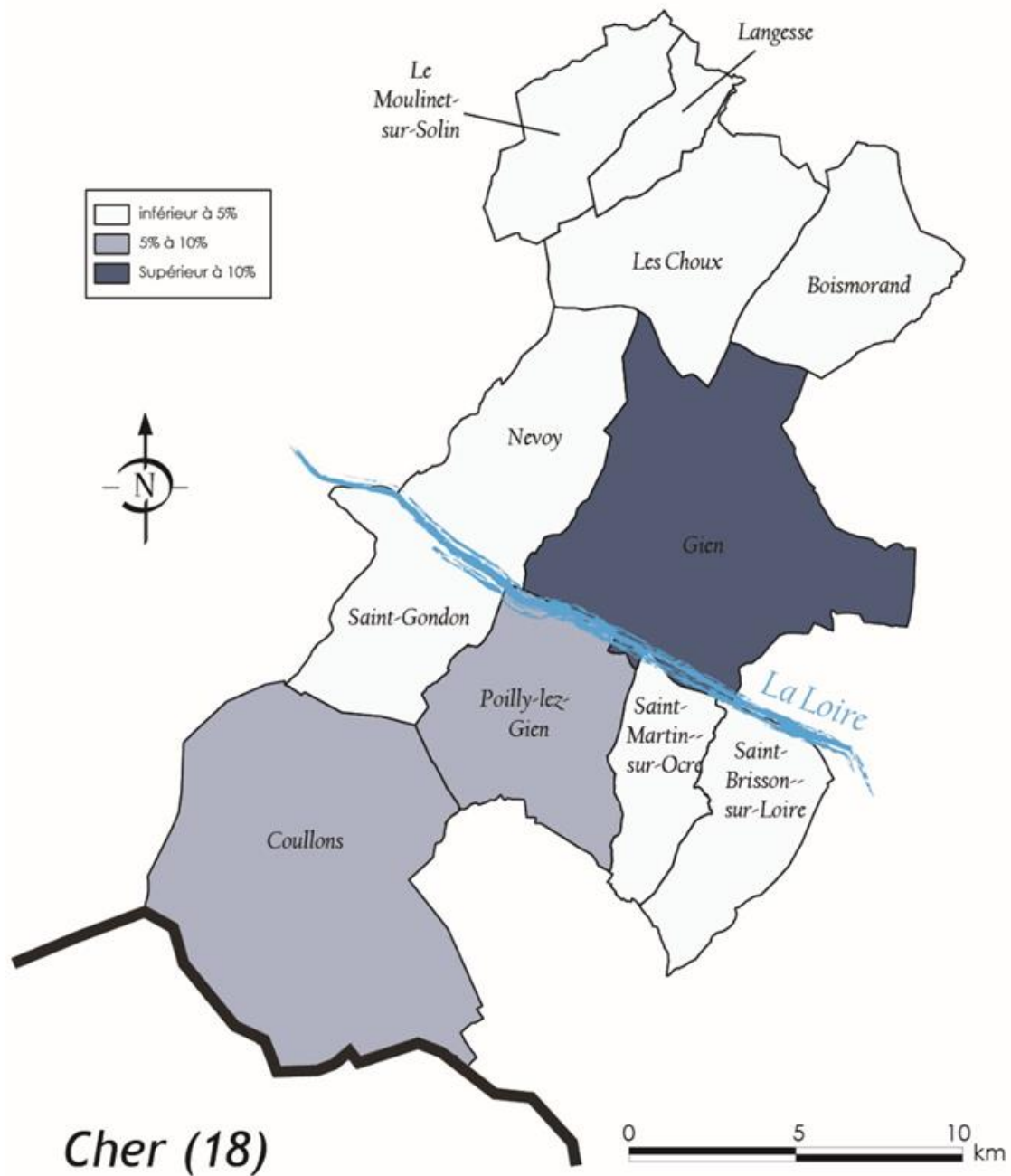


Figure 234 - Répartition des emplois au sein de la CCG (source : INSEE RGP2013)

La Ville de Gien concentre à elle seule plus de 8500 emplois soit plus de 80% des emplois présents sur l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes.

Sur certaines communes, l'offre en matière d'emplois est très faible (Langesse, Le Moulinet-sur-Solin et Les Choux en particulier). A titre d'exemple, sur le territoire de Saint-Martin-sur-Ocre, les emplois ne représentent que 16% de la population active communale.



## RAPPORT DE PRESENTATION

N° B/DIAGNOSTIC TERRITOIRE



Communes	Emplois au lieu de travail		Actifs occupés		Solde 2007-2013	
	2007	2013	2007	2013	Emplois	Actifs occupés
Boismorand	126	111	324	325	-15	1
Coullons	636	652	998	989	16	-9
Gien	9733	8779	5623	4714	-954	-909
Langesse	13	13	29	28	0	-1
Le Moulinet-sur-Solin	10	9	72	58	-1	-14
Les Choux	59	48	234	209	-11	-25
Nevoy	121	150	512	558	29	46
Poilly-lez-Gien	759	685	971	950	-74	-21
Saint-Brisson-sur-Loire	147	125	494	437	-22	-57
Saint-Gondon	135	124	452	474	-11	22
Saint-Martin-sur-Ocre	111	94	557	546	-17	-11
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>11850</b>	<b>10790</b>	<b>10266</b>	<b>9288</b>	<b>-1060</b>	<b>-978</b>

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 43 - Nombre d'emplois et d'actifs occupés sur le territoire : détail par commune

L'indice de concentration d'emplois (rapport entre le nombre d'emplois total et le nombre d'actifs ayant un emploi) pour le territoire de la Communauté des Communes était de 1,2 en 2013.

A l'échelle de la Communauté des Communes, seule la Ville de Gien présente un indice supérieur à 1 (1,9 en 2013). Les autres communes peuvent être qualifiées de résidentielles. Les migrations pendulaires (déplacements domicile <--> lieu de travail) sont donc importantes au sein même de la Communauté des Communes (vers Gien).

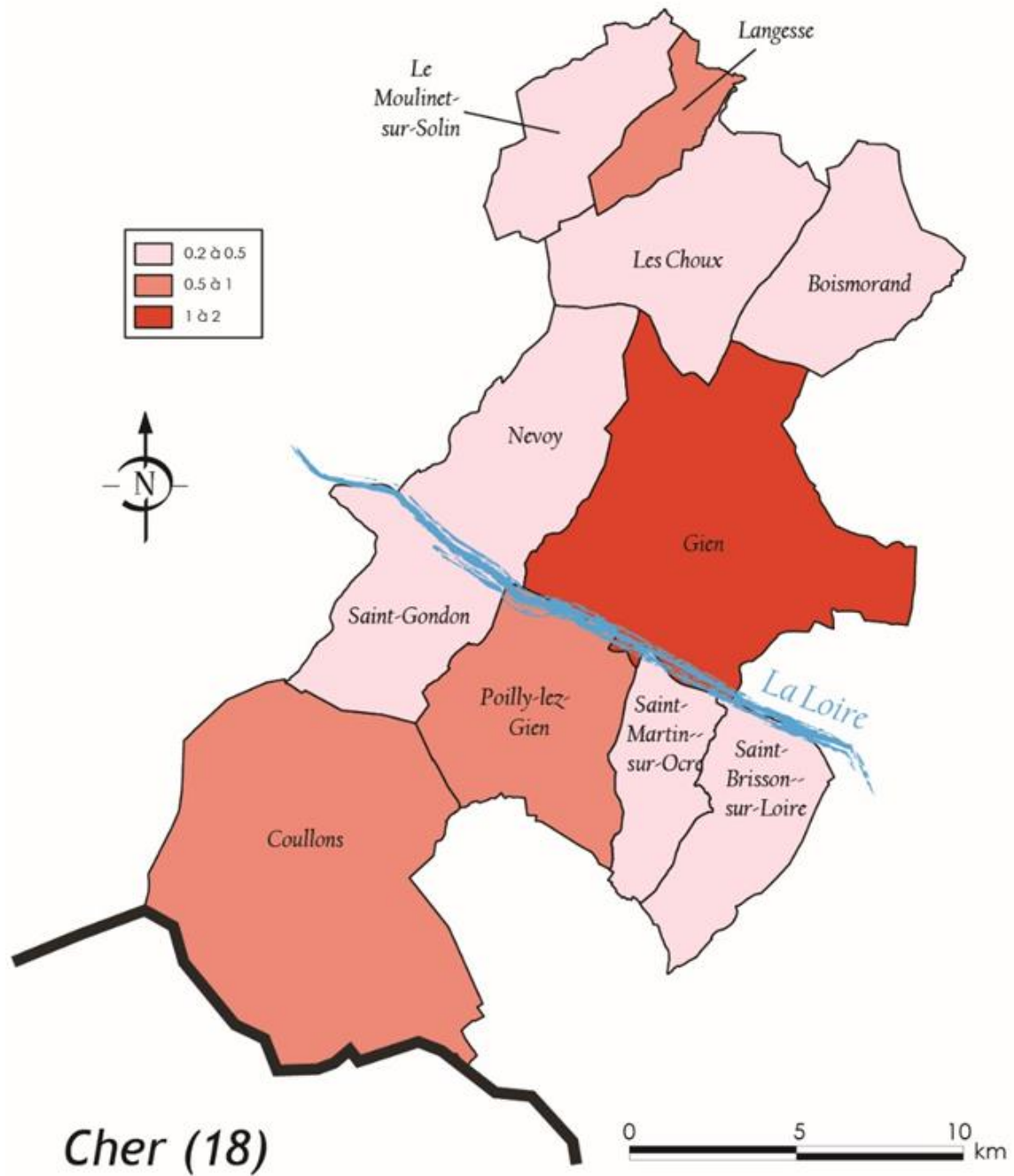


Figure 235 - Indice de concentration d'emplois par commune (source : INSEE RGP2013)

Communes	Evolution 2007-2013	
	Emplois	Actifs occupés
Boismorand	-11.9%	+0.3%
Coullons	+2.5%	-0.9%
Gien	-9.8%	-16.2%
Langesse	0.0%	-3.4%
Le Moulinet-sur-Solin	-10.0%	-19.4%
Les Choux	-18.6%	-10.7%
Nevoy	+24.0%	+9.0%
Poilly-lez-Gien	-9.7%	-2.2%
Saint-Brisson-sur-Loire	-15.0%	-11.5%
Saint-Gondon	-8.1%	+4.9%
Saint-Martin-sur-Ocre	-15.3%	-2.0%
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>-8.9%</b>	<b>-9.5%</b>

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 44 - Evolution du nombre d'emplois et d'actifs occupés sur le territoire : détail par commune

A l'échelle de la Communauté des Communes, le nombre d'emplois a diminué entre 2007 et 2013. Cette tendance observée également à l'échelle du Département (-2,6%) et de la Région (-1,7%) est plus accentuée sur le Giennois (-9%). Presque tous les secteurs d'activité sont touchés : l'agriculture, l'industrie, la construction ainsi que les services, commerces et transport.

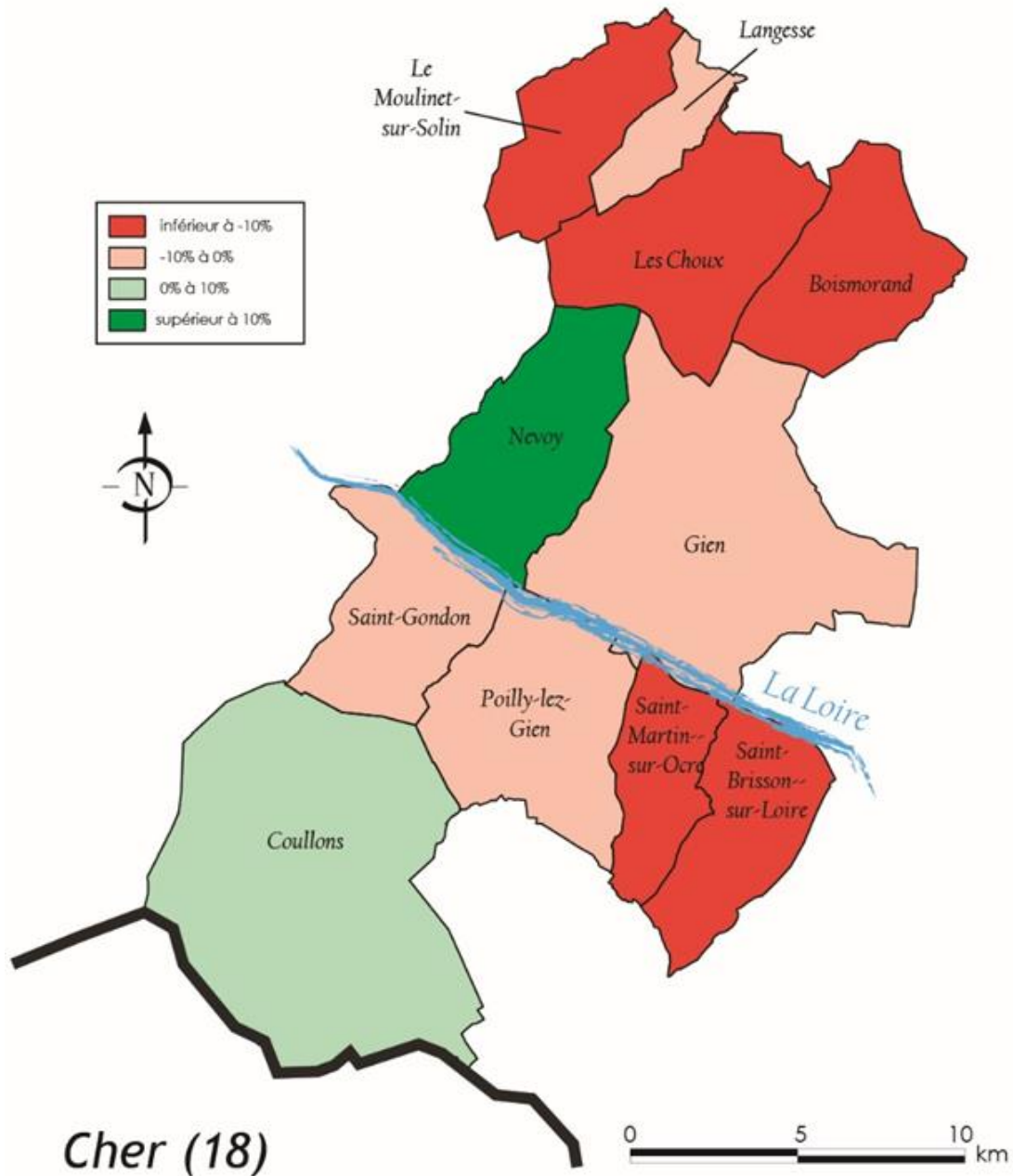


Figure 236 - Evolution du nombre d'emplois : détail par communes (source : INSEE RGP2013)

La diminution du nombre d'emplois a été plus importante sur les communes de Boismorand, Le Moulinet-sur-Solin, Les Choux, Saint-Brisson-sur-Loire et Saint-Martin-sur-Ocre.

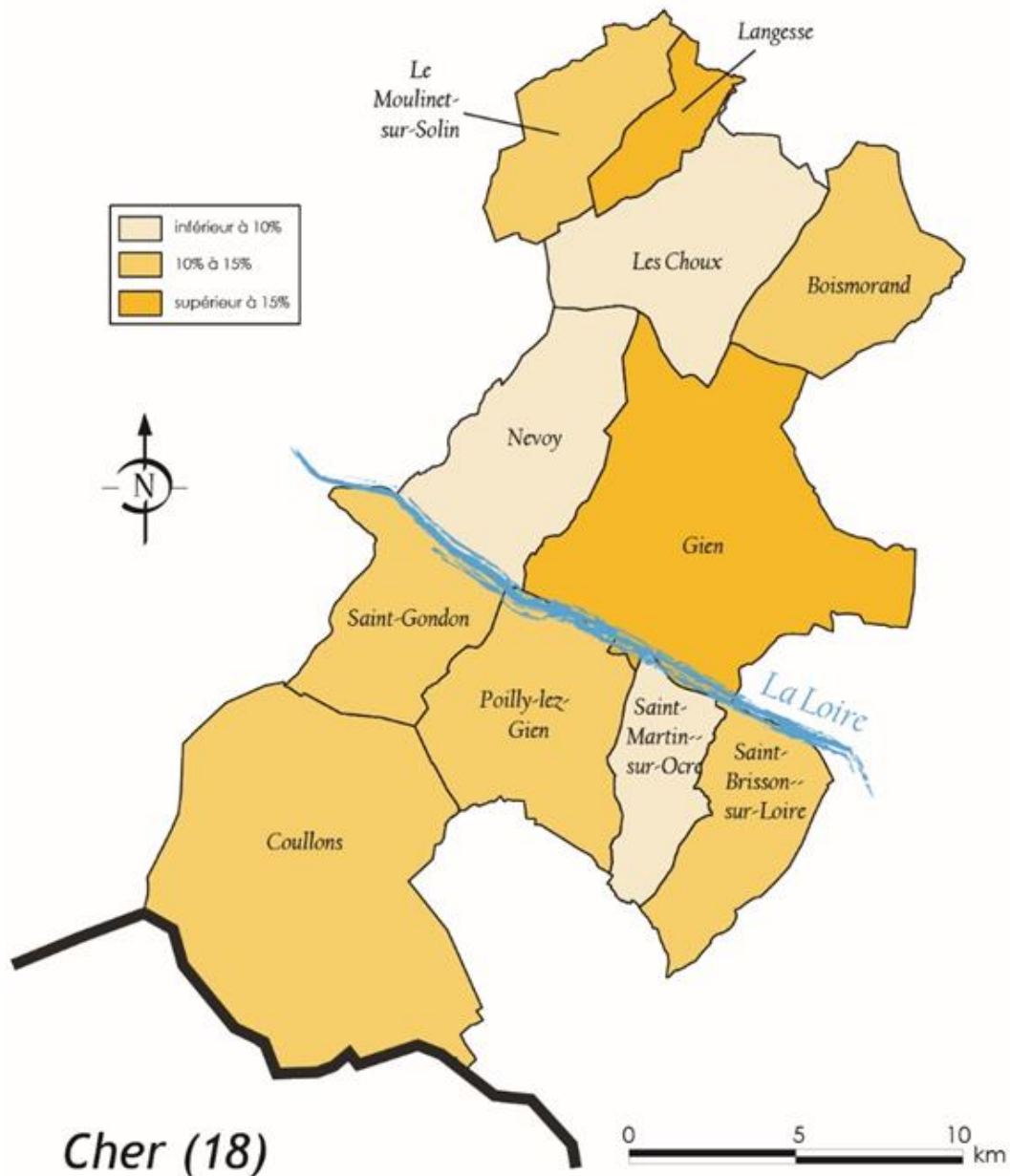


Figure 237 - Taux de chômage : détail par commune (source : INSEE RGP2013)

Parallèlement à la diminution du nombre d'emplois, le taux de chômage a augmenté : 15,2% en 2013 contre 10,4% en 2007. Ce chiffre qui peut paraître élevé reste malgré tout assez proche de celui observé à l'échelle du Département : 12,5% en 2013. Les chômeurs sont surreprésentés sur la Commune de Gien où le taux de chômage est supérieur à 19%.

Communes	Agriculteurs exploitants		Artisans Commerçant Chefs d'entreprise		Cadres - Prof. intel. sup.		Prof. Inter-médiaires		Employés		Ouvriers	
	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013
Boismorand	17	0	9	8	4	6	24	30	32	38	21	35
Coullons	40	32	52	63	43	54	120	114	145	141	258	242
Gien	36	19	426	366	887	955	2334	2258	2846	2470	3143	2634
Langesse	0	0	4	0	0	8	0	0	4	4	0	0
Le Moulinet-sur-Solin	0	0	4	4	4	0	0	0	4	0	4	0
Les Choux	0	0	4	13	0	0	7	9	20	4	19	3
Nevoy	16	4	22	24	0	5	39	52	39	44	13	26
Poilly-lez-Gien	28	24	54	47	57	57	110	96	175	151	323	212
Saint-Brisson-sur-Loire	4	0	29	27	12	24	31	36	24	24	75	44
Saint-Gondon	16	12	24	20	8	8	0	16	25	37	53	26
Saint-Martin-sur-Ocre	20	10	52	39	4	7	16	5	39	19	8	22
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>177</b>	<b>101</b>	<b>680</b>	<b>611</b>	<b>1019</b>	<b>1124</b>	<b>2681</b>	<b>2616</b>	<b>3353</b>	<b>2932</b>	<b>3917</b>	<b>3244</b>

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitation complémentaire

Tableau 45 - Emplois par catégorie socio-professionnelle : détail par commune

Les emplois d'employés et d'ouvriers représentent 58% de la totalité des emplois du territoire. Cette proportion est relativement importante puisqu'elle est de seulement 52% à l'échelle du Département.

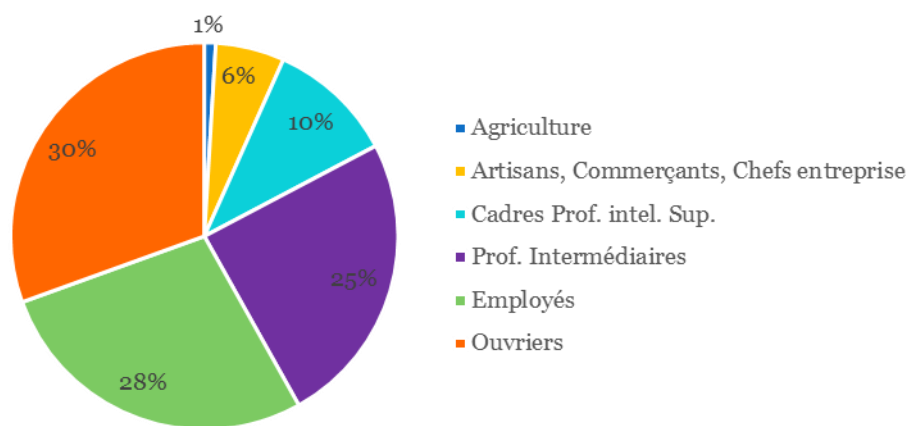


Figure 238 - Proportion des emplois par catégorie socio-professionnelle (source : INSEE RGP2013)

Communes	Evolution 2007-2013					
	Agriculteurs exploitants	Artisans Commerçant Chefs d'entreprise	Cadres - Prof. intel. sup.	Prof. Inter- médiaires	Employés	Ouvriers
Boismorand	-100.0%	-11.1%	+50.0%	+25.0%	+18.8%	+66.7%
Coullons	-20.0%	+21.2%	+25.6%	-5.0%	-2.8%	-6.2%
Gien	-47.2%	-14.1%	+7.7%	-3.3%	-13.2%	-16.2%
Langesse	-	-100.0%	-	-	0.0%	-
Le Moulinet-sur-Solin	-	0.0%	-100.0%	-	-100.0%	-100.0%
Les Choux	-	+225.0%	-	+28.6%	-80.0%	-84.2%
Nevoy	-75.0%	+9.1%	-	+33.3%	+12.8%	+100.0%
Poilly-lez-Gien	-14.3%	-13.0%	0.0%	-12.7%	-13.7%	-34.4%
Saint-Brisson-sur-Loire	-100.0%	-6.9%	+100.0%	+16.1%	0.0%	-41.3%
Saint-Gondon	-25.0%	-16.7%	0.0%	-	+48.0%	-50.9%
Saint-Martin-sur-Ocre	-50.0%	-25.0%	+75.0%	-68.8%	-51.3%	+175.0%
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>-42.9%</b>	<b>-10.1%</b>	<b>+10.3%</b>	<b>-2.4%</b>	<b>-12.6%</b>	<b>-17.2%</b>

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitation complémentaire

Tableau 46 - Emplois par catégorie socio-professionnelle : évolution 2007-2013

La diminution du nombre d'emplois a concerné davantage la catégorie des ouvriers et des employés avec respectivement -17,2% et -12,6%. Le nombre d'emplois lié à l'agriculture a également diminué passant de 177 en 2007 à 101 en 2013 (-43%).

Le profil des emplois sur le territoire de la Communauté de Communes est en train d'évoluer : les emplois peu qualifiés (employés et ouvriers) tendent à diminuer (en nombre et en proportion) au profit des emplois de cadres et professions intermédiaires.

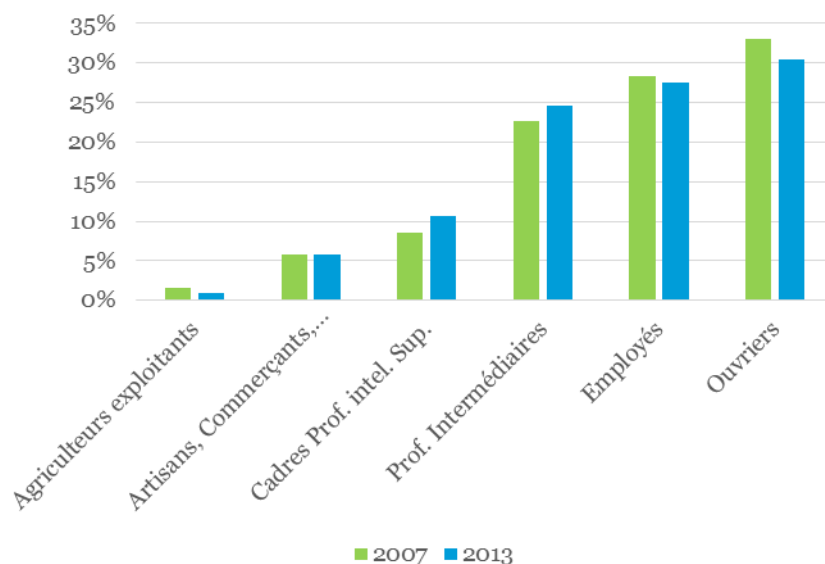


Figure 239 - Evolution des catégories socio-professionnelles des emplois (source : INSEE RGP2013)

## 5.2.2 Les emplois par domaines d'activité

Communes	AGRICULTURE		INDUSTRIE		CONSTRUCTION		SERVICE, COMMERCE ET TRANSPORT		ADM. PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTE	
	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013
Boismorand	21	0	13	10	7	17	44	64	20	26
Coullons	48	28	209	221	79	94	215	183	107	119
Gien	86	28	2769	2333	440	374	3294	2905	3082	3061
Langesse	0	0	0	0	4	0	4	8	0	4
Le Moulinet-sur-Solin	0	0	4	0	4	4	8	0	0	0
Les Choux	7	0	12	0	8	8	8	8	15	13
Nevoy	12	8	12	21	18	20	23	34	63	74
Poilly-lez-Gien	51	40	95	102	96	52	295	186	212	207
Saint-Brisson-sur-Loire	12	0	74	58	13	12	40	33	36	52
Saint-Gondon	19	12	23	21	47	25	21	13	16	48
Saint-Martin-sur-Ocre	20	10	12	0	20	19	39	46	47	27
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>276</b>	<b>126</b>	<b>3222</b>	<b>2767</b>	<b>737</b>	<b>625</b>	<b>3991</b>	<b>3482</b>	<b>3598</b>	<b>3631</b>

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitation complémentaire

Tableau 47 - Les emplois par domaines d'activité : détail par commune

Communes	Evolution 2007-2013				
	AGRICULTURE	INDUSTRIE	CONSTRUCTION	SERVICE, COMMERCE ET TRANSPORT	ADM. PUBLIQUE, ENSEIGNEMENTS ANTE
Boismorand	-100.0%	-23.1%	+142.9%	+45.5%	+30.0%
Coullons	-41.7%	+5.7%	+19.0%	-14.9%	+11.2%
Gien	-67.4%	-15.7%	-15.0%	-11.8%	-0.7%
Langesse	-	-	-100.0%	+100.0%	-
Le Moulinet-sur-Solin	-	-100.0%	0.0%	-100.0%	-
Les Choux	-100.0%	-100.0%	0.0%	0.0%	-13.3%
Nevoy	-33.3%	+75.0%	+11.1%	+47.8%	+17.5%
Poilly-lez-Gien	-21.6%	+7.4%	-45.8%	-36.9%	-2.4%
Saint-Brisson-sur-Loire	-100.0%	-21.6%	-7.7%	-17.5%	+44.4%
Saint-Gondon	-36.8%	-8.7%	-46.8%	-38.1%	+200.0%
Saint-Martin-sur-Ocre	-50.0%	-100.0%	-5.0%	+17.9%	-42.6%
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>-54.3%</b>	<b>-14.2%</b>	<b>-15.1%</b>	<b>-12.8%</b>	<b>+0.9%</b>

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitation complémentaire

Tableau 48 - Les emplois par domaines d'activité : évolution 2007-2013

Le nombre d'emplois liés à l'agriculture diminue de façon importante : -54% entre 2007 et 2013 avec une disparition totale des emplois sur les communes de Boismorand, des Choux et de Saint-Brisson-sur-Loire.

Dans les autres secteurs (industrie, construction, service, commerce et transport), le nombre d'emplois diminue également mais dans une moindre mesure.

Le nombre d'emplois liés aux services publics, à l'enseignement et à la santé est en légère augmentation (+0,9%). Les caractéristiques de la population (une proportion relativement importante des personnes de plus de 60 ans ainsi que des jeunes âgés de moins de 10 ans) peuvent expliquer ce constat.

Au sein de la Communauté des Communes, Boismorand et Nevoy font figure d'exception avec une augmentation du nombre d'emplois sur leur territoire entre 2007 et 2013.



5.2.3 La structure des entreprises

Communes	Etablissements		Effectifs	
	nombre	%	nombre	%
Boismorand	16	1.9%	69	1.2%
Coullons	82	9.8%	390	7.0%
Gien	543	64.9%	4403	79.0%
Langesse	3	0.4%	0	0.0%
Le Moulinet-sur-Solin	7	0.8%	2	0.0%
Les Choux	11	1.3%	5	0.1%
Nevoy	22	2.6%	15	0.3%
Poilly-lez-Gien	87	10.4%	520	9.3%
Saint-Brisson-sur-Loire	19	2.3%	60	1.1%
Saint-Gondon	29	3.5%	83	1.5%
Saint-Martin-sur-Ocre	18	2.2%	26	0.5%
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>837</b>	<b>100%</b>	<b>5573</b>	<b>100%</b>

Source: C.C.I. du Loiret

Tableau 49 - Nombre d'établissements et effectif des établissements

Communes	Détail par catégorie					
	COMMERCE		INDUSTRIE		SERVICE	
	établissements :		établissements :		établissements :	
	nombre	effectif	nombre	effectif	nombre	effectif
Boismorand	9	60	3	3	4	6
Coullons	23	64	21	236	38	90
Gien	247	1017	89	2365	207	1021
Langesse	0	0	1	0	2	0
Le Moulinet-sur-Solin	0	0	3	2	4	0
Les Choux	4	1	4	4	3	0
Nevoy	2	1	7	10	13	4
Poilly-lez-Gien	22	88	19	152	46	280
Saint-Brisson-sur-Loire	6	0	7	57	6	3
Saint-Gondon	9	17	9	62	11	4
Saint-Martin-sur-Ocre	7	10	4	10	7	6
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>329</b>	<b>1258</b>	<b>167</b>	<b>2901</b>	<b>341</b>	<b>1414</b>

Source: C.C.I. du Loiret

Tableau 50 - Les établissements du territoire : détail par catégorie

80% des établissements sont des petites structures (effectif moyen de 4 employés).

Le secteur industriel (20% des établissements) représente à lui seul 52% des effectifs. Pierre FABRE (produits pharmaceutiques), SHISEIDO (produits cosmétiques), OTIS (ascensoriste), SCA (fabrication de papiers à usage domestique et sanitaire) figurent parmi les plus importants employeurs industriels présents sur le territoire.

5.3 La spatialisation des zones dites d'emplois et d'activités

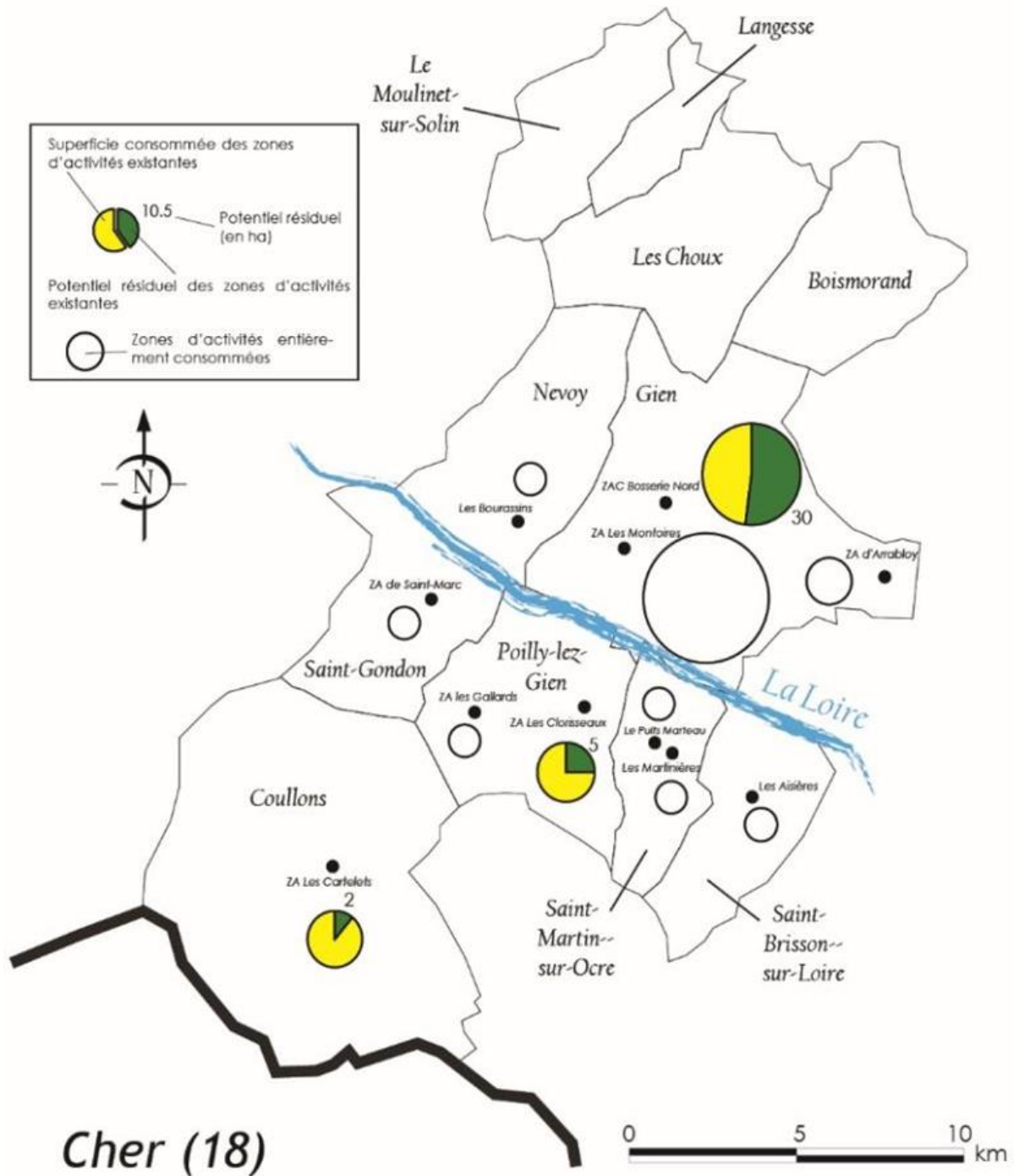


Figure 240 - Disponibilités au sein des zones d'activités actuelles (source : CCG)

La plupart des zones d'activités aménagées sur le territoire sont pleinement occupées. Il s'agit principalement de zones artisanales de proximité.

Il subsiste des disponibilités à Coullons et Poilly-lez-Gien, et surtout au sein de la Z.A. de la Bosserie Nord à Gien.

Les activités industrielles et commerciales sont localisées principalement à Gien. Les autres communes accueillent essentiellement des activités artisanales.

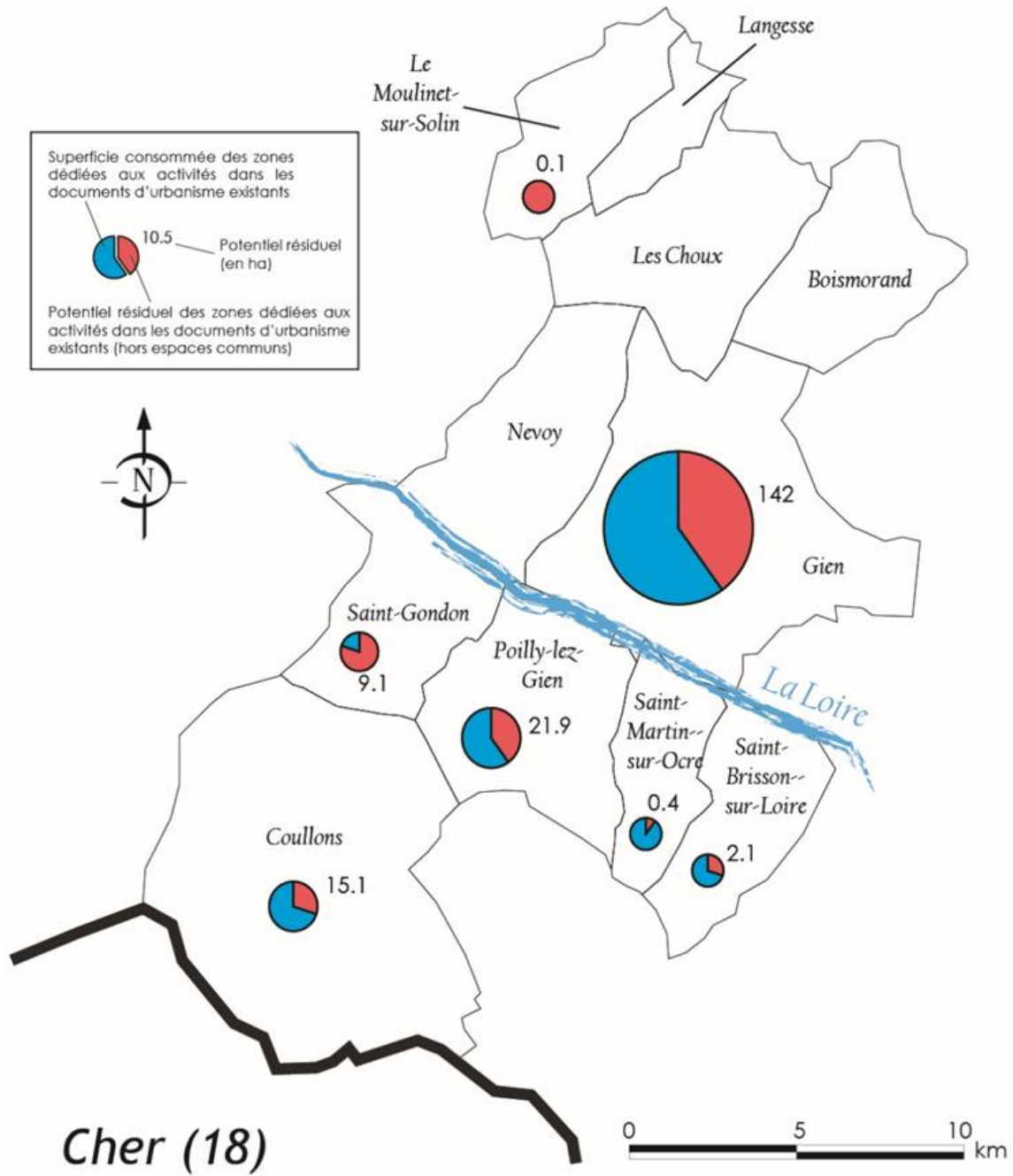


Figure 241 - Disponibilités foncières liées aux documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme actuels avaient prévu d'importantes réserves foncières pour le développement économiques. Il s'agira d'étudier la pertinence de chacun des secteurs (localisation, surface et destination).

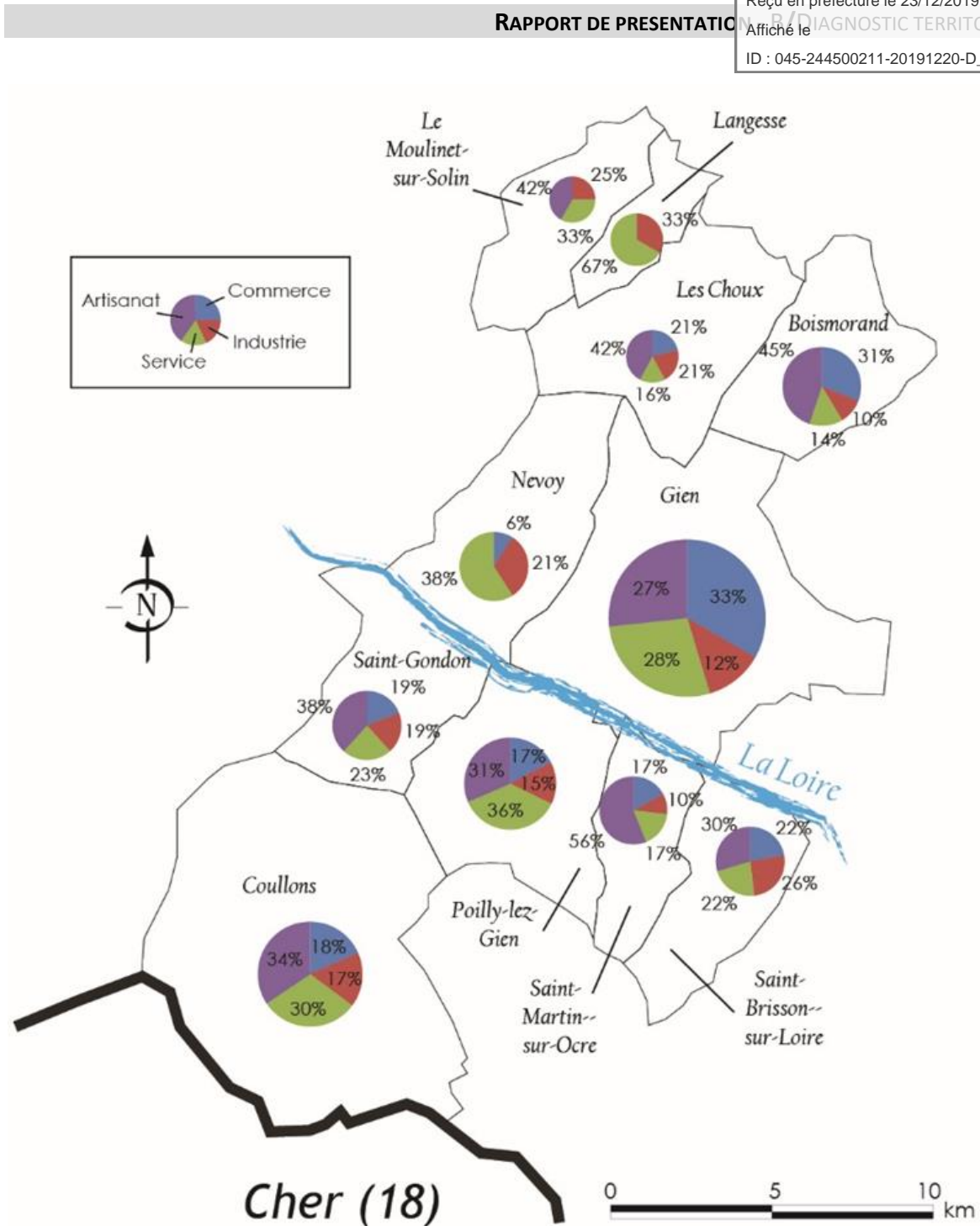


Figure 242 - Proportion des établissements par catégorie : détail par communes

On ne recense aucun établissement lié au secteur artisanal sur les communes de Langesse et aucun établissement lié au secteur commercial sur les communes de Langesse et du Moulinet-sur-Solin. Sur la commune de Nevoy, les listes officielles ne recensent aucun artisan néanmoins il existe sur le territoire en 2017 une boulangerie, quatre maçons et un salon de coiffure.

**C.C. GIENNOISES**  
**Proportion des établissements**  
**par catégorie**

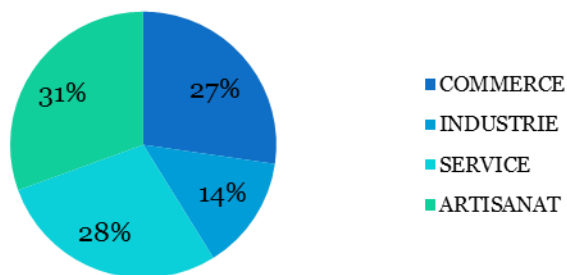


Figure 243 - Sources : CCI - Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Le secteur industriel ne constitue que 14% des établissements mais il représente 26% des emplois du territoire. Les établissements liés au commerce, au service et à l'artisanat sont représentés de façon équilibrée, dans une proportion proche de 30%.

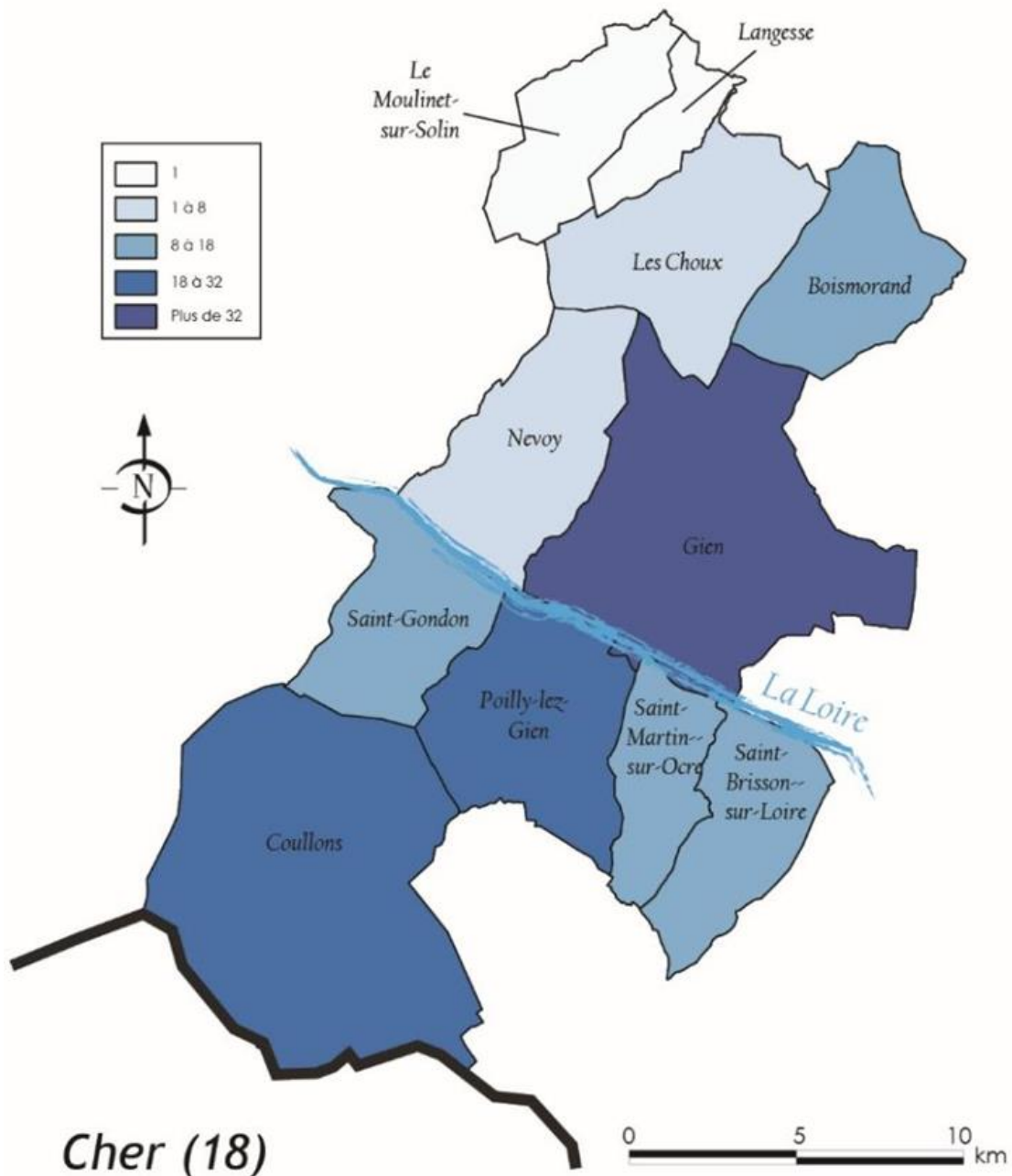


Figure 244 - L'offre de services : détail par communes (source : SCOT)

Certains services se retrouvent de manière quasi-systématique sur chaque commune. Les entreprises du bâtiment, tout comme les entreprises de réparation automobile ainsi que les restaurants et les coiffeurs sont présents de manière totale ou éparse sur presque toutes les communes, le nombre d'entreprises variant en fonction de la taille de la commune principalement.

Certains services plus urbains sont plus rares sur le Giennois. Il s'agit notamment des banques, des écoles de conduite, des agences immobilières et des soins de beauté. Seules cinq communes sont concernées par un ou plusieurs de ces services et seules deux communes possèdent les quatre : Coullons et Gien.

Des vétérinaires et des agences de travail temporaire sont présents sur la Commune de Gien.

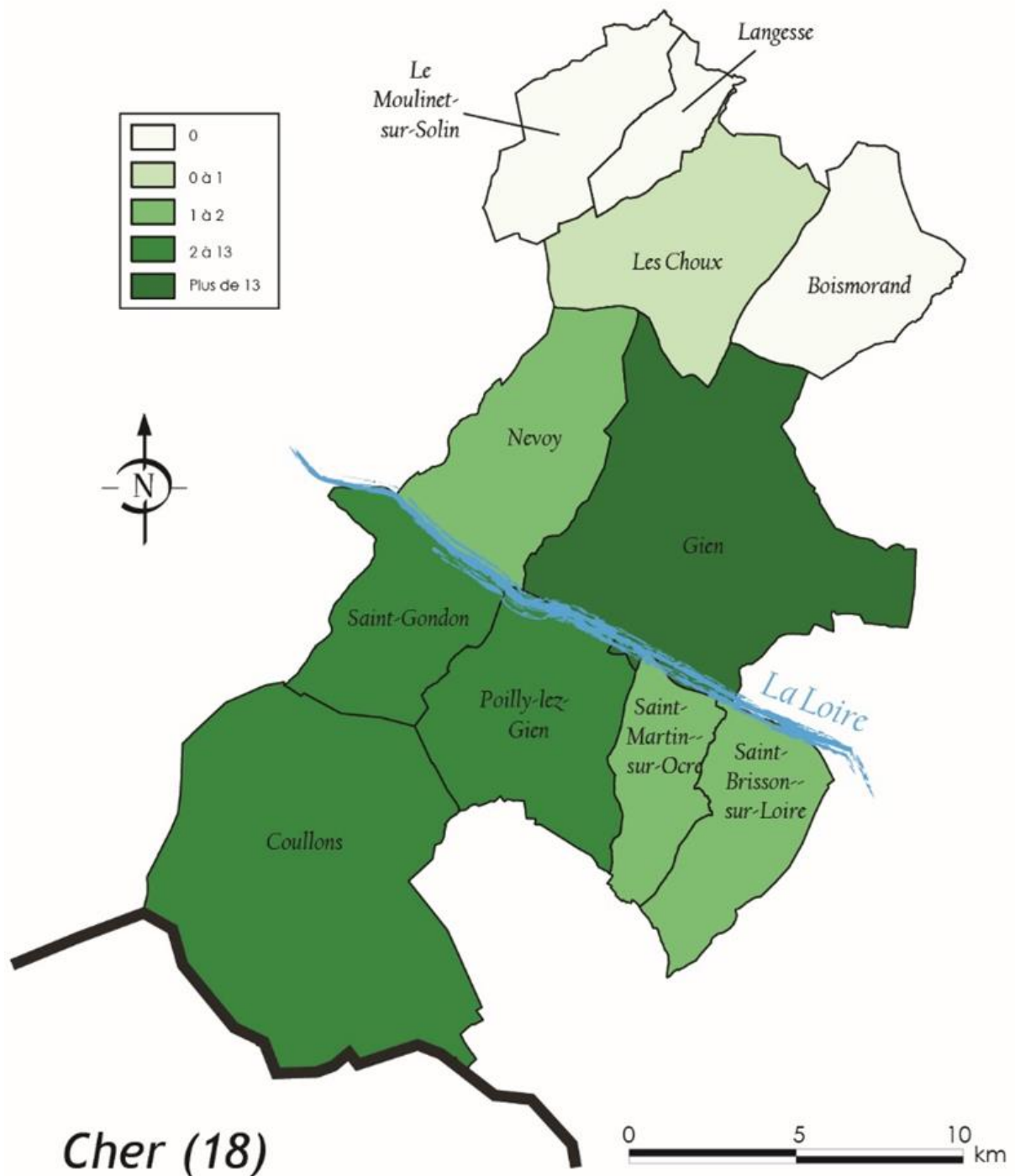


Figure 245 - L'offre de commerces : détail par communes (source : SCOT)

La grande majorité des commerces est implantée sur les communes de Gien (81%) et Coullons (9%). Les commerces spécialisés et les supermarchés sont présents à Gien et dans une moindre mesure à Coullons et Poilly-lez-Gien.

Les communes de Boismorand, Langesse et Le Moulinet-sur-Solin sont dépourvues de commerce (ni boulangerie ni épicerie).

## 5.4 L'agriculture

### 5.4.1 Préambule

#### **Méthodologie**

Les exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le territoire de la communauté de communes ont été identifiées à l'aide de la base de données de la Chambre d'agriculture et d'agriculteurs référents sur le territoire.

La méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de ce diagnostic comprend deux phases principales. Dans un premier temps, le recueil d'informations auprès des agriculteurs siégeant sur le territoire a été réalisé grâce à un questionnaire ouvert. Dans un second temps, l'analyse des données collectées auprès de chaque exploitant a permis la rédaction d'un document de synthèse dressant un portrait de l'agriculture du territoire.

#### **Résultats**

L'ensemble des exploitants du territoire ont été contactés et sollicités pour participer à l'enquête. A ce titre, 72% des agriculteurs qui siègent sur le territoire ont contribué au recueil de l'information. Ce taux est satisfaisant et donne une image représentative de la situation agricole de la communauté de communes. Il est toutefois important de noter que seules les informations communiquées sont intégrées à ce document ; les données d'exploitants n'ayant pas souhaité répondre à une question ne sont pas présentes dans le document de synthèse. Des données complémentaires issues du recensement général de l'agriculture (RGA), du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Agreste) et des déclarations liées à la Politique Agricole Commune (PAC) via le Registre Parcellaire Graphique (RPG) ont également été valorisées dans cette étude.

### 5.4.2 Un territoire agricole

#### 5.4.2.1 Une présence de l'agriculture contrastée sur le territoire

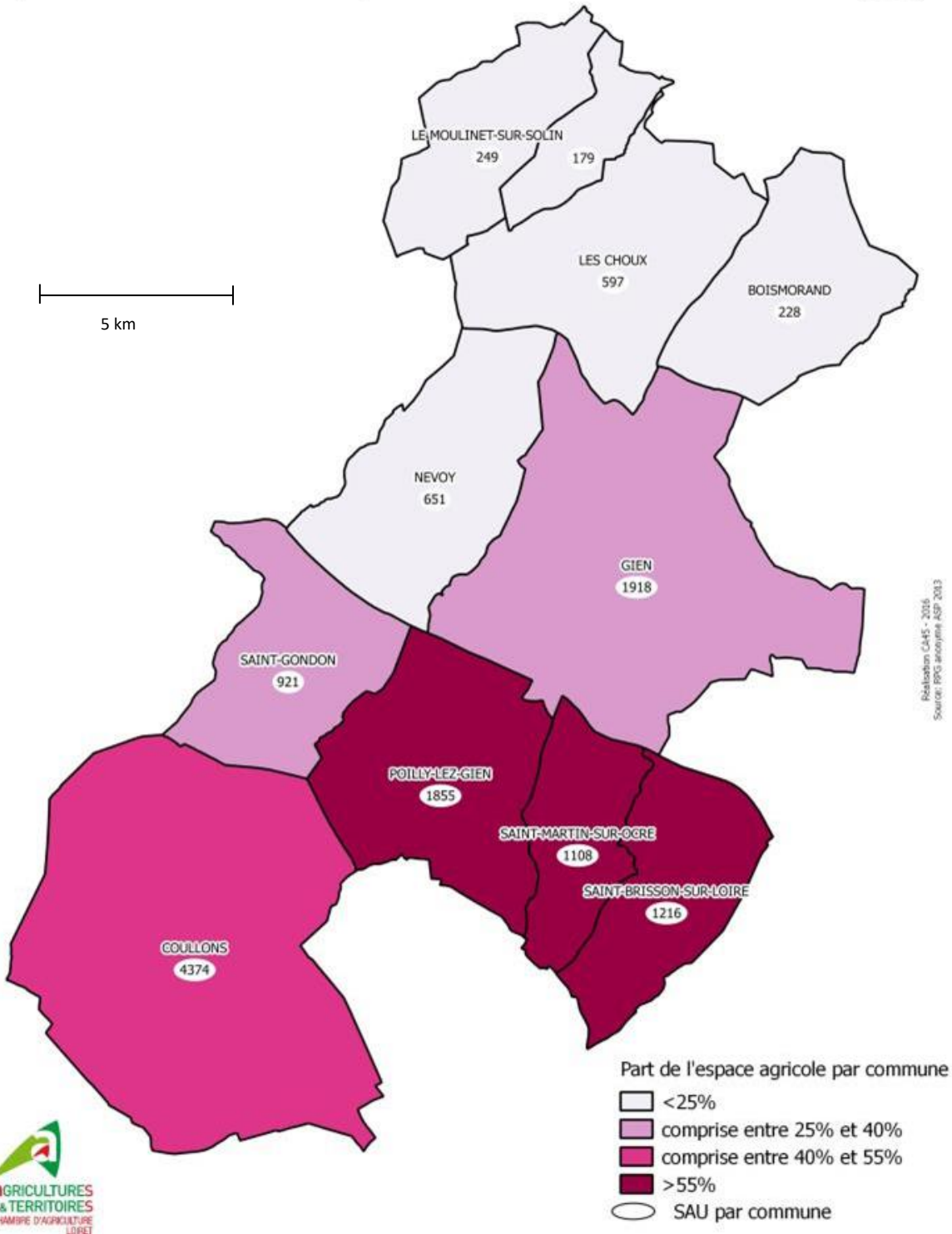
L'agriculture occupe une superficie relativement faible de la Communauté des Communes Giennoises puisque 12 620 hectares, soit 35 % de la superficie du territoire, est recouverte par des terres agricoles.

L'emprise agricole est inférieure à celle de la France (50%) et du Loiret (54%). Cette emprise relativement faible s'explique par une faible SAU par commune, notamment au Nord de la Loire en lien avec des surfaces boisées, principalement privées, très importantes. On observe tout de même que dans le val de Loire, à l'interface entre la forêt d'Orléans et la Sologne, l'emprise agricole est nettement plus marquée.





Répartition de l'espace agricole dans chaque commune



Réalisation CAHIS - 2016  
Source: PPRG anonyme ASP 2013



Figure 246 - Répartition de l'espace agricole dans chaque commune

#### 5.4.2.2 Une activité agricole génératrice d'emplois

En 2016, la Communauté des Communes Giennesoises compte 109 exploitations agricoles réparties entre ses 11 communes.

Parmi ces 109 exploitations, nous en avons rencontré 77, ce qui nous permet d'avoir une vision plus précise de l'emploi sur ces structures. Ces 77 exploitations sont pilotées par 113 chefs d'exploitations et associés auxquels il faut ajouter 25 emplois salariés agricoles (20 salariés agricoles permanents et 5 salariés saisonniers) directement liés à l'activité agricole. En extrapolant à l'ensemble des exploitations du territoire, cela représente une moyenne de 1,8 emploi par exploitation soit environ 200 emplois directs dans les fermes de la communauté de communes. A cela se rajoute 13 exploitations faisant appel à de la main d'œuvre familiale.

L'agriculture se trouve également au cœur d'une chaîne économique et génère ainsi des emplois en amont (agro fournitures, équipements, services) et en aval (coopératives, négociants, agro-alimentaire) sur le territoire loirétain. A ce titre, on considère qu'un emploi agricole sur une exploitation induit 7 emplois hors exploitation.

En moyenne, les agriculteurs représentent 1% des actifs ayant un emploi et 1% des emplois de la communauté de communes. De nombreuses disparités sont toutefois constatées ; certaines communes comme Saint Gondon (15%) sont plus agricoles que d'autres comme Boismorand et Gien (< 1%).

10 exploitations se sont diversifiées vers des activités hors production agricole afin de diversifier leurs revenus et maintenir ou créer des emplois. A ce titre, deux entreprises de travaux agricoles (ETA) et trois entreprises de travaux ont été recensées. Ces entreprises proposent notamment de faire certaines étapes des cultures ou l'ensemble des travaux des champs en prestation de service. Sur le Giennois, cela correspond également à un phénomène qui consiste, pour un propriétaire ou un ancien exploitant, à faire cultiver ses terres à façon par une ETA.

Les activités développées hors production agricole peuvent également être vectrices d'attractivité du territoire et d'agro-tourisme avec notamment sur le territoire : deux campings à la ferme, un gîte rural, une salle de réception et au moins une exploitation proposant des visites. Comme nous le verrons dans la partie « changement de destination des bâtiments » cette tendance à l'agrotourisme pourrait se confirmer dans les années qui viennent et ce type de tourisme « nature » pourrait se développer sur le territoire.

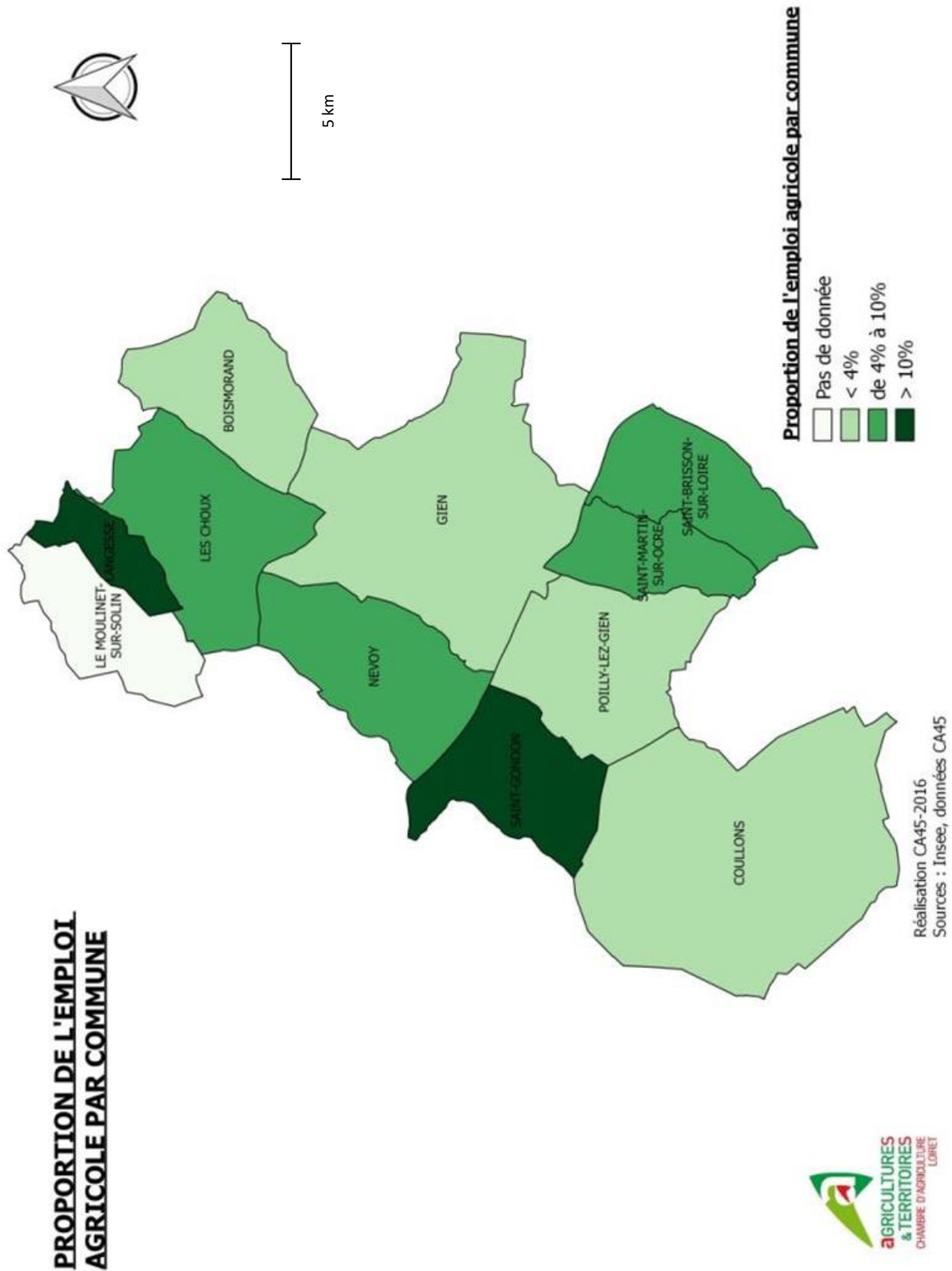
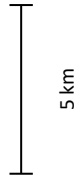


Figure 247 - Proportion de l'emploi agricole par commune

### 5.4.2.3 Localisation des sièges d'exploitation

La carte ci-après présente la localisation des sièges d'exploitations déclarés par les producteurs lors des entretiens.

On observe que des sièges d'exploitation sont agglomérés au tissu bâti au niveau de l'axe ligérien. Ils sont notamment positionnés dans les bourgs de Nevoy, Gien (dans ou à proximité de la rocade) et, dans une moindre mesure dans les bourgs de Saint-Gondon et Poilly-lez-Gien. La présence de sièges d'exploitations dans les bourgs peut poser plusieurs enjeux :

- la circulation agricole pour accéder ou sortir des sièges d'exploitations : en effet, l'agriculteur est contraint, le plus souvent, de circuler en centre bourg,
- le voisinage, notamment en cas de présence d'élevage : des distances d'éloignement réglementaires s'appliquent,
- le développement des exploitations : il peut être bloqué du fait du règlement du PLU et de l'enfermement dans des constructions existantes.

Nous observons également la présence de sièges d'exploitation en zone inondable de la Loire. Même si leur présence est généralement souhaitée par les services de l'Etat (les exploitations permettent d'entretenir les zones d'extensions de crues), le devenir de ces entreprises pose question compte tenu des contraintes d'urbanisme liées à la zone inondable.

En dehors de l'axe ligérien, les sièges d'exploitations sont répartis sur le territoire dans des hameaux ou en fermes isolées. Si cela atténue les problèmes liés au voisinage et à la circulation, ce type de répartition des sièges agricoles sous forme de « mitage » pose également la question du devenir et de la mutation possible de ces bâtiments dans le cadre du PLU. En effet, en cas de transmission de l'entreprise, il est possible que le cédant ne laisse pas sa maison d'habitation au repreneur. Cela entraîne, notamment pour les activités d'élevage, la reconstitution progressive d'un siège complet (bâtiments d'exploitations + habitation) sur un nouveau site. Les anciens exploitants deviennent alors des « tiers » non exploitants dans une zone agricole et à proximité, parfois, de bâtiments d'élevage.

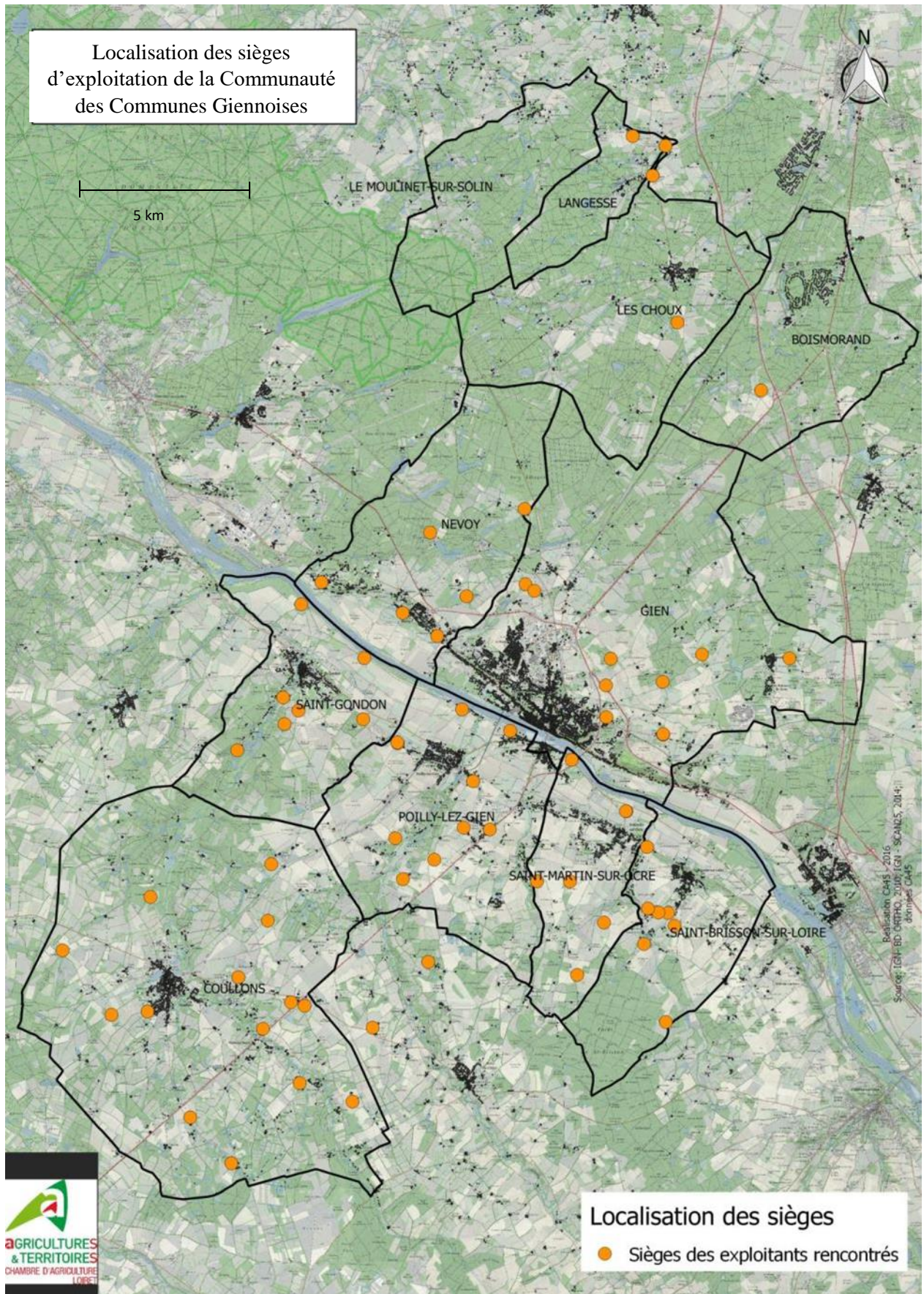


Figure 248 - Localisation des sièges d'exploitation

### 5.4.3 Des exploitations en mutation

#### 5.4.3.1 Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants

Comme sur l'ensemble du département, la Communauté des Communes Giennesoises observe une diminution structurelle du nombre d'exploitations agricoles. Le phénomène est légèrement supérieur à la moyenne départementale. En effet, en 16 ans (de 2000 à 2016) 1 exploitation sur 2 a disparu (-48%).

On observe sur la carte ci-après que la chute du nombre d'exploitations comporte des disparités sur le territoire. Le secteur ligérien, qui est l'axe structurant en matière d'urbanisation dans le SCoT, présente un taux important de diminution du nombre d'exploitations. Le Nord du territoire ressort également comme une zone de pression foncière avec les communes des Choux et du Moulinet sur Solin. Cela pourrait correspondre à une forme de pression foncière particulière, liée à la forte présence d'espaces naturels entraînant une concurrence foncière liée aux loisirs (équitation, chasse...).

Cette forte diminution du nombre d'exploitations est à contraster avec la diminution du nombre d'exploitants. La graphique ci-dessous présente l'évolution de ces deux valeurs ainsi que le ratio exploitants par exploitation.

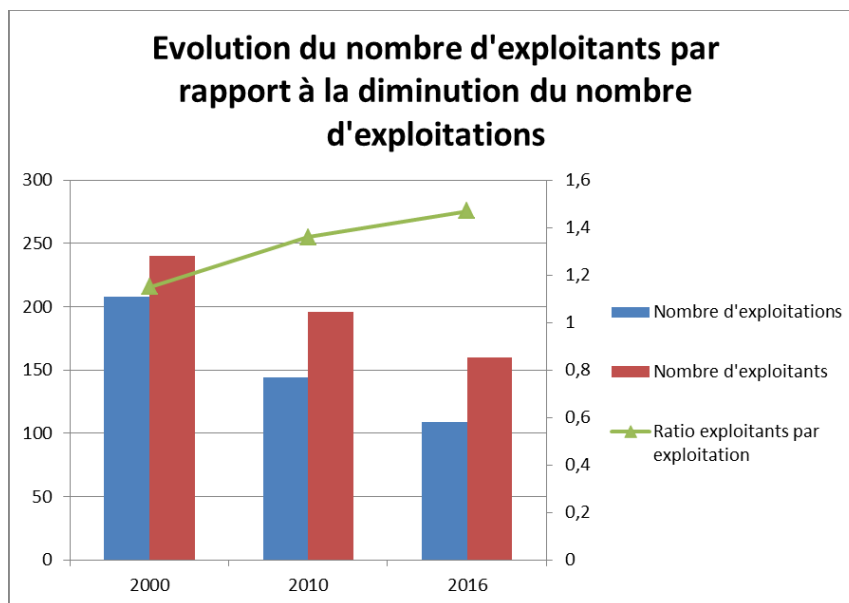


Figure 249 - Evolution du nombre d'exploitants, du nombre d'exploitations et du ratio exploitants par exploitation

On observe que le nombre d'exploitants par exploitations augmente depuis les années 2000. Ainsi, si le nombre d'exploitations a chuté de 48%, le nombre d'exploitants, lui, n'a baissé que de 33%.

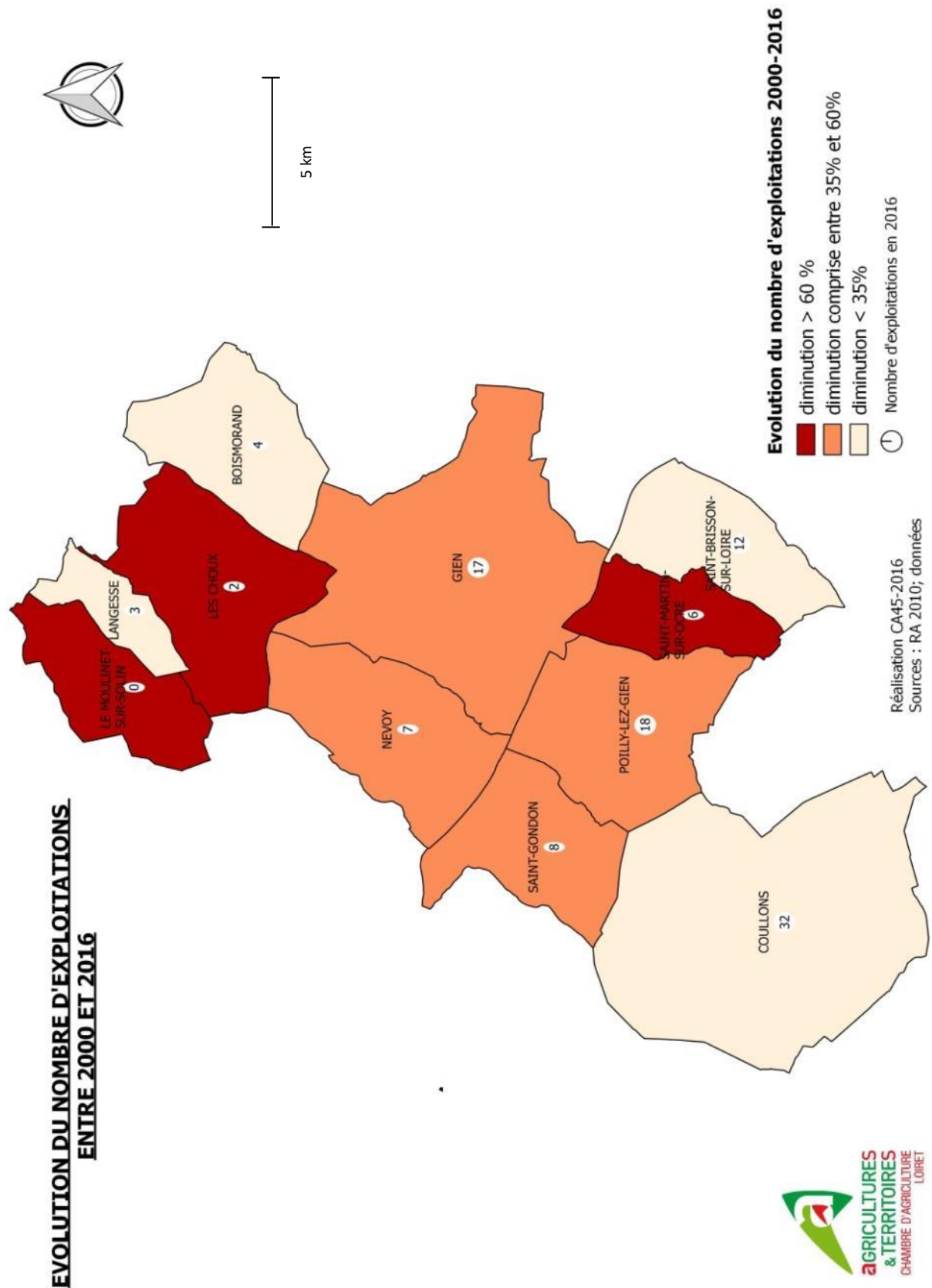


Figure 250 - Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2016

5.4.3.2 Un agrandissement des exploitations qui s'accélère

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'exploitations agricoles siégeant sur le territoire (histogramme bleu) et la SAU moyenne par exploitation (courbe rouge). Le phénomène de chute du nombre d'exploitations a tendance à se stabiliser ces 16 dernières années alors qu'on assiste à une augmentation de la Surface Agricole Utile (SAU) par exploitation depuis 1988. Cette augmentation s'est accélérée entre 2010 et 2016.

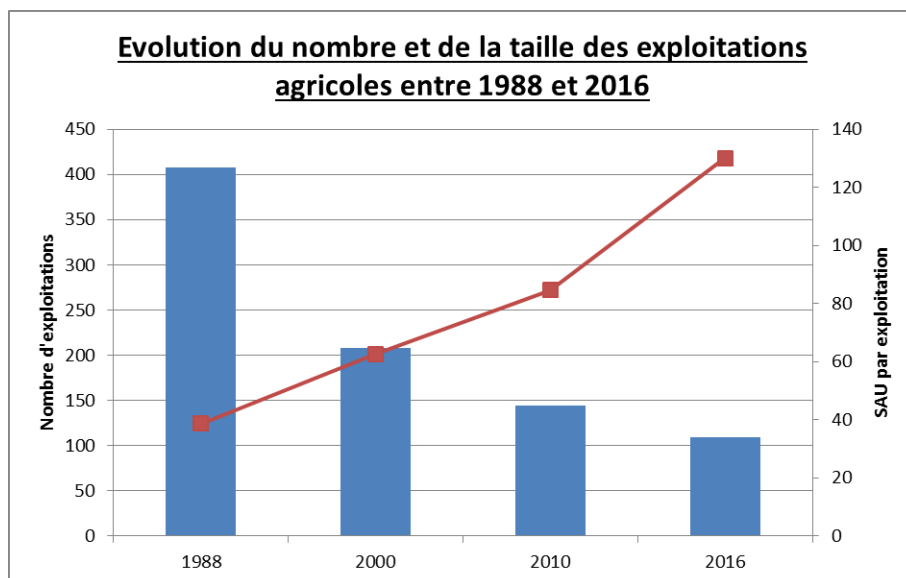


Figure 251 - Evolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles entre 1988 et 2016

En prenant en compte l'ensemble des systèmes de production du territoire de la communauté de communes, la surface moyenne des exploitations agricoles est de 130 hectares.

Il s'agit de structures de grande taille par rapport à la moyenne départementale de 96 hectares et légèrement supérieure à la moyenne du Pays du Giennois de 128 hectares.

Le graphique ci-dessous présente les exploitations rencontrées en fonction de leur SAU. On observe qu'aucune tendance ne se dégage : il n'y a pas de pic d'effectif spécifiquement marqué. Cela illustre la forte disparité des modèles d'entreprises agricoles et de productions. Par exemple, les exploitations de moins de 30 ha correspondent toutes soit à de l'élevage ovin et caprin avec des ateliers principalement hors sol soit à une exploitation de maraichage ou de viticulture.

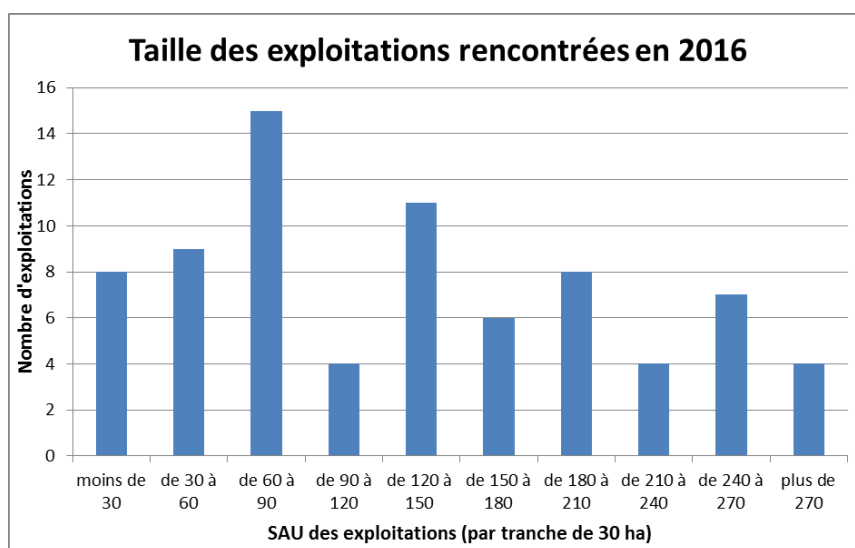


Figure 252 – Taille des exploitations rencontrées par tranche de 30 ha en 2016



Il est également important de noter que seules 32% des surfaces agricoles du territoire sont la propriété des exploitants. De plus, 48 ilots répartis entre 12 exploitations et représentant plus de 200 hectares sont des parcelles dont le mode de faire-valoir est précaire.

Les documents ci-dessous présentent la SAU par exploitation rencontrée en fonction des communes et en fonction du nombre d'exploitants. Ces chiffres illustrent la tendance au regroupement sociétaire : la SAU moyenne par exploitation est nettement plus élevée que la SAU moyenne par exploitant.

Commune	SAU moyenne par exploitation	SAU moyenne par exploitant
LES CHOUX	193	128
SAINT BRISSON SUR LOIRE	177	103
COULLONS	144	94
LANGESSE	139	139
NEVOY	125	80
SAINT GONDON	120	72
POILLY LEZ GIEN	117	81
GIEN	114	95
SAINT MARTIN SUR OCRE	101	67
BOISMORAND	87	87
LE MOULINET SUR SOLIN	0	0
<b>MOYENNE</b>	<b>130</b>	<b>89</b>

Tableau 51 - SAU moyenne par exploitation et par exploitant

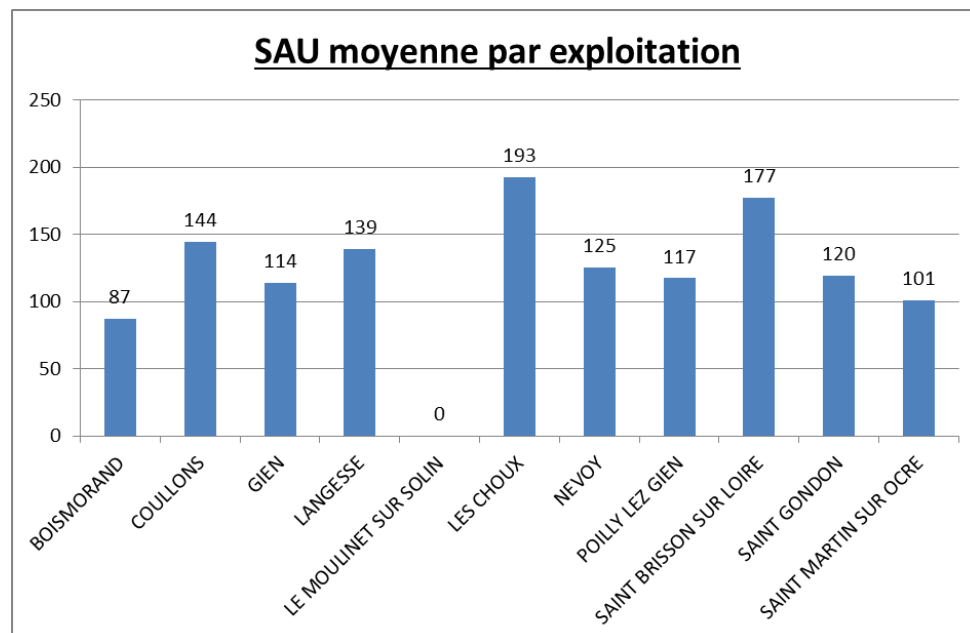


Figure 253 - SAU moyenne par exploitation

### 5.4.3.3 Un nécessaire renouvellement des générations

L'âge moyen des chefs d'exploitations de la communauté de communes est de 50 ans ce qui est conforme à la moyenne départementale.

Le diagnostic a révélé que 38% des exploitants rencontrés (43 exploitants au total) sont âgés de 55 ans et plus. Ceux-ci travaillent dans des exploitations individuelles ou sociétaires, associés parfois à de plus jeunes exploitants. Le tableau ci-dessous présente la proportion du nombre d'exploitants de 55 ans ou plus par commune. On remarque notamment que les exploitations sur Gien sont relativement jeunes, avec seulement 28% des exploitants concernés par un renouvellement des générations à court terme. En revanche, la commune des Choux présente un enjeu immédiat sur cette thématique.

Commune	Nombre d'exploitants dans la commune	Nombre d'exploitants de 55 ans et plus	Proportion d'agriculteurs de 55 ans et plus par commune
COULLONS	26	8	31%
GIEN	18	5	28%
POILLY LEZ GIEN	16	7	44%
SAINT GONDON	15	6	40%
SAINT BRISSON SUR LOIRE	12	5	42%
NEVOY	11	4	36%
SAINT MARTIN SUR OCRE	9	5	56%
LES CHOUX	3	3	100%
LANGESSE	2	0	0%
BOISMORAND	1	0	0%
LE MOULINET SUR SOLIN	0	0	NA
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>43</b>	<b>38%</b>

Tableau 52 - Proportion du nombre d'exploitants de 55 ans ou plus par commune

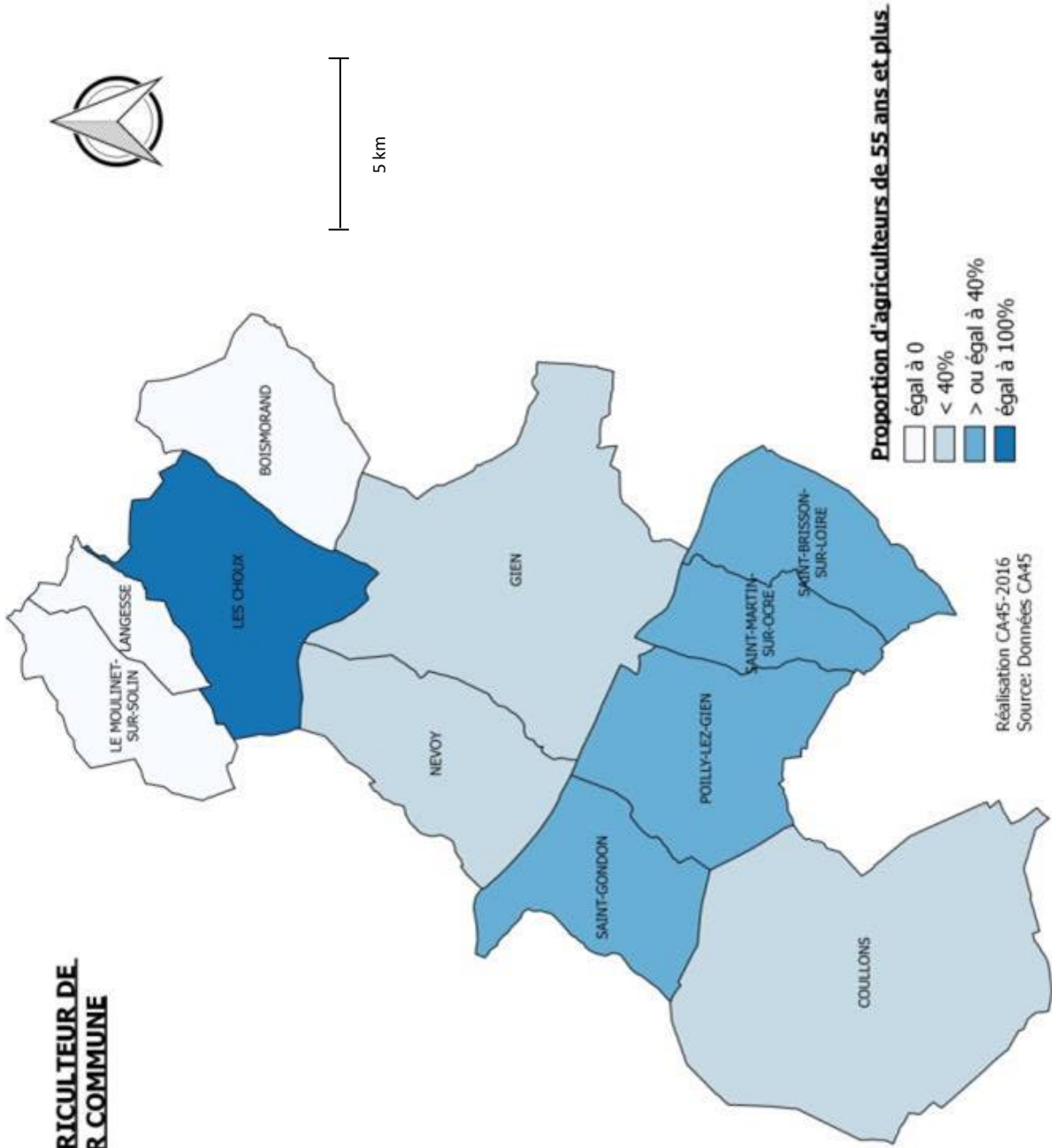
Les 43 exploitants de plus de 55 ans sont répartis dans 32 exploitations. Lors du départ à la retraite de l'associé, se posera alors la question de l'embauche d'un salarié, de la reprise en individuel de l'exploitation ou de la recherche d'un nouvel associé.

Par ailleurs, 18 exploitations présentent un enjeu majeur de transmission car tous les chefs d'exploitations et associés sont âgés de 55 ans et plus. Ainsi, plus de 2 100 hectares, soit 27 % de la SAU de la communauté de communes, sont appelés à muter soit vers l'installation de jeunes exploitants, soit vers la confortation d'exploitations existantes sur le territoire ou hors du territoire.

La carte ci-après présente la proportion d'agriculteurs de plus de 55 ans par communes. L'axe ligérien, déjà fortement concerné par la baisse du nombre d'exploitations ressort une nouvelle fois comme un territoire à enjeux.



5 km



**PROPORTION D'AGRICULTEUR DE 55 ANS ET PLUS PAR COMMUNE**

**Proportion d'agriculteurs de 55 ans et plus**

- égal à 0
- < 40%
- > 40%
- égal à 100%

Réalisation CA45-2016  
Source: Données CA45



Figure 254 - Proportion d'agriculteurs de 55 ans et plus par commune

L'histogramme ci-dessous présente la pyramide des âges des exploitants agricoles du territoire.

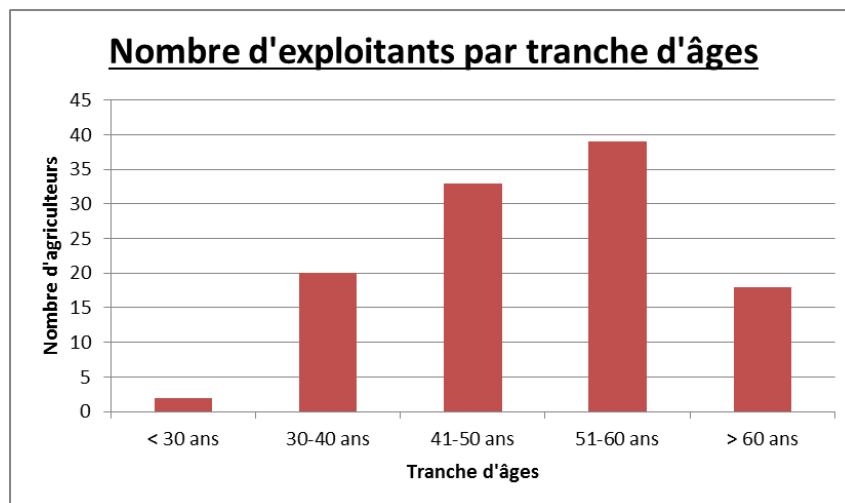


Figure 255 - Nombre d'exploitants par tranche d'âge

Le faible nombre de jeunes agriculteurs (âge inférieur à 40 ans) ne compense pas les nombreux départs à la retraite programmés dans les prochaines années. L'avenir de dizaines d'exploitations est donc en jeu puisque sur les 18 exploitations dont la totalité des chefs d'exploitations et associés sont âgés de 55 ans et plus, 12 n'ont pas de successeur identifié. La pérennité de ces exploitations se doit pourtant d'être assurée car elles représentent plus de 1 300 hectares. Il s'agit pour 9 d'entre elles d'exploitations produisant des céréales et des oléo-protéagineux sur une surface totale de 1 100 hectares. Plus généralement, à l'horizon du PLUi (15 ans), 56 exploitants (50 % parmi ceux rencontrés) devront trouver des repreneurs afin de stabiliser l'emploi agricole sur le territoire.

D'après les agriculteurs rencontrés, l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire est complexe. En effet, 33 % des agriculteurs rencontrés considèrent que le coût élevé des reprises et/ou achats de ces exploitations couplées à de faible retour sur investissement constituent un frein à l'installation des jeunes agriculteurs. Selon les exploitants, la faible disponibilité foncière, les faibles revenus agricoles et le contexte économique défavorable à l'agriculture sont autant de facteurs expliquant le manque de dynamique pour les installations.

#### 5.4.3.4 Le développement du modèle sociétaire

Depuis 40 ans, le nombre d'exploitations agricoles individuelles ne cesse de diminuer, tandis que les formes sociétaires - dominées par les EARL (Entreprise À Responsabilité Limitée) et les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) - sont en constante progression. Les exploitations de la Communauté des Communes Giennesoises n'échappent pas à cette évolution puisque le modèle sociétaire demeure aujourd'hui la forme juridique dominante choisie par 55 % des exploitations agricoles contre 45 % pour les exploitations à statut individuel.

## Les statuts juridiques

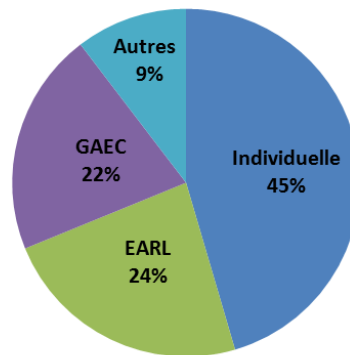


Figure 256 - Les statuts juridiques des exploitations

L'adoption du statut sociétaire est principalement motivée par la protection juridique qu'il garantit en séparant le patrimoine privé de l'agriculteur de ses biens d'exploitations. La souplesse dans l'organisation du travail, le partage des responsabilités ou encore le statut valorisant pour le conjoint sont aussi des raisons avancées.

Le développement prépondérant des EARL s'explique par plusieurs facteurs :

- certains avantages fiscaux des GAEC ont été étendus aux EARL,
- avant 2012, le GAEC entre époux n'était pas admis, pour cette raison, des GAEC initialement parent-enfant se transforment en EARL entre époux après le départ du (ou des) parents(s). La création des sociétés entre époux a fortement contribué au développement de l'EARL.

Il convient toutefois de préciser que la moitié des EARL sont unipersonnelles et qu'au final si le modèle sociétaire domine, 60% des exploitations ne sont gérées que par un seul exploitant.

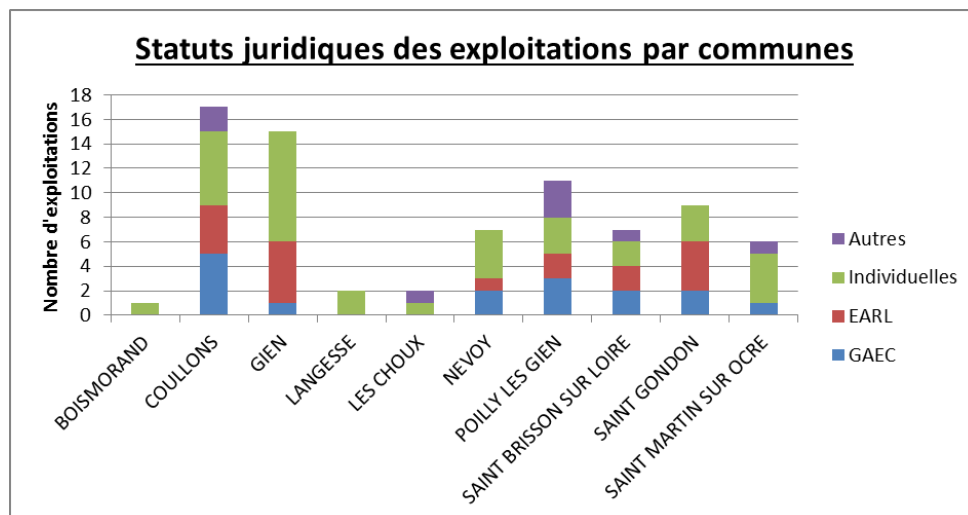


Figure 257 - Statuts juridiques des exploitations par communes

Les exploitations en forme sociétaire concentrent à elles seules plus des 2/3 de la SAU de la communauté de communes. La SAU moyenne d'un GAEC est de 200 ha, celle d'une EARL de 172 ha alors que celle d'une exploitation individuelle s'élève à 80 ha. Les exploitations en forme sociétaire s'avèrent ainsi être de plus grande taille que les exploitations individuelles.

#### 5.4.3.5 Les GDA

Les GDA (Groupements de Développement Agricole) sont constitués d'agriculteurs regroupés sur un secteur géographique pour mener des actions communes. Il s'agit le plus souvent d'association loi 1901. Ils sont animés par un conseiller mis à disposition par la Chambre d'agriculture du Loiret et interviennent dans des domaines variés tels que la conduite des cultures et troupeaux, l'organisation du travail, la veille règlementaire... Le GDA Loire Forêt, situé à Gien, regroupent 35 agriculteurs du territoire de la communauté de communes.

#### 5.4.4 Des productions diversifiées avec une forte présence de l'élevage

##### 5.4.4.1 *Des céréales et oléo protéagineux fortement présents, mais une diversification caractéristique du territoire*

Les Surfaces en Céréales et en Oléo-Protéagineux (SCOP) occupent la plus grande partie de la surface agricole utilisée (SAU) avec près de 8 800 ha sur les 12 620 ha de la communauté de communes. Il s'agit d'un marqueur identitaire fort du territoire communautaire présent sur chaque commune. Les deuxièmes surfaces principales du secteur sont les superficies en fourrages et prairies avec 2 409 ha sur la communauté de communes.

Sur la carte ci-après, qui présente l'occupation des surfaces en 2016 des exploitations rencontrées, les surfaces en SCOP apparaissent majoritairement sur l'ensemble du territoire.



En effet près de la totalité (78%) des exploitations développent une activité de grandes cultures, les céréales et oléo-protéagineux constituant ainsi la principale production des surfaces agricoles de la communauté de communes. Cependant, si ces productions sont les plus répandues, on note une très forte diversité des productions sur le territoire. L'histogramme ci-dessous présente les différents ateliers et productions du territoire.

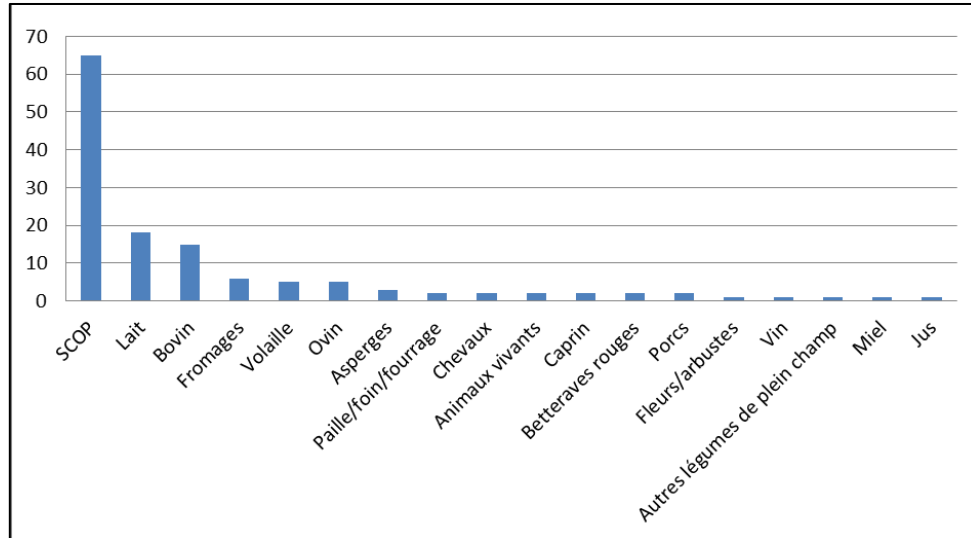


Figure 259 - Ateliers et production de la Communauté des Communes

On observe que 18 ateliers différents ont pu être recensés lors des rencontres avec les 77 agriculteurs du territoire. Cette diversité est confortée par le fait qu'un tiers seulement des exploitations est spécialisé dans la seule production de céréales et oléo-protéagineux (SCOP). De plus, la moitié des exploitations développent au moins deux productions. Le système le plus rencontré est l'association polyculture-élevage pour 35% des exploitations.

Le vin est produit par une seule exploitation rencontrée. Il est produit sous l'AOC Coteaux du Giennois.

44 entreprises du territoire font de l'élevage, soit 57% des entreprises rencontrées. Parmi ces 44 entreprises, 6 font deux ateliers d'élevage différents. Ces ateliers sont caractéristiques du territoire. Ils sont répartis de la manière suivante :

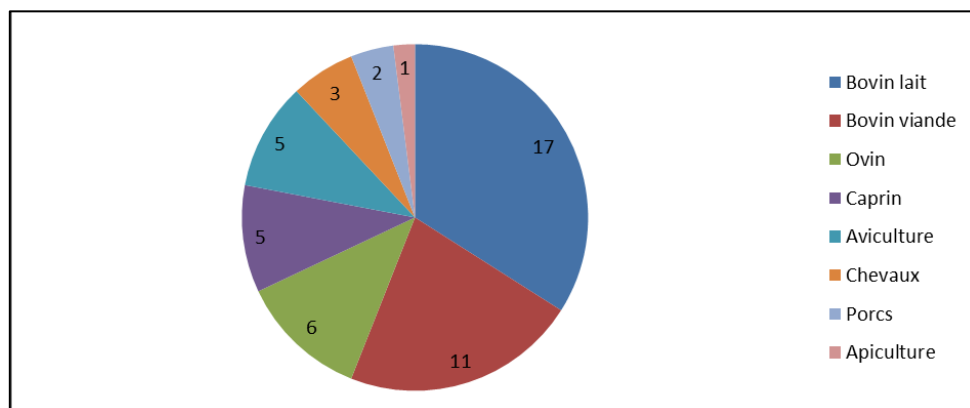


Figure 260 - Ateliers d'élevage de la Communauté des Communes Giennaises



L'élevage de bovins représente plus de la moitié des ateliers (une même exploitation peut développer plusieurs ateliers d'élevage). Le lait prédomine sur le secteur. On retrouve également 11 élevages de petits ruminants (ovins – caprins). Les ovins sont généralement commercialisés pour leur viande et les caprins sous forme de production fromagère. Certains élevages autoconsomment les céréales produites sur l'exploitation.

*5.4.4.2 Des projets de développement d'ateliers qui confortent la diversité des productions et l'élevage*

Les exploitants rencontrés ont été questionnés sur leur souhait d'arrêter un atelier ou d'en développer un, que ce soit en créant un nouvel atelier ou en développant un qui existe déjà sur l'exploitation.

Afin d'assurer la pérennité de leurs exploitations, 15 exploitants envisagent de développer un nouvel atelier agricole. 12 d'entre eux ont précisé les ateliers qu'ils souhaiteraient développer :

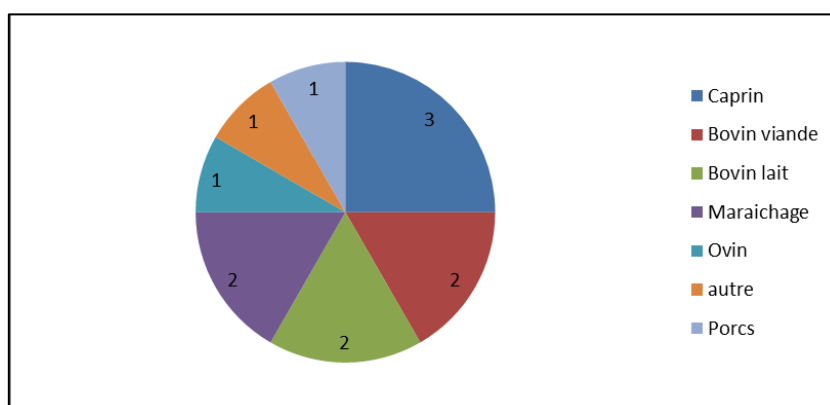


Figure 261 - Ateliers que les éleveurs souhaitent développer

On observe que 9 ateliers à développer sur 12 sont des ateliers d'élevage. Ce résultat illustre que malgré une crise nationale sur l'élevage en France, localement c'est une filière sur laquelle les producteurs se projettent encore et qu'ils souhaitent développer. Pour d'autres en revanche, aucun atelier en particulier n'est privilégié, un choix stratégique s'opérera en fonction de la conjoncture du moment.

Quelques producteurs souhaitent eux réduire certains ateliers. Ils sont 6, soit moins nombreux que les agriculteurs souhaitant développer un nouvel atelier.

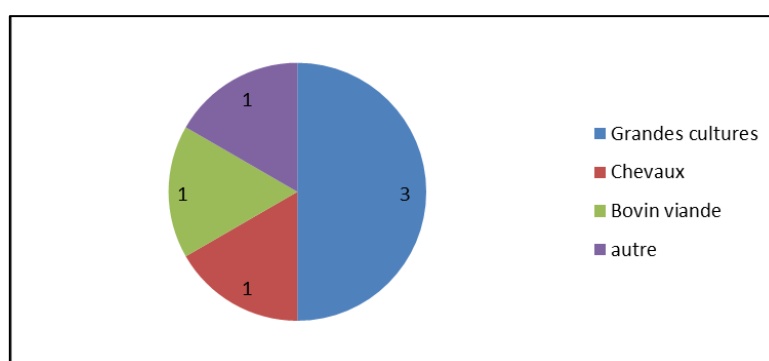


Figure 262 - Ateliers que les éleveurs souhaitent diminuer

On note que, sur le territoire, l'atelier que les agriculteurs souhaitent le plus diminuer est celui des grandes cultures. Cela renforce la place de l'élevage sur le territoire comme étant une filière sur laquelle les producteurs souhaitent se développer.

5.4.4.3 Des filières longues bien implantées sur le territoire avec des opérateurs de qualité

Les principaux débouchés en filière longue des productions végétales et animales sont présentés ci-dessous.

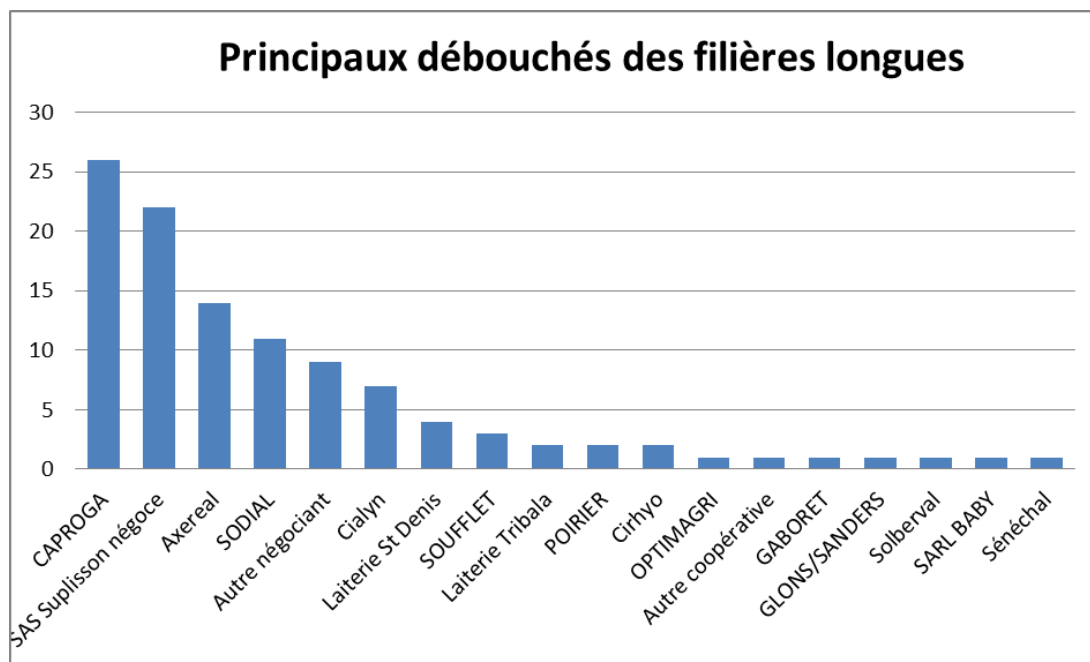


Figure 263 - Principaux débouchés des filières longues

**Commercialisation des productions végétales**

La majorité des céréales et oléo protéagineux sont vendus aux coopératives et négociants présents sur le secteur. La CAPROGA (Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais La Meunière) apparaît en première position pour la commercialisation (nommée 26 fois), suivie de la SAS Suplisson (nommée 22 fois) et de la coopérative Axéreal (nommée 14 fois). Les produits collectés sont en majorité le blé, l’orge d’hiver, le colza et le maïs grain. Les productions d’orge de printemps, de seigle, de millet et de pois sont également représentées sur le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises, ainsi que le soja et le sarazin mais en plus faible quantité.

Les autres productions végétales telles que les légumes de plein champ sont commercialisées en majorité à des sociétés spécialisées. Le vin est vendu en direct ou à l’export.

**Présentation des principaux négoce et coopératives de céréales du secteur**

La **CAPROGA** est une coopérative agricole d’environ 125 salariés basée à Montargis. Avec 31 centres répartis dans l’Est du Loiret et aux frontières de la Seine-et-Marne et de l’Yonne, elle collecte 600 000 tonnes de céréales et oléo protéagineux dont 22 000 tonnes sur le secteur du Giennois. Les silos et plateformes de réception de céréales les plus proches du territoire sont situés à Gien, à Poilly-lez-Gien, à Lavau (89) et à Rogny-les-Sept-Ecluses (89). Au-delà du stockage et de la vente de SCOP, ces centres permettent aux agriculteurs de s’approvisionner en alimentation animale, produits phytosanitaires et engrais. La CAPROGA possède un moulin à Saint Firmin-des-Vignes qui transforme 30% de la collecte en blé en farine. Les autres filières de commercialisation se font au niveau national et européen.

La **SAS Suplisson** est une entreprise de négoce de produits agricoles basée à Coullons et employant 10 salariés. Avec ses points de collecte à Coullons et à Saint Firmin-sur-Loire, l’entreprise collecte des céréales et oléo protéagineux dans un rayon de 25 km autour de Coullons. Les productions sont commercialisées au niveau local, national et européen. Depuis deux ans, le négoce est en partenariat avec le Moulin des Gaults à Poilly-lez-

Gien sur une filière de blé de qualité CRC®. Un contrat est établi entre les agriculteurs, l'organisme stockeur et le meunier où chacun s'engage dans une démarche de qualité et de respect de l'environnement, avec une obligation de résultats sur la qualité du produit.

**Axéreal** est la première coopérative céréalière française dont le siège social se trouve à Olivet. Forte de 3 200 salariés, elle collecte 5 millions de tonnes de grains par an principalement sur la région Centre, dont 400 000 tonnes dans le Loiret toutes productions confondues. Les centres de stockage situés sur le Pays Giennois sont à Briare, Cernoy-en-Berry, Bonny-sur-Loire et Poilly-lez-Gien. Deux tiers de la collecte est destinée à la transformation dont la moitié par les unités de transformation d'Axéreal telles que les unités de fabrication d'alimentation animale à Saint Denis de l'Hôtel, Saran et Ladon. Le reste de la collecte est exportée hors Europe.

### Commercialisation des productions animales en circuits longs

Les productions animales concernées par la commercialisation en circuits longs sont présentées sur le diagramme ci-dessous.

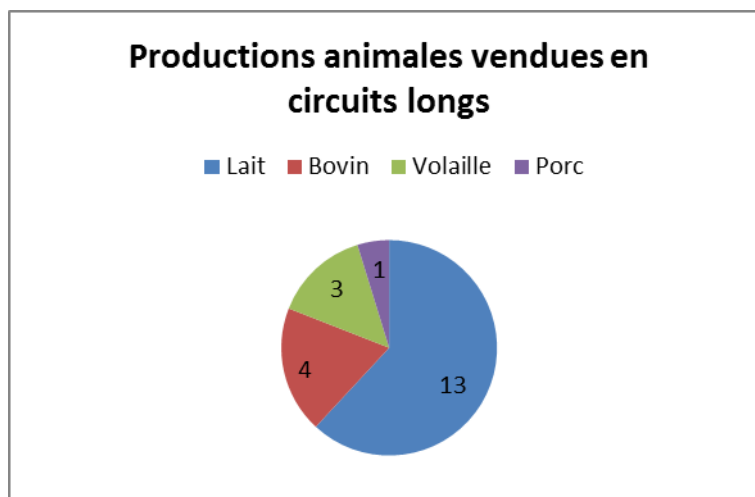


Figure 264 Productions animales vendues en circuits longs

La commercialisation des productions animales est spécifique à chaque filière. Les **bovins** sont notamment vendus à la Cialyn, une coopérative de producteurs et éleveurs de bovins et ovins basée à Migennes (89), ou à des négociants tels que Turpin ou J.F. Lecoeur. Le **lait de vache** est vendu à la coopérative laitière Sodiaal dont une unité de collecte de lait est située à Bonny-sur-Loire. Le **lait de chèvre** quant à lui est commercialisé en priorité à la Laiterie Triballat située à Rians (18), s'il n'est pas transformé en fromage et vendu directement (cf. plus bas). Les **filières avicoles et porcines** passent par des coopératives telles que la CAFO (Coopérative Agricole des Fermiers de l'Orléanais) pour les volailles ou la Cirhyo pour les porcs. Enfin, il est à noter que les ovins ne sont pratiquement pas vendus en circuits longs sur le secteur, mais en circuits courts en vente directe ou à des artisans locaux.

#### 5.4.4.4 Valorisation des productions par les circuits courts, complémentaires des filières longues du territoire

##### Produits commercialisés en direct

37% des exploitations (29 exploitations) ont choisi d'utiliser les circuits-courts comme mode de commercialisation. C'est plus qu'en moyenne dans le Loiret (25%) et nettement plus que la moyenne régionale (10%). Ce sont en majorité des éleveurs qui ont retenu ce type de production afin de mieux valoriser leurs productions. 57% des éleveurs du territoire commercialisent en direct.

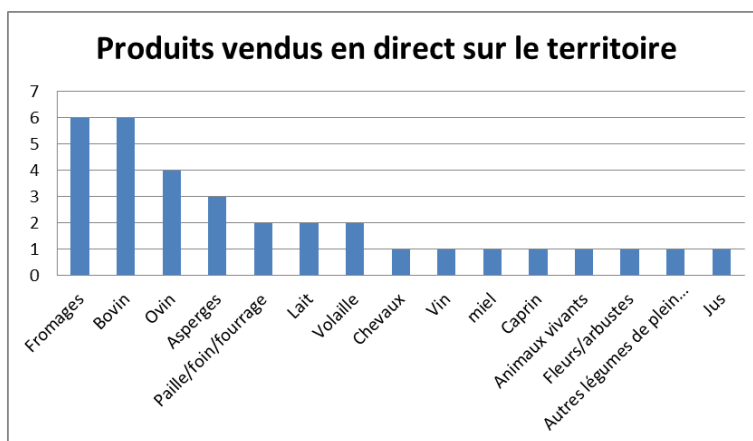


Figure 265 - Produits vendus en direct sur le territoire

La plupart des produits vendus en direct sont des produits animaux avec notamment les fromages (dont l’AOC Crottin de Chavignol), la viande bovine et la viande ovine (agneaux principalement). Ces produits sont aujourd’hui faiblement valorisés par les filières longues, ce qui permet aux agriculteurs de diversifier et de sécuriser leurs revenus (les prix en directs sont nettement moins sujets aux fluctuations). D’autres productions issues de l’élevage sont également vendues en direct : la paille, le foin et le fourrage, le lait, la viande de volaille, la viande caprine ou encore les chevaux. Ces derniers sont vendus vivants à des particuliers ou à des professionnels du domaine.

On observe que le lait est une production animale faiblement valorisée en direct. Cela peut s’expliquer par le fait que le lait est assez complexe à commercialiser en direct (conservation, potentiel de vente directe relativement faible par rapport au volume produit). Le plus souvent, les producteurs de lait le transforment en fromage pour le commercialiser. Ce type de transformation représente des investissements financiers (fromagerie, vitrine de vente...) et en ressources humaines (temps à passer pour la transformation et la vente) importants qui ne correspondent pas à la stratégie de toutes les exploitations. De plus, des organismes de collecte pour les filières longues sont implantés de manière durable sur le territoire (Laiterie de Saint Denis de l’Hôtel, SODIAAL...)

On note également d’autres productions très variées même si peu représentées sur le territoire avec des asperges, du miel, des fleurs et arbustes, et seulement 1 maraicher, ce qui peut paraître faible en secteur périurbain.

### Transformation agricole sur le territoire

18 exploitations pratiquent de la vente directe sur le territoire parmi les 77 rencontrés. Sur ces 18 entreprises, 10 font la transformation eux même à la ferme. Le graphique ci-dessous présente les produits agricoles transformés dans le cadre de circuits courts.

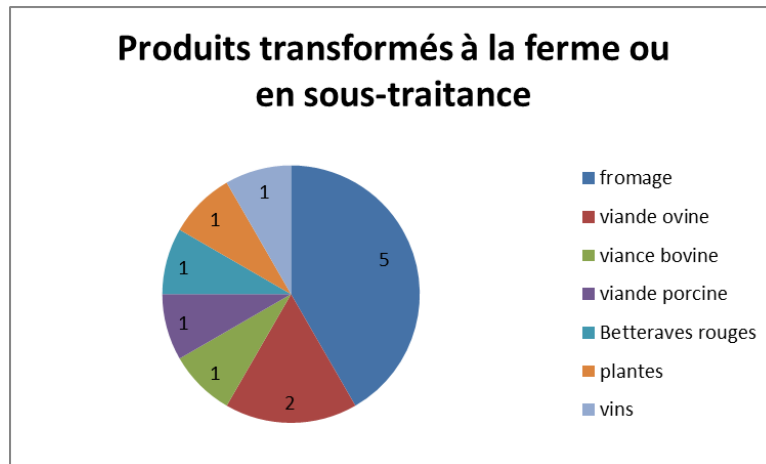


Figure 266 - Produits transformés à la ferme ou en sous-traitance

### Modes de commercialisation sur le territoire

L'histogramme ci-dessous présente la répartition des modes de commercialisation en circuits courts.

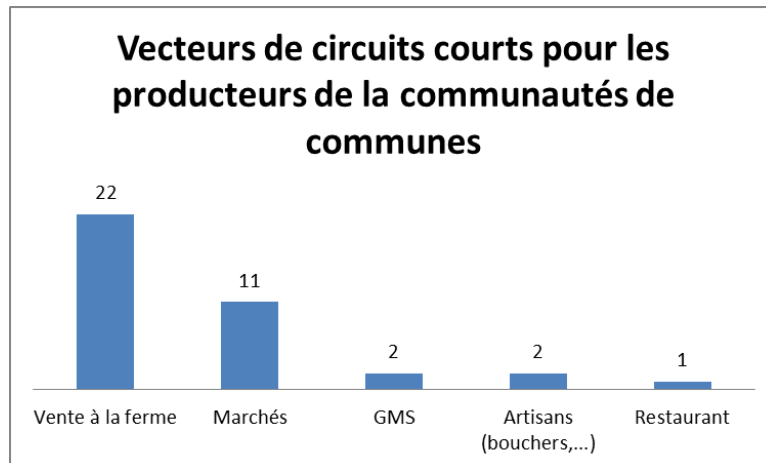


Figure 267 - Vecteurs de circuits courts pour les producteurs de la Communauté des Communes

68% des exploitations pratiquant les circuits-courts ont développé une activité de vente directe sur leur site d'exploitation. Les marchés, pratiqués par 23% des exploitations, arrivent en second. La vente aux Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), aux restaurants (dont cantines) et aux artisans sont des modes de commercialisation très peu utilisés par les exploitants de la communauté de communes à ce jour.

### Modes de commercialisation en projet

35 exploitations se sont dites intéressées pour développer un nouveau mode de commercialisation en circuits courts. Cela représente un peu moins de 50% des exploitations agricoles rencontrées. Sur ces 35 exploitations, 8 ne font pas de vente directe aujourd'hui et souhaiteraient entièrement mettre en place ces nouveaux vecteurs.

## Nouveaux modes de circuits courts envisagés

■ Vente à la ferme ■ Restauration collective ■ Point de vente collectif ■ Magasin

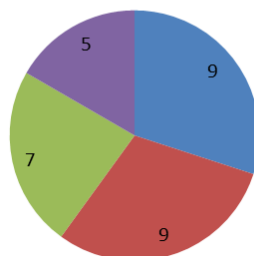


Figure 268 - Nouveaux modes de circuits courts envisagés

On observe que, même si la vente à la ferme reste une tendance forte dans les projets de développement, 9 exploitations envisagent de s'intéresser à la commercialisation de leurs productions dans le cadre de cantines ou, plus généralement, de restauration collective. Cette orientation s'intègre très bien dans le projet d'alimentation locale des cantines porté par le Pays Giennois.

Par ailleurs, on note également que 7 exploitants souhaiteraient mettre en place un point de vente collectif. A ceux-ci pourraient s'ajouter les 5 qui souhaitent commercialiser en magasin. Au vu de ces résultats, un projet de magasin de producteurs pourrait être étudié sur le territoire.

### Labels officiels sur le territoire

Quatre certifications officielles sont présentes sur la communauté de communes : « Agriculture biologique » (trois exploitations : bovin, asperge et lait de vache), l'AOC Coteaux du Giennois (1 exploitation), l'AOC Crottin de Chavignol et la production de farine CRC (cultures raisonnées contrôlées).



### Complémentarité entre les filières courtes et les filières longues

Les circuits courts et longs conservent des fonctions complémentaires car seules 7 exploitations sur les 29 exploitations qui pratiquent les circuits courts utilisent uniquement ce mode de commercialisation. Pour le 22 autres exploitations, les circuits courts sont complémentaires de filières plus longues.

#### 5.4.5 Un territoire en évolution

##### 5.4.5.1 Des bâtiments anciens

L'inventaire des bâtiments de la communauté de communes a permis de recenser près de 566 bâtiments agricoles. Plusieurs types de bâtiments sont présents sur le territoire mais le hangar à matériel reste prédominant.

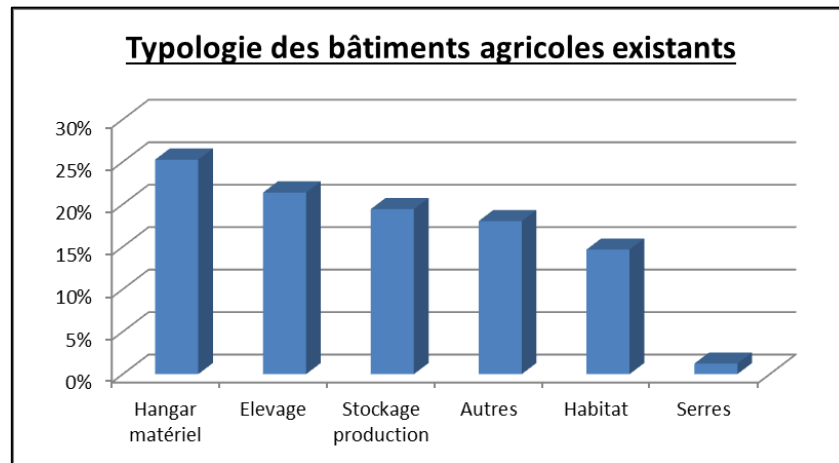


Figure 269 - Typologie des bâtiments agricoles existants

Pour la grande majorité, ces bâtiments sont la propriété de l'agriculteur. Il est cependant important de noter que la catégorie « autres » correspond, la plupart du temps, à une mise à disposition à titre gracieux des bâtiments. Par ailleurs, il n'existe aucun bâtiment dont l'utilisation est précaire.

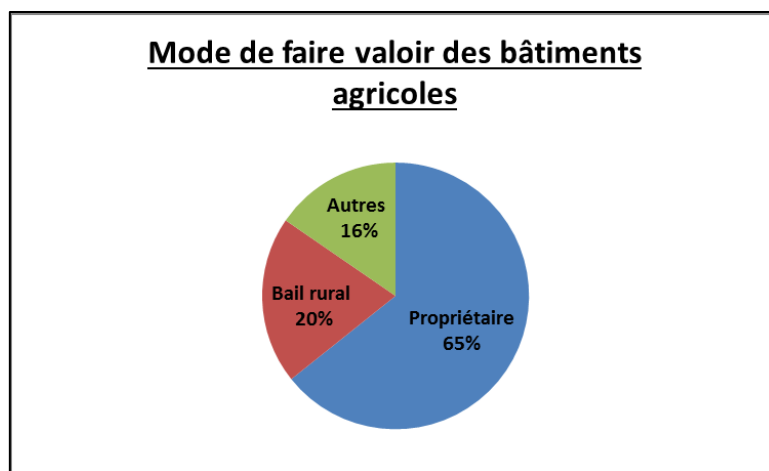


Figure 270 - Mode de faire valoir des bâtiments agricoles

La majorité du parc de bâtiments est déclaré « ancien aménagé » par ceux qui les utilisent. A peine 5% des bâtiments existants sont déclarés non fonctionnels pour des questions liées à la conception ou à l'accessibilité du bâtiment. C'est un chiffre très faible qui permet d'affirmer que, même s'ils sont pour la plupart anciens, les différents bâtiments du territoire sont encore utilisés et vraisemblablement en conformité avec les normes en vigueur.

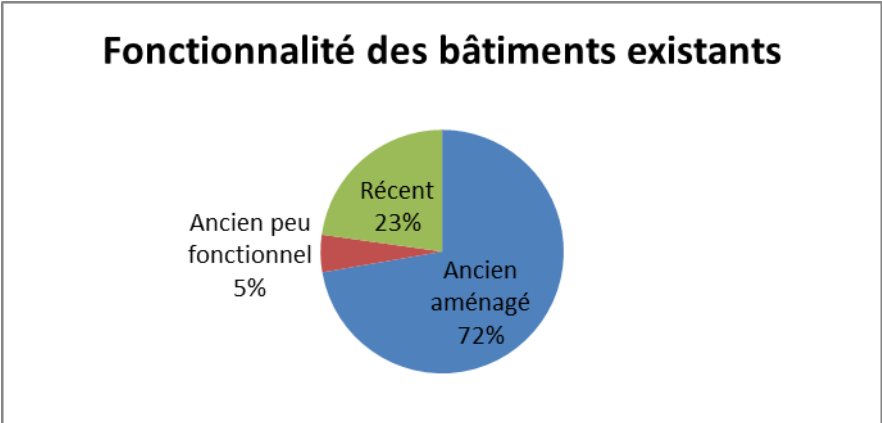


Figure 271 - Fonctionnalité des bâtiments existants

5.4.5.2 Des projets de nouveaux bâtiments

44 exploitants ont exprimé des besoins de nouvelles constructions, en soutien au développement de leur activité. Il est à noter que les projets de nouveaux bâtiments ne sont pas liés à la présence ou non sur l’exploitation de bâtiments non fonctionnels. Au total, 67 projets de construction de nouveaux bâtiments agricoles ont été exprimés. Ils sont notamment pour le stockage de productions agricoles, l’élevage ou le stockage de matériel.

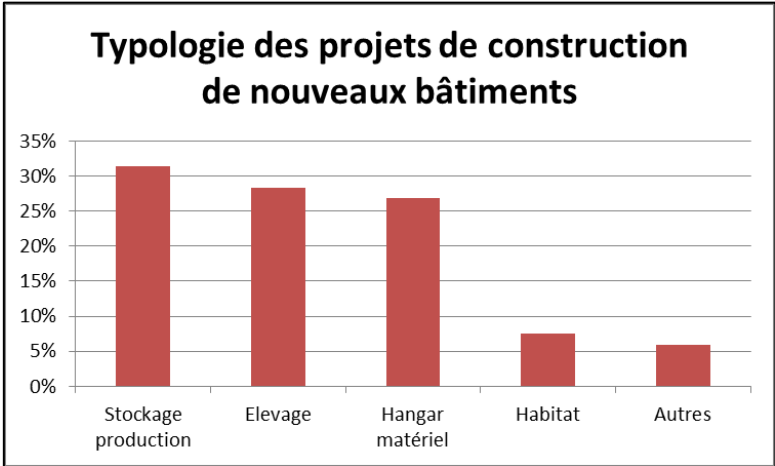


Figure 272 - Typologie des projets de construction de nouveaux bâtiments

Aux projets de construction de nouveaux bâtiments s’ajoutent 17 projets de changement de destination. Ces derniers concernent notamment la réhabilitation d’anciens bâtiments agricoles peu fonctionnels en habitation pour accueillir des activités touristiques (gîtes ruraux, chambres d’hôtes...). La carte ci-après localise les projets de changement de destination de bâtiments.



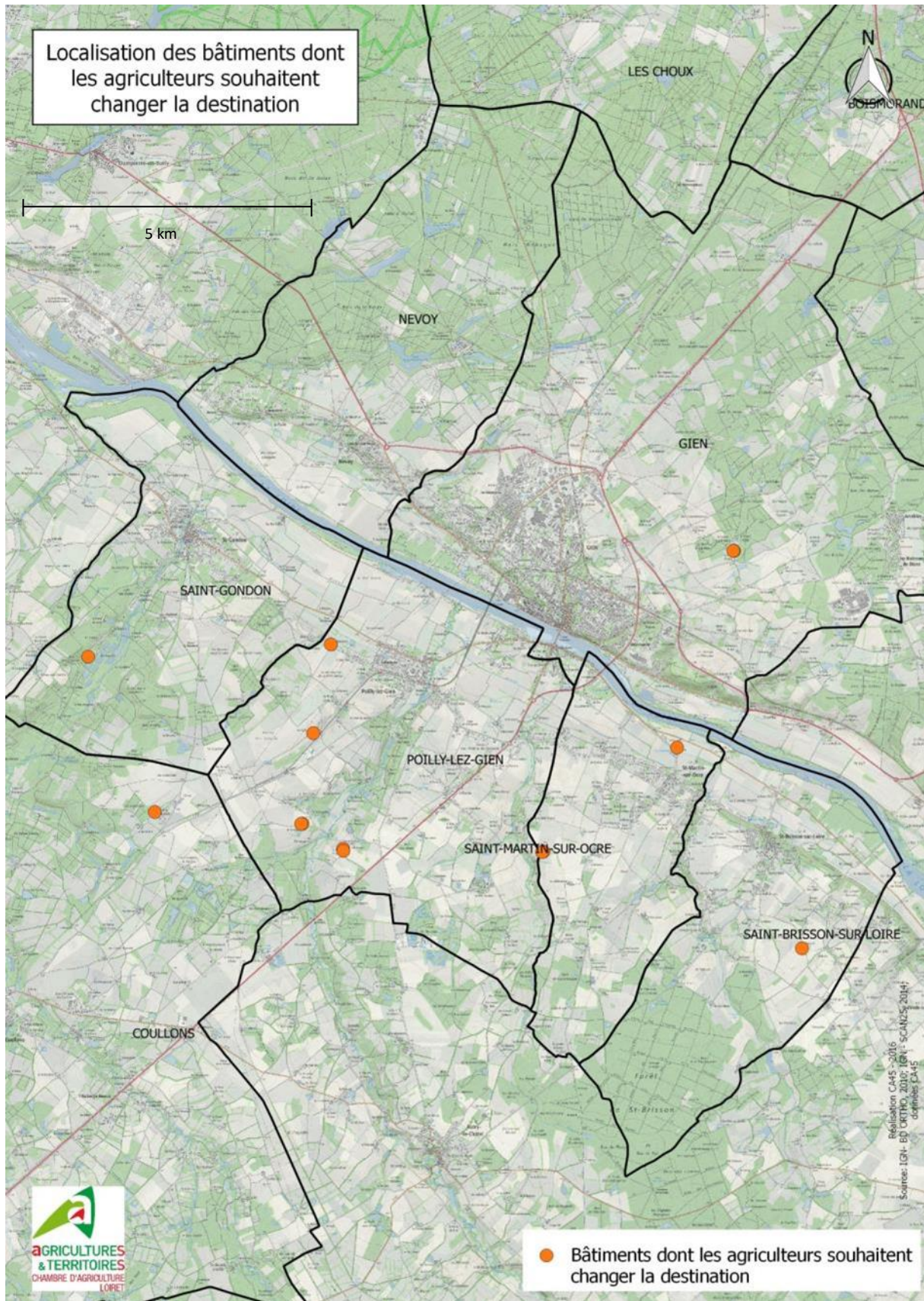


Figure 273 - Bâtiments dont les agriculteurs souhaitent changer la destination

#### *5.4.5.3 Mise en place d'un projet bois énergie*

Lors des entretiens, les agriculteurs ont été sollicités afin de savoir s'ils avaient des surfaces boisées non valorisées sur le territoire. Il leur a été également demandé si, dans le cas où une filière locale bois énergie venait à se constituer, ils étaient intéressés pour y participer et valoriser leur bois.

37 ont des surfaces boisées à valoriser et 15 d'entre eux se disent intéressés pour étudier la valorisation de ces bois par une filière locale de bois énergie. 121 ha de forêt ont ainsi été recensés sur la communauté de communes.

#### *5.4.5.4 Des projets divers*

Parmi les 77 exploitations rencontrées, 44 d'entre elles possèdent un ou plusieurs projets d'avenir. En tout, cela représente environ 60 projets sur le territoire.

On y retrouve notamment :

- 5 projets de mise en place d'irrigation (cf. plus bas),
- 11 projets en lien avec le tourisme (mise en place de gîtes ou d'espaces de restauration à la ferme),
- 5 projets de construction de hangars avec toit photovoltaïque,
- 2 projets de méthanisation.

#### *5.4.6 Les points de vigilance pour l'urbanisation*

La dimension de potentiel agricole sur le secteur est à interpréter au regard de la grande diversité des ateliers. Ainsi, les terres drainées et/ou irriguées permettent une amélioration du potentiel. De la même manière, les terres à proximité des bâtiments d'élevage peuvent être identifiées comme essentielles au développement de cette activité, en lien avec l'éloignement réglementaire des bâtiments d'élevage avec d'autres bâtiments. De même la présence de productions en AOC et de terres exploitables en AOC (Coteaux du Giennois, notamment) est une spécificité du territoire qui présente un fort intérêt à être préservée.

##### *5.4.6.1 Irrigation et drainage*

L'irrigation est relativement peu présente sur le territoire. Sur le Giennois, elle est généralement articulée autour de retenues ou de réserves d'eau. L'irrigation permet une meilleure valorisation des terres agricoles en sécurisant les rendements et la qualité et en réduisant la dépendance aux aléas climatiques. Elle permet également la mise en place d'une plus grande diversification de l'assolement (notamment pour des légumes de plein champ).

Tout investissement destiné à améliorer le potentiel de production agricole tel que le drainage, l'irrigation ou les aménagements fonciers (remembrements) doivent être pris en compte si l'on ne veut pas gâcher ces investissements et par là-même de forts potentiels de production.

Une question se pose aujourd'hui concernant l'avenir des drainages qui sont de moins en moins entretenus du fait de la réglementation. A ceci, s'ajoute le raccordement de particuliers ne faisant pas partie de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) qui gèrent les installations communes de drainage (collecteurs fossés). En effet, ces raccordements d'eaux pluviales satureront les réseaux agricoles alors que les privés ne participent pas financièrement à l'entretien des aménagements.

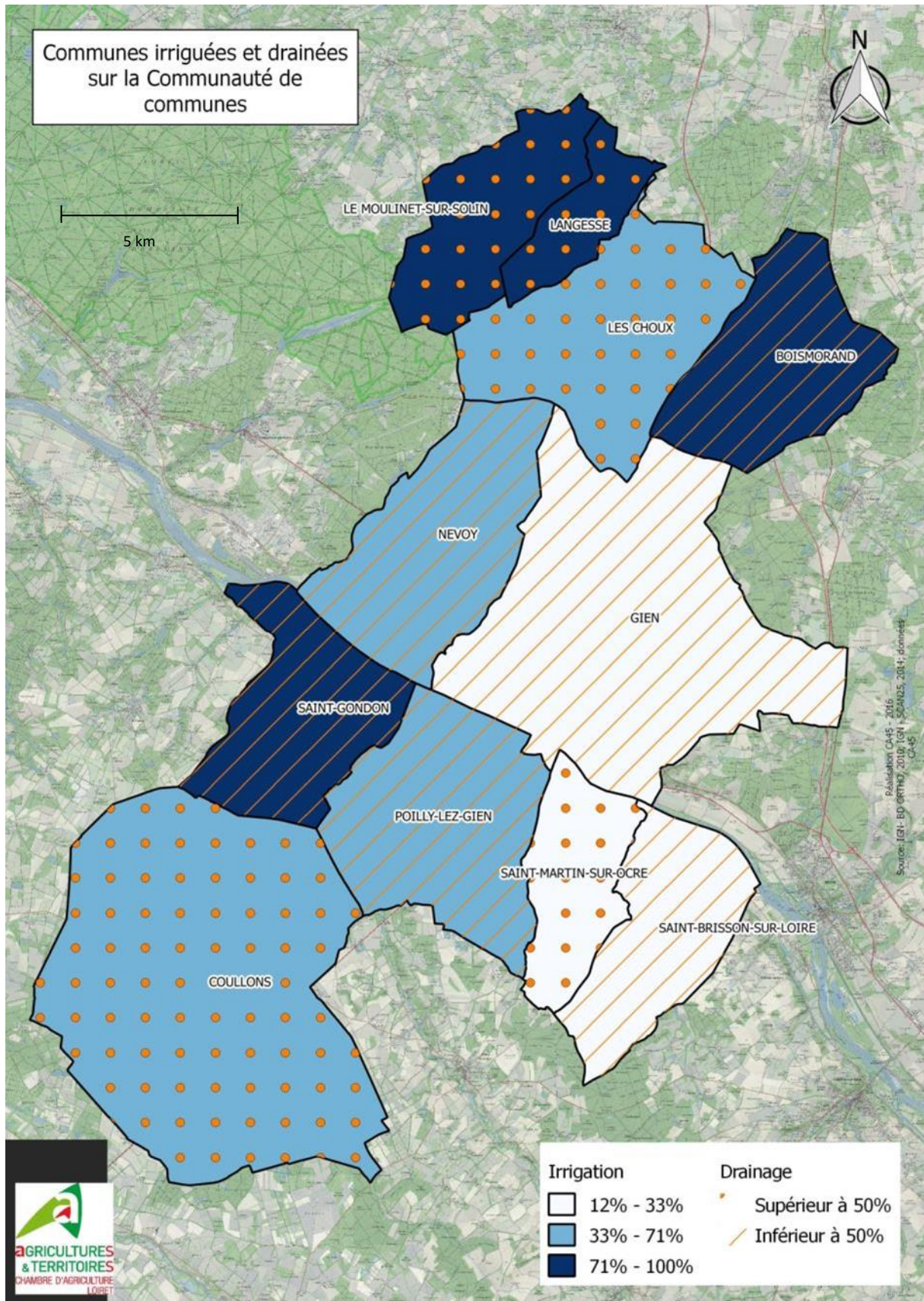


Figure 274 - Communes irriguées et drainées sur la Communauté des Communes Giennaises

#### 5.4.6.2 Situation sanitaire des exploitations

Les exploitations agricoles sont concernées par deux règlements (RSD et ICPE) en fonction de leur activité et de leur taille.

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) dont l'existence est prévue par le code de la santé, édicte des règles techniques propres à préserver la santé humaine. Il comporte entre autres des dispositions relatives aux eaux destinées à la consommation humaine, aux locaux d'habitation et professionnels, à l'élimination des déchets, à l'hygiène alimentaire et à l'hygiène en milieu rural.

Ces règles sont prescrites par arrêté préfectoral à partir d'un règlement sanitaire type qui peut ainsi être adapté aux conditions particulières de chaque département. L'application du RSD relève essentiellement de la compétence de l'autorité municipale

La réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) trouve son origine dans la loi du 19 juillet 1976. Son champ d'application est très large : protection de l'environnement, encadrement et contrôle des activités génératrices de nuisances, prévention des pollutions et des risques de l'installation et de son exploitation. Pour l'activité agricole, les domaines de l'élevage, du séchage et/ou stockage de céréales et de la viticulture peuvent être concernés par cette réglementation.

Ainsi, les activités d'élevage sont régies par :

- des dispositions concernant l'implantation et l'aménagement des bâtiments d'élevage et de leurs annexes. Les bâtiments d'élevage des exploitations soumis au RSD doivent respecter un recul de 50 mètres vis-à-vis des immeubles habituellement occupés par des tiers.
- les bâtiments d'élevage des exploitations régies par les ICPE doivent respecter un recul de 100 mètres vis-à-vis notamment des immeubles habituellement occupés par des tiers et des limites de zones d'urbanisation destinées à l'habitat, entre autres.
- des règles d'exploitation.

Parmi les 44 exploitations de la communauté de communes qui comprennent des animaux, 22 relèvent du RSD et 22 du régime des ICPE (dont 4 ICPE soumises à autorisation, 17 soumises à déclaration et 1 soumise à enregistrement). Dans le cadre des projets de développement, aucune construction ou zone constructible ne peut être autorisée dans le périmètre d'éloignement des ICPE ou du RSD. La carte suivante présente les localisations des installations ICPE et RSD du territoire. On observe que l'enjeu est majeur sur le territoire. En effet, de nombreuses installations sont d'ores et déjà à proximité de tiers, voire de centres bourgs. Afin de préserver cette activité agricole majeure sur le territoire qu'est l'élevage, le PLU devra conserver les espaces d'éloignement, voire les agrandir, pour permettre le développement des entreprises. Cet enjeu est directement lié aux problématiques de transmission : si le corps de ferme n'est pas en règle par rapport aux distances d'éloignement, il ne pourra pas être transmis.

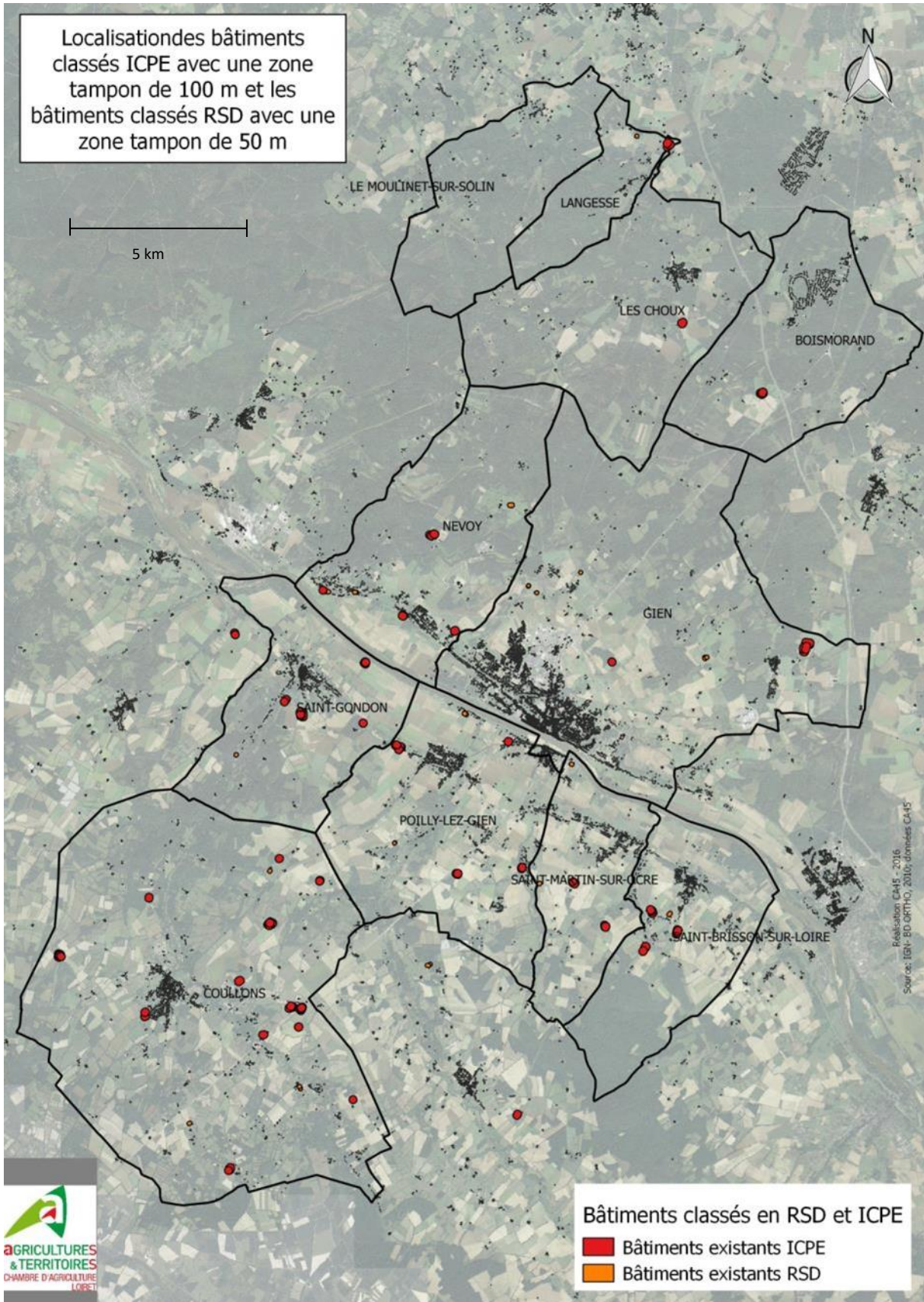


Figure 275 - Localisation des bâtiments classés ICPE avec une zone tampon de 100m et classés RSD avec une zone tampon de 50m

### 5.4.6.3 L'environnement local

La figure ci-dessous présente le ressenti des exploitants rencontrés concernant leur environnement local.

Les questions sur l'environnement local étaient les suivantes :

- **La facilité de circulation** : est-il difficile de circuler avec les engins agricoles sur le territoire pour accéder à vos champs ou à vos bâtiments ?
- **La filière amont et aval** : en tant qu'exploitant agricole sur le territoire, considérez-vous la présence d'opérateur (amont / aval) sur le territoire satisfaisante et le rendant attractif ?
- **La relation avec les riverains** : comment jugez-vous votre relation avec les riverains ? Existe-t-il des tensions ou comprennent-ils bien votre activité ?
- **La prise en compte de l'agriculture dans le développement urbain** : jugez-vous que l'agriculture est suffisamment étudiée et concertée lors d'aménagements urbains sur des terres agricoles ou sur des infrastructures routières ?
- **La prise en compte de l'agriculture dans le développement économique** : estimez-vous que l'agriculture est mise en avant comme une activité économique du territoire ? Comment l'agriculture est-elle intégrée aux projets de développement économique du territoire ?

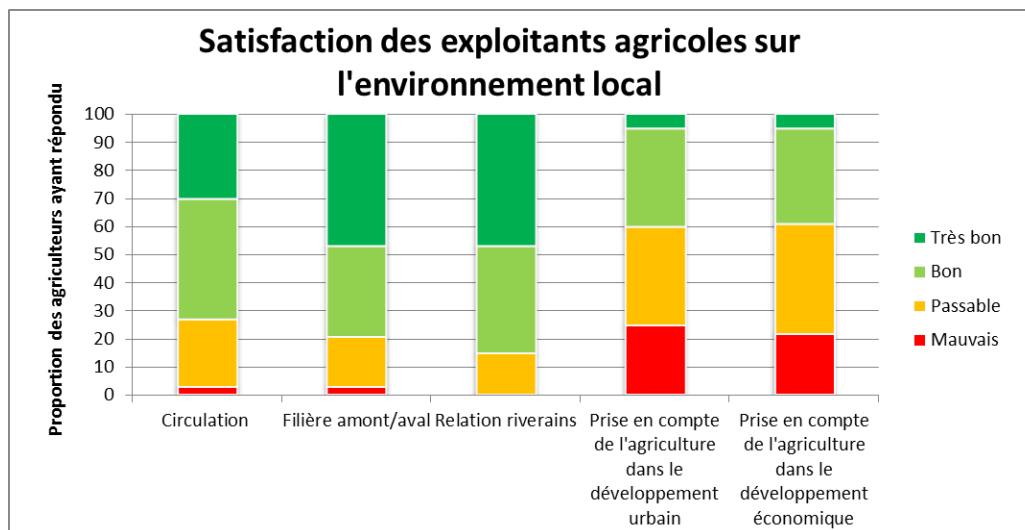


Figure 276 - Satisfaction des exploitants agricoles sur l'environnement local

Un point de vigilance est à apporter à l'intégration de l'agriculture dans les politiques urbaines puisque plus de 60 % des agriculteurs questionnés considèrent que la prise en compte de l'agriculture dans le développement urbain est mauvaise ou passable. Cependant, l'initiative de concertation réalisée dans le cadre du PLUi a souvent été notée comme une amélioration notable des pratiques. Cette dynamique pourrait être conservée dans les futures phases opérationnelles du PLUi (Identification des zones d'extensions, mesure de l'impact agricole avec une logique « éviter, réduire, compenser », pistes de compensations agricoles collectives...)

La prise en compte de l'agriculture dans le développement économique est jugée mauvaise ou passable par 60% des agriculteurs. Ils regrettent le plus souvent que l'agriculture ne soit pas plus valorisée comme une activité économique forte du territoire proposant, notamment, des emplois non délocalisables.

La circulation est le troisième secteur qui soulève le moins d'opinions favorables. Il est cependant à noter que le territoire est jugé nettement plus satisfaisant que la moyenne sur le Loiret. Malgré quelques points noirs de circulation, la situation est globalement bonne.

48 % des agriculteurs sont très satisfaits de l'implantation, de la proximité et du dynamisme des opérateurs de la filière amont/aval (coopérative, négociant, entreprise de matériel agricole...). C'est un chiffre très encourageant qui illustre le dynamisme des filières agricoles sur le territoire. Les agriculteurs sont satisfaits d'y être implantés et estiment que les opérateurs nécessaires pour entreprendre en agriculture sont présents.

Finalement la relation avec les riverains est jugée satisfaisante par 86 % des exploitations. C'est également un chiffre très élevé qui est positif sur un territoire d'élevage. En effet, les ateliers d'élevage sont souvent sources de conflit de voisinage, ce qui ne semble pas être le cas sur le territoire.

#### 5.4.6.4 Préoccupations

43 exploitations nous ont fait part de préoccupations. Celles-ci sont diverses mais certaines se regroupent de par l'impact qu'elles peuvent avoir sur les exploitations.

Le contexte économique, le cours des produits et le coût du foncier sont qualifiés de préoccupants par 20 exploitations. L'inquiétude d'avoir un parcellaire diminué et morcelé par une forte urbanisation est également une préoccupation soulevée par 5 exploitants d'autant plus que 11 des 77 agriculteurs rencontrés ont perdu entre 2 et 1 500 ares au cours de ces 5 dernières années. Enfin, 13 agriculteurs expriment une crainte envers l'augmentation et le durcissement des contraintes règlementaires agricoles.

D'autres inquiétudes telles que l'image du métier, la rentabilité ou encore la pérennité des entreprises ont également été soulevées.

### 5.5 La sylviculture

La sylviculture est une activité économique bien présente sur le territoire du Giennois.

(source : SCOT du Pays Giennois)

Le Centre Régional de la Propriété Forestière indique que la forêt du Pays du Giennois représente environ 24 000 ha cadastrés pour 1 300 propriétaires dont la majorité possède plus de 25 ha de bois (à titre de comparaison, la forêt d'Orléans fait environ 30 000 ha et la moyenne des propriétés au niveau national comme départemental est de 4 à 7 ha par propriétaire).

95% de cette forêt est privée et non domaniale. Au-delà de son intérêt pour la biodiversité, elle représente un poids économique non négligeable si on considère l'ensemble de la chaîne : forestiers, bucherons, jusqu'aux trois entreprises de transformation présentes sur le Pays.

La forêt présente donc un fort potentiel de développement sur le territoire.

### 5.6 Le tourisme

Le territoire de la Communauté de Communes bénéficie d'un fort potentiel touristique avec la présence de la Loire associée à la diversité des paysages.

Ces paysages peuvent être appréciés à vélos grâce aux nombreux circuits balisés aménagés sur le territoire (Loire à Vélo en particulier). Il est possible également de découvrir le patrimoine naturel giennois par les chemins de randonnée (à pied, à cheval ou en quad).

Le patrimoine local est relativement riche ce qui permet de multiples visites culturelles :

- musée international de la chasse à Gien,
- faïencerie de Gien,
- château de Gien,
- château de Saint-Brisson-sur-Loire,
- ruines du donjon à Saint-Gondon.

La richesse du terroir participe également à l'attrait touristique de la région : production de fromages (AOP Crottin de Chavignol en particulier) et vignoble (AOC Coteaux du Giennois). Ces deux productions participent à la promotion d'un terroir local et d'une activité agricole « qualitative ».

Certains domaines peuvent être encore développés :

- ligne ferroviaire désaffectée,
- agro-tourisme,
- activités liées à la Loire (guinguette, canoés...)

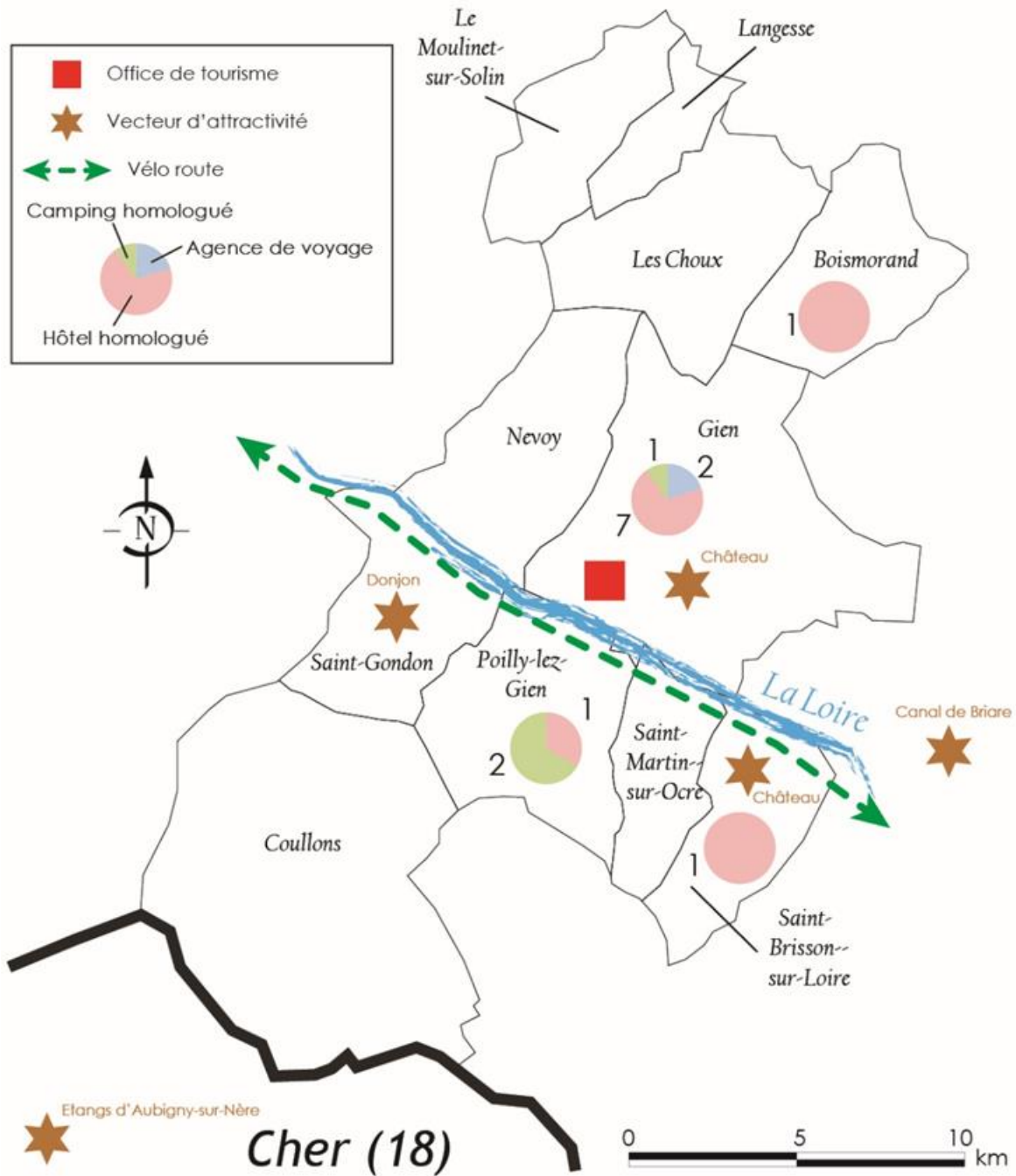


Figure 277 - Les spécificités touristiques du territoire



En matière d'accueil touristique, la Communauté des Communes dispose de 10 hôtels représentant 249 chambres et de 3 campings représentant 515 emplacements.

On dénombre un seul office de tourisme sur le territoire de la Communauté des Communes : celui de la Ville de Gien.

Communes	agences de voyage	hôtels		campings	
		nb	chambres	nb	emplacements
Boismorand	-	1	30	-	-
Coullons	-	-	-	-	-
Gien	2	7	185	1	100
Langesse	-	-	-	-	-
Le Moulinet-sur-Solin	-	-	-	-	-
Les Choux	-	-	-	-	-
Nevoy	-	-	-	-	-
Poilly-lez-Gien	-	1	24	2	415
Saint-Brisson-sur-Loire	-	1	10	-	-
Saint-Gondon	-	-	-	-	-
Saint-Martin-sur-Ocre	-	-	-	-	-

Source: INSEE - Base permanente des équipements 2010

Tableau 53- L'accueil touristique sur le territoire de la Communauté des Communes

### 5.7 La population active

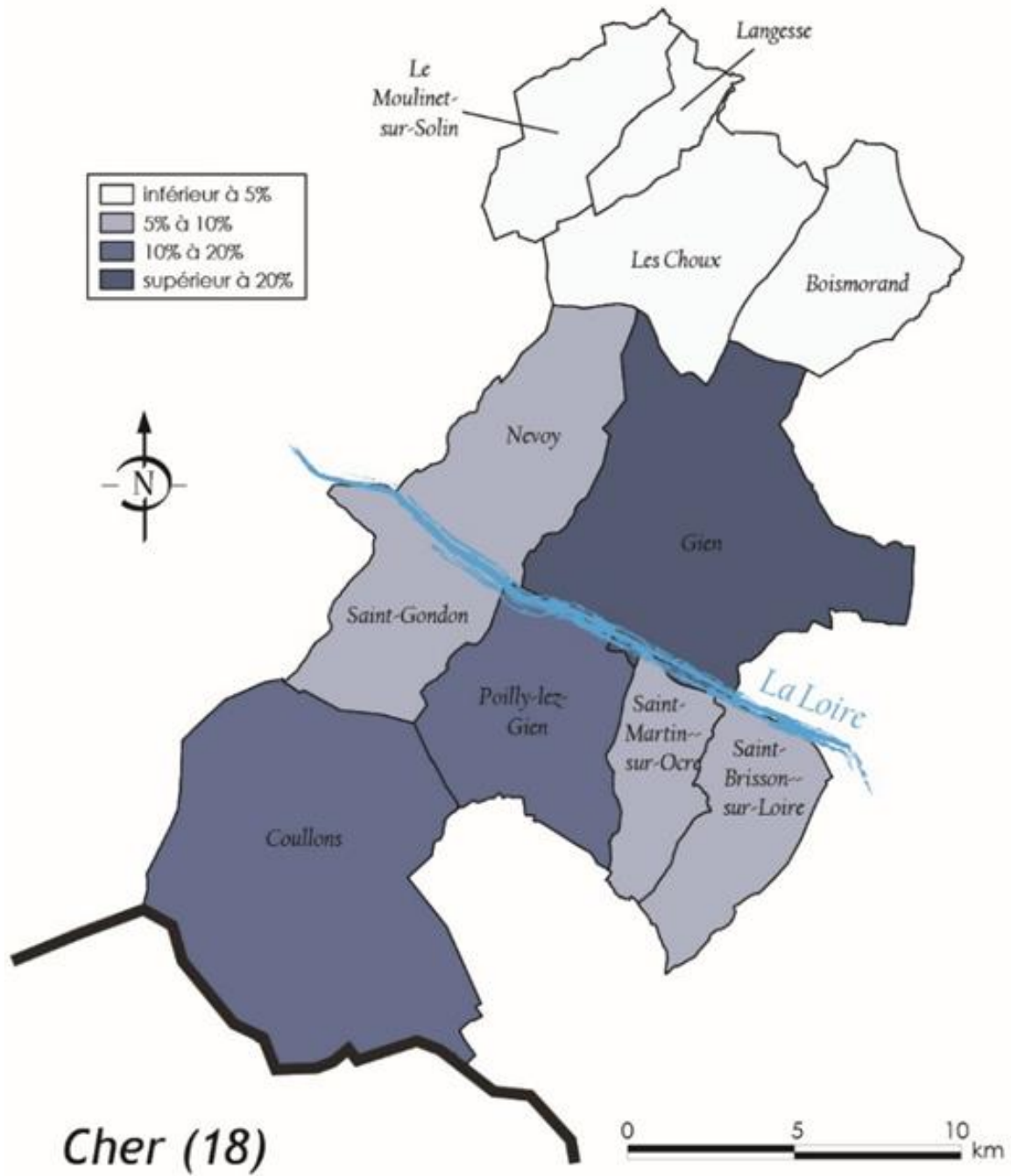


Figure 278 - Répartition géographique de la population active ayant un emploi (source : INSEE RGP2013)

**RAPPORT DE PRESENTATION**

Communes	Emplois au lieu de travail		Actifs occupés		Solde 2007-2013	
	2007	2013	2007	2013	Emplois	Actifs occupés
Boismorand	126	111	324	325	-15	1
Coullons	636	652	998	989	16	-9
Gien	9733	8779	5623	4714	-954	-909
Langesse	13	13	29	28	0	-1
Le Moulinet-sur-Solin	10	9	72	58	-1	-14
Les Choux	59	48	234	209	-11	-25
Nevoy	121	150	512	558	29	46
Poilly-lez-Gien	759	685	971	950	-74	-21
Saint-Brisson-sur-Loire	147	125	494	437	-22	-57
Saint-Gondon	135	124	452	474	-11	22
Saint-Martin-sur-Ocre	111	94	557	546	-17	-11
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>11850</b>	<b>10790</b>	<b>10266</b>	<b>9288</b>	<b>-1060</b>	<b>-978</b>

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 54 - Nombre d'emplois et nombre d'actifs occupés : détail par commune

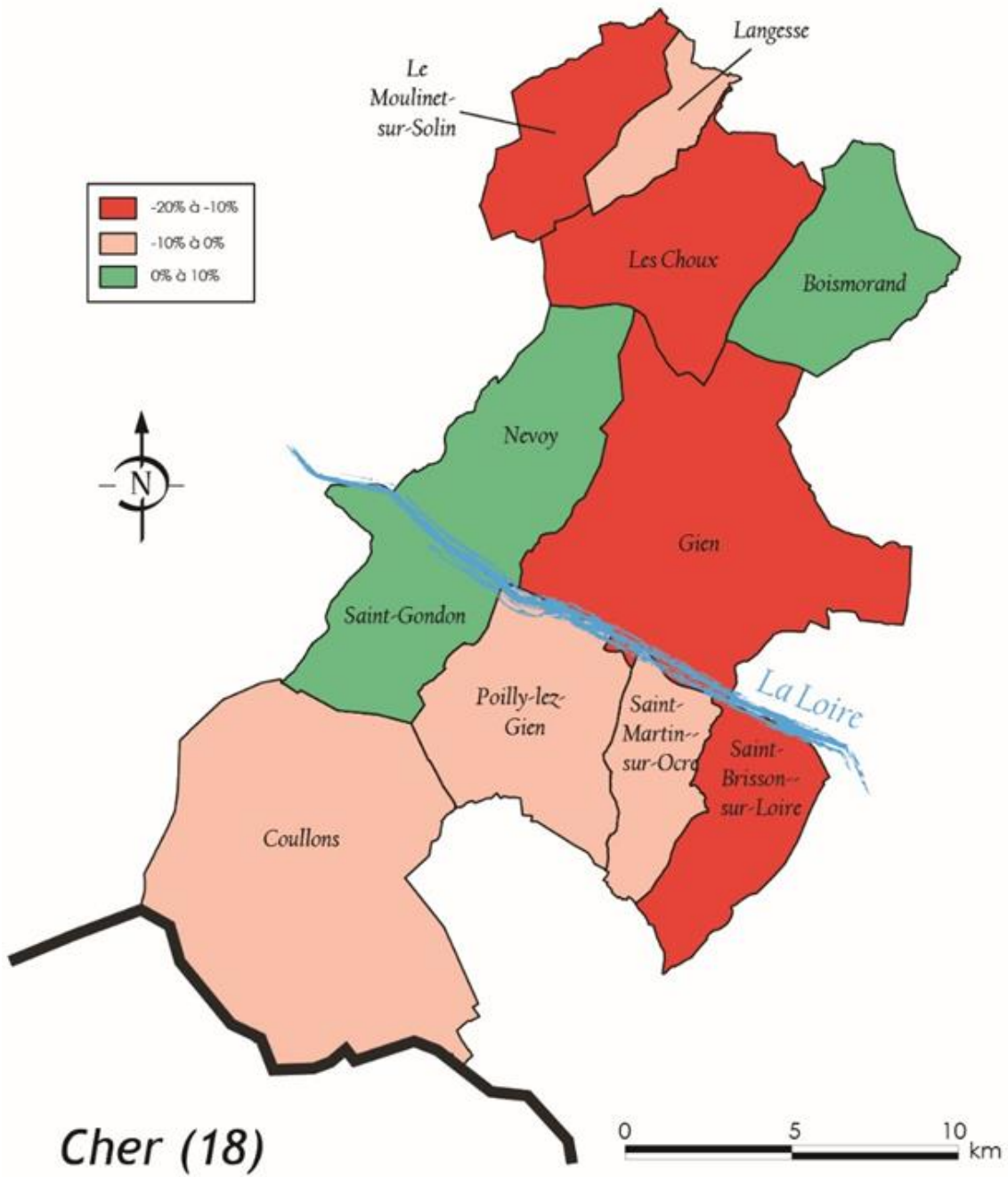
La population active ayant un emploi est concentrée sur la Ville de Gien (51%). Coullons et Poilly-lez-Gien accueillent également une proportion importante des actifs occupés (respectivement 11% et 10%).

Communes	Evolution 2007-2013	
	Emplois	Actifs occupés
Boismorand	-11.9%	+0.3%
Coullons	+2.5%	-0.9%
Gien	-9.8%	-16.2%
Langesse	0.0%	-3.4%
Le Moulinet-sur-Solin	-10.0%	-19.4%
Les Choux	-18.6%	-10.7%
Nevoy	+24.0%	+9.0%
Poilly-lez-Gien	-9.7%	-2.2%
Saint-Brisson-sur-Loire	-15.0%	-11.5%
Saint-Gondon	-8.1%	+4.9%
Saint-Martin-sur-Ocre	-15.3%	-2.0%
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>-8.9%</b>	<b>-9.5%</b>

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 55 - Nombre d'emplois et nombre d'actifs occupés : évolution 2007-2013

D'une manière générale, le nombre d'actifs occupés suit l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire. Les Communes de Gien, Le Moulinet-sur-Solin, Les Choux et Saint-Brisson-sur-Loire ont vu diminuer leur population active occupée dans des proportions plus importantes.



**Cher (18)**

Figure 279 - Evolution du nombre d'actifs occupés : détail par communes (source : INSEE RGP2013)

Communes	Population active 15-64 ans		Nombre de chômeurs		Taux de chômage	
	2007	2013	2007	2013	2007	2013
Boismorand	352	365	31	43	8.8%	11.8%
Coullons	1092	1130	103	151	9.4%	13.4%
Gien	6399	5810	820	1118	12.8%	19.2%
Langesse	34	33	5	5	14.7%	15.2%
Le Moulinet-sur-Solin	76	67	4	9	5.3%	13.4%
Les Choux	251	216	22	11	8.8%	5.1%
Nevoy	541	600	30	45	5.5%	7.5%
Poilly-lez-Gien	1008	1052	57	106	5.7%	10.1%
Saint-Brisson-sur-Loire	530	486	39	54	7.4%	11.1%
Saint-Gondon	489	523	39	53	8.0%	10.1%
Saint-Martin-sur-Ocre	591	594	36	55	6.1%	9.3%
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>11363</b>	<b>10876</b>	<b>1186</b>	<b>1650</b>	<b>10.4%</b>	<b>15.2%</b>

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 56 - Nombre de chômeurs et taux de chômage : détail par commune

En 2013, le taux de chômage sur le territoire de la Communauté de Communes était de 15,2%. Ce chiffre qui peut paraître élevé reste malgré tout assez proche de celui observé à l'échelle du Département : 12,5% en 2013. Les chômeurs sont surreprésentés sur la Commune de Gien où le taux de chômage est supérieur à 19%. Les caractéristiques du parc de logements composé à 23,7% de logements sociaux peuvent expliquer ce chiffre supérieur à la moyenne.

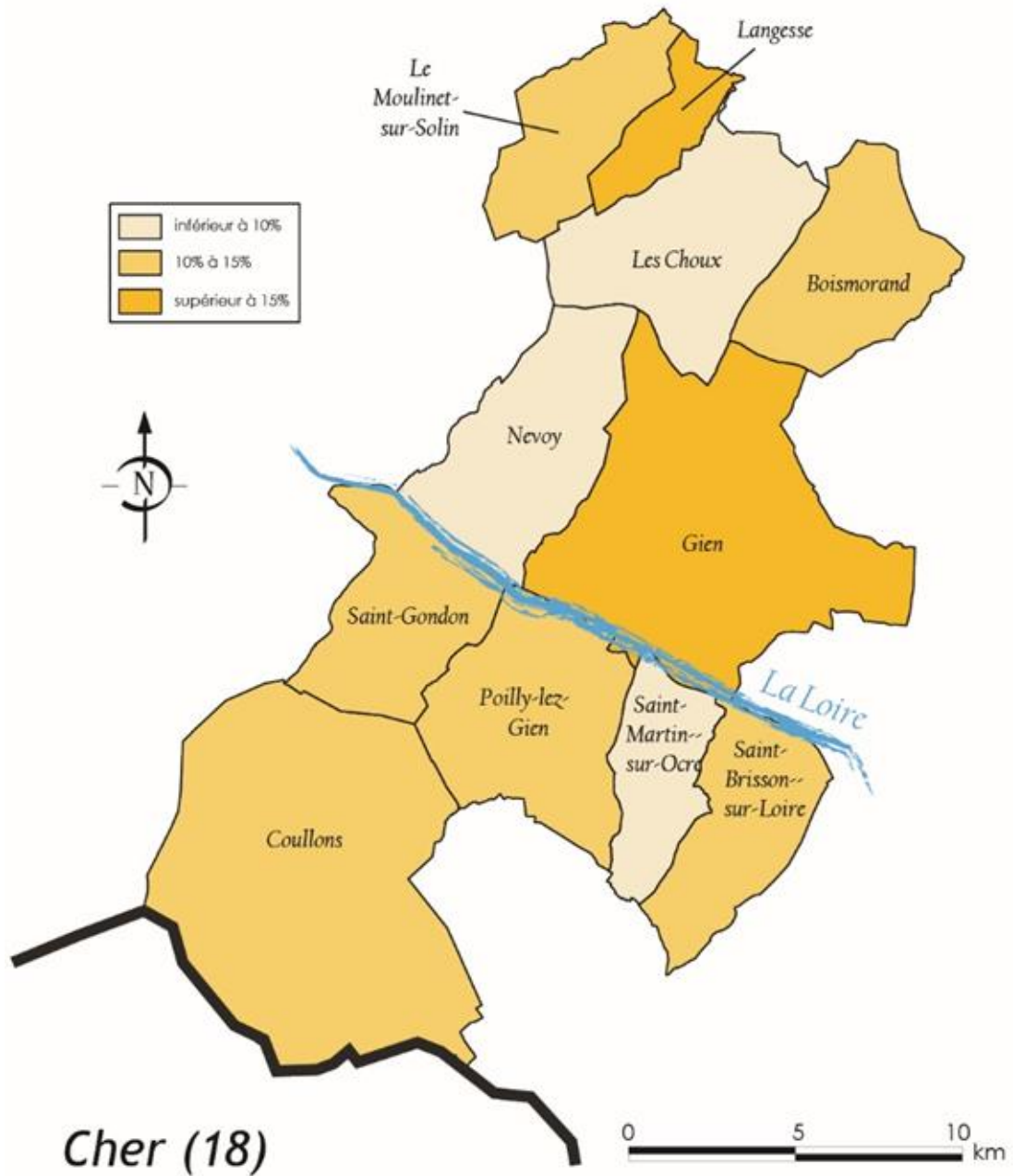


Figure 280 - Taux de chômage : détail par commune (source : INSEE RGP2013)

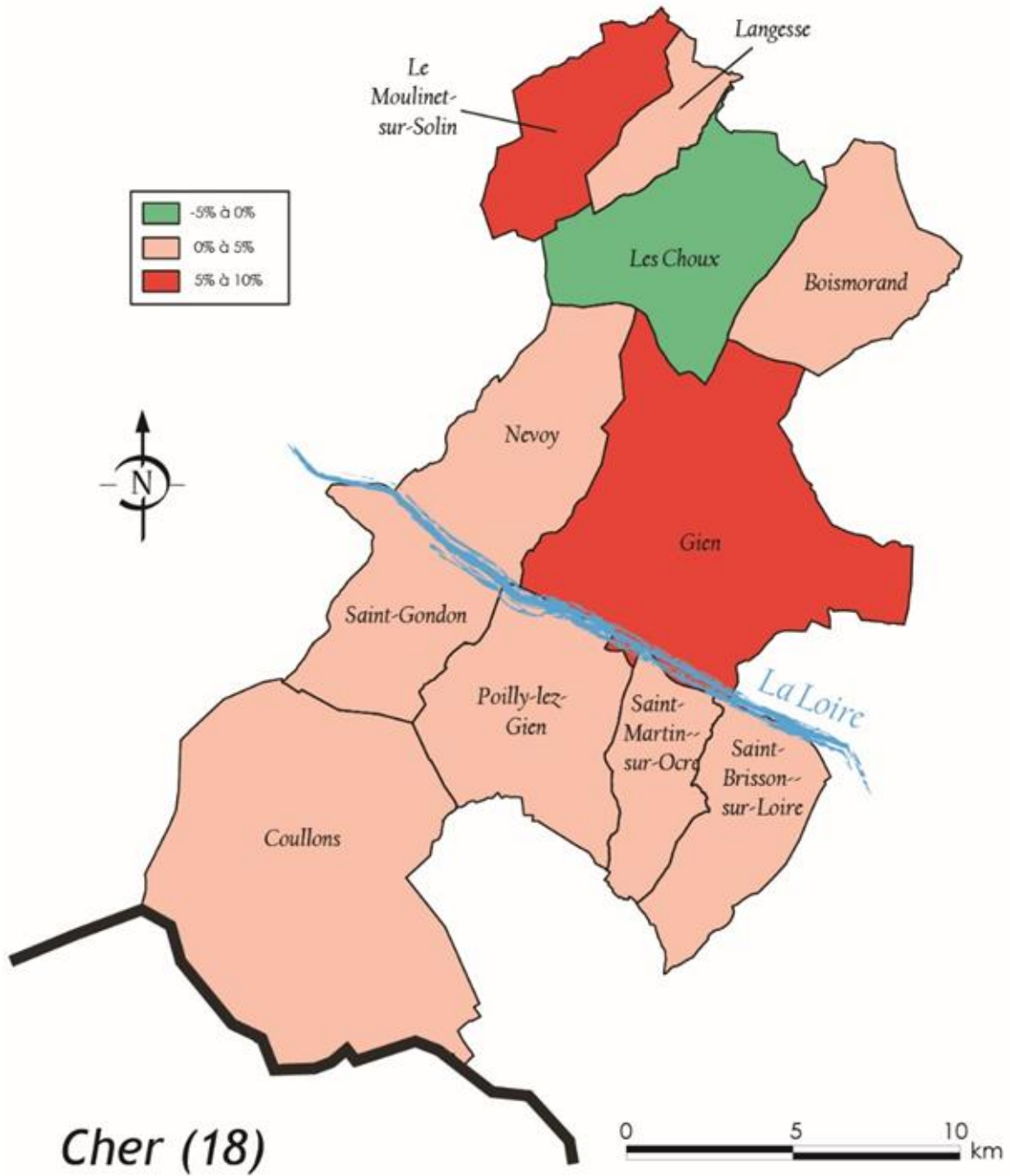
Communes	Taux de chômage évolution 2007-2013
Boismorand	+3.0%
Coullons	+4.0%
Gien	+6.4%
Langesse	+0.5%
Le Moulinet-sur-Solin	+8.1%
Les Choux	-3.7%
Nevoy	+2.0%
Poilly-lez-Gien	+4.4%
Saint-Brisson-sur-Loire	+3.7%
Saint-Gondon	+2.1%
Saint-Martin-sur-Ocre	+3.2%
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>+4.8%</b>

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 57 - Taux de chômage : évolution 2007-2013

Le taux de chômage a augmenté sur la quasi-totalité du territoire (il a diminué uniquement sur la commune des Choux : -3,7%).

L'augmentation a été plus marquée sur les communes de Gien (+6,4%) et du Moulinet-sur-Solin (+8,1%).



**Cher (18)**

Figure 281 - Evolution 2007-2013 du taux de chômage : détail par communes (source : INSEE RGP2013)



Catégorie socio-professionnelle de la population active âgée de 25 à 54 ans

Communes	Agriculteurs exploitants		Artisans Commerçants Chefs d'entreprise		Cadres - Prof. intel. sup.		Prof. Inter-médiaires		Employés		Ouvriers	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Boismorand	4	1.3%	12	3.8%	37	11.6%	82	25.7%	90	28.2%	94	29.5%
Coullons	36	4.3%	44	5.3%	68	8.1%	179	21.4%	203	24.3%	307	36.7%
Gien	18	0.4%	198	4.5%	418	9.6%	1004	23.0%	1062	24.3%	1663	38.1%
Langesse	0	0.0%	4	14.3%	4	14.3%	4	14.3%	12	42.9%	4	14.3%
Le Moulinet-sur-Solin	0	0.0%	4	6.7%	0	0.0%	12	20.0%	16	26.7%	28	46.7%
Les Choux	0	0.0%	12	7.0%	8	4.7%	48	27.9%	48	27.9%	56	32.6%
Nevoy	0	0.0%	20	4.2%	56	11.9%	136	28.8%	140	29.7%	120	25.4%
Poilly-lez-Gien	16	1.9%	60	7.3%	68	8.3%	168	20.5%	220	26.8%	289	35.2%
Saint-Brisson-sur-Loire	12	3.0%	32	8.0%	32	8.0%	134	33.5%	83	20.8%	107	26.8%
Saint-Gondon	0	0.0%	40	10.5%	40	10.5%	107	28.0%	95	24.9%	100	26.2%
Saint-Martin-sur-Ocre	12	2.4%	36	7.2%	32	6.4%	189	37.6%	104	20.7%	129	25.7%
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>98</b>	<b>1.2%</b>	<b>462</b>	<b>5.5%</b>	<b>763</b>	<b>9.1%</b>	<b>2063</b>	<b>24.7%</b>	<b>2073</b>	<b>24.8%</b>	<b>2897</b>	<b>34.7%</b>

Source: INSEE - données 2012

Tableau 58 - Catégorie socio-professionnelle de la population active âgée de 25 à 54 ans

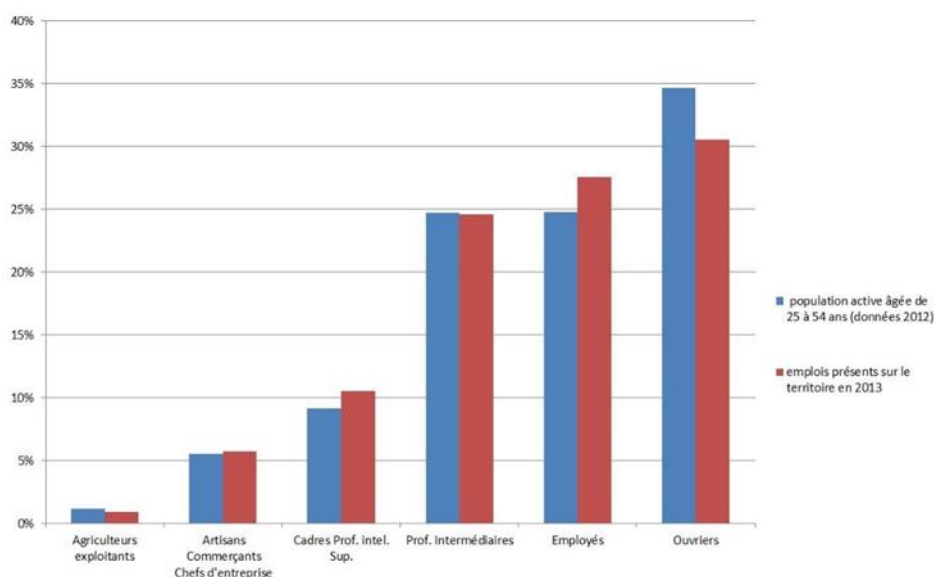


Figure 282 - Mise en corrélation emplois / population active (source : INSEE)

Il existe une certaine inadéquation entre les emplois présents sur le territoire et les qualifications de la population active :

- il n'y a pas assez de cadres parmi la population active du territoire : des emplois doivent être occupés par une population extérieure à la CCG,
- il y a davantage d'employés et d'ouvriers que d'emplois dans ces catégories sur le territoire : ces personnes travaillent en dehors de la CCG (centrale de Dampierre-en-Burly par exemple) ou bien sont à la recherche d'un emploi.

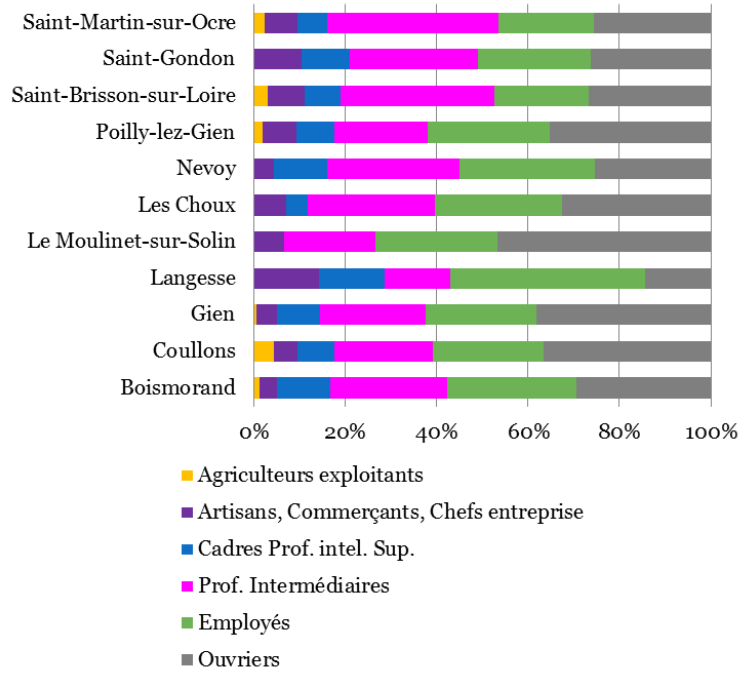


Figure 283 - Catégories socio-professionnelles des actifs : détail par communes

Niveau de qualification de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée								
Communes	sans diplôme ou BEPC, Brevet des collèges, DNB		CAP - BEP		BAC		Enseignement supérieur	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Boismorand	171	27.0%	194	30.6%	94	14.8%	174	27.5%
Coullons	763	40.5%	572	30.4%	276	14.7%	272	14.4%
Gien	4842	44.5%	2744	25.2%	1568	14.4%	1717	15.8%
Langesse	18	30.0%	15	25.0%	12	20.0%	15	25.0%
Le Moulinet-sur-Solin	44	39.3%	32	28.6%	12	10.7%	24	21.4%
Les Choux	109	29.4%	131	35.3%	73	19.7%	58	15.6%
Nevoy	230	26.0%	297	33.6%	164	18.6%	193	21.8%
Poilly-lez-Gien	760	40.4%	618	32.9%	220	11.7%	282	15.0%
Saint-Brisson-sur-Loire	253	31.5%	261	32.5%	125	15.5%	165	20.5%
Saint-Gondon	282	34.1%	254	30.8%	136	16.5%	154	18.6%
Saint-Martin-sur-Ocre	260	27.2%	362	37.9%	137	14.3%	196	20.5%
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>7732</b>	<b>40.1%</b>	<b>5480</b>	<b>28.4%</b>	<b>2817</b>	<b>14.6%</b>	<b>3250</b>	<b>16.9%</b>

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 59 - Niveau de qualification de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée

La proportion de la population sans diplôme ou ayant obtenu au plus le brevet des collèges est relativement élevée sur le territoire de la Communauté de Communes : elle atteint 40,1% contre 33,3% à l'échelle du Département et 29,1% pour la Communauté d'Agglomération d'Orléans.

De façon cohérente, la proportion de la population ayant obtenu le BAC ou un diplôme de l'enseignement supérieur est relativement faible : elle atteint 31,5% contre 40,4% à l'échelle du Département et 48,8% pour la Communauté d'Agglomération d'Orléans.

Secteurs d'activité de la population active occupée âgée de 25 à 54 ans										
Communes	AGRICULTURE		INDUSTRIE		B.T.P.		TERTIAIRE		TOTAL	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Boismorand	12	4.0%	69	23.2%	16	5.4%	200	67.3%	297	100%
Coullons	52	7.0%	227	30.6%	64	8.6%	398	53.7%	741	100%
Gien	91	2.5%	1079	29.3%	286	7.8%	2221	60.4%	3677	100%
Langesse	0	0.0%	4	14.3%	0	0.0%	24	85.7%	28	100%
Le Moulinet-sur-Solin	4	8.3%	20	41.7%	4	8.3%	20	41.7%	48	100%
Les Choux	0	0.0%	44	26.2%	8	4.8%	116	69.0%	168	100%
Nevoy	0	0.0%	176	40.7%	12	2.8%	244	56.5%	432	100%
Poilly-lez-Gien	32	4.4%	232	32.0%	52	7.2%	409	56.4%	725	100%
Saint-Brisson-sur-Loire	24	6.6%	98	27.0%	20	5.5%	221	60.9%	363	100%
Saint-Gondon	0	0.0%	143	39.5%	4	1.1%	215	59.4%	362	100%
Saint-Martin-sur-Ocre	20	4.1%	157	32.3%	32	6.6%	277	57.0%	486	100%
<b>TOTAL CCG :</b>	<b>235</b>	<b>3.2%</b>	<b>2249</b>	<b>30.7%</b>	<b>498</b>	<b>6.8%</b>	<b>4345</b>	<b>59.3%</b>	<b>7327</b>	<b>100%</b>

Source: INSEE - données 2012

Tableau 60 - Secteurs d'activité de la population active occupée âgée de 25 à 54 ans

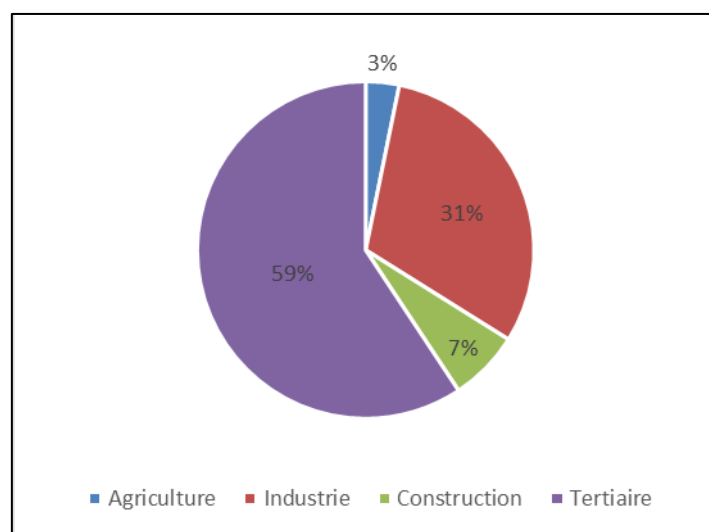


Figure 284 - Répartition des actifs par secteur d'activité : détail par communes (source : INSEE)

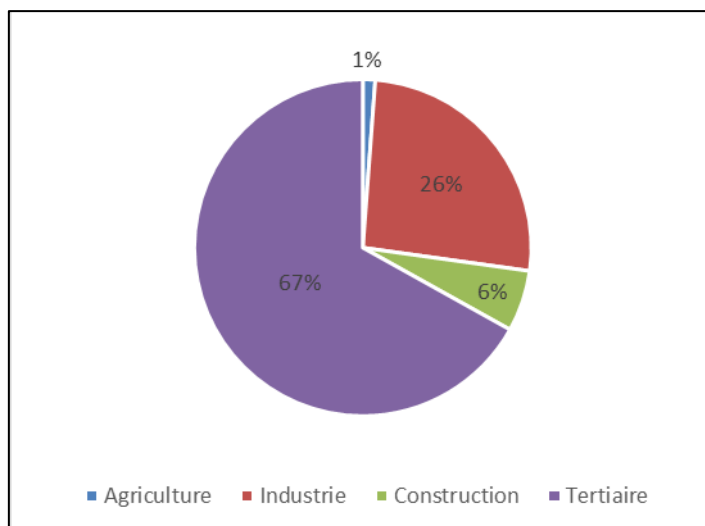


Figure 285 - Répartition des emplois par secteur d'activité : détail par communes (source : INSEE)

La population active n'est pas tout à fait en adéquation avec les catégories d'emplois présents sur le territoire : pas assez de moyens humains pour satisfaire le secteur tertiaire mais des moyens humains trop importants pour le secteur industriel.

### Élément de synthèse : « contexte économique »

- L'offre en matière d'emplois, d'équipements, de commerces et de services est globalement satisfaisante mais elle est **concentrée sur la Ville de Gien** : cela génère des problèmes de dépendance et d'accessibilité pour les communes limitrophes.
- Une **population vieillissante** : augmentation des besoins en services à la personne et des équipements pour les personnes âgées.
- Une proportion relativement importante de la population active dont la qualification ne correspond pas au marché de l'emploi sur le territoire (**demande de personnel qualifié en augmentation**) = augmentation du taux de chômage.
- L'économie locale repose en grande partie sur un **secteur industriel** diversifié et dynamique (*Otis, Shiseido, Pierre Fabre, Centrale Nucléaire de Dampierre-en-Burly...*).
- Un foncier disponible relativement important pour l'installation de nouvelles entreprises sur la ZA de la Bosserie Nord, des Cartelets (Coullons) et Poilly-lez-Gien.
- Un **potentiel touristique** important : richesse du patrimoine naturel (La Loire, diversité des paysages) et culturel (châteaux, musées, faïencerie...), produits du terroir (fromages et vignoble).
- Une **activité agricole** avec une importance relative en nombre d'emplois (200 emplois directs) mais primordiale sur le plan qualitatif : entretien du paysage, des zones de risques comme les zones inondables, emplois non délocalisables, des emplois locaux indirects etc...
- Des **fermetures de commerce** dans le centre-ville de Gien.

### Enjeux

- **Développer les transports** pour faciliter l'accès aux équipements concentrés à Gien.
- Faciliter le développement et/ou l'installation des entreprises des secteurs tertiaire et secondaire.
- Renforcer l'offre en **formation**.
- Développer davantage l'attractivité touristique du territoire.
- Poursuivre l'accueil d'une **main d'œuvre qualifiée** pour répondre aux besoins locaux des entreprises.
- **Maintenir les commerces** du centre-ville de Gien.
- **Maintenir le développement et la transmission des structures agricoles** (protection de l'outil de production, limitation des conflits d'usages, pluriactivité encouragée avec les changements de destination etc...).

## 6. Les équipements

### 6.1 Le tissu associatif

En 2016, le territoire comptait 364 associations dont 64% sont répertoriées sur Gien, 9,3% sur Coullons et 6,9% sur Poilly-lez-Gien. La dynamique associative est présente mais polarisée sur Gien.

	Nombre d'associations Année 2016	En % de la CC
<b>Boismorand</b>	5	1,4
<b>Coullons</b>	34	9,3
<b>Gien</b>	233	64
<b>Langesse</b>	1	0,3
<b>Le Moulinet-sur-Solin</b>	1	0,3
<b>Les Choux</b>	5	1,4
<b>Nevoy</b>	11	3
<b>Poilly-lez-Gien</b>	25	6,9
<b>Saint-Brisson-sur-Loire</b>	18	4,9
<b>Saint-Gondon</b>	18	4,9
<b>Saint-Martin-sur-Ocre</b>	13	3,6
<b>Total</b>	<b>364</b>	<b>100</b>

## 6.2 Les équipements scolaires adaptés jusqu'au baccalauréat

### 6.2.1 Equipements d'accueil de la petite enfance

*L'accueil en halte-garderie est assuré à raison de quelques heures ou demi-journées par semaine.*

*Il s'agit d'une aide pour favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des parents.*

*Les haltes-garderies peuvent être publiques ou privées.*

*Le personnel est généralement composé d'auxiliaires de puériculture et de titulaires du CAP petite enfance.*

*Leur mission consiste à veiller :*

- à la santé,
- à la sécurité,
- au bien-être,
- et au développement des enfants qui leur sont confiés.

Le territoire accueille deux haltes-garderies :

- une sur le territoire de Coullons : la structure « Haut comme trois pommes » accueille les enfants de 0 à 4 ans. Gérée par l'Association locale des Familles Rurales, elle accueille au maximum 14 enfants en même temps.
- **une structure multi-accueil dite « Les Petits Princes »** sur Gien. Cette structure regroupe le multi-accueil, l'envolée et le relais parents - assistantes maternelles.

Le territoire propose également :

- Le multi-accueil "Les Petits Princes" accueille les enfants de 10 semaines à 3 ans révolus, à temps complet ou à temps partiel de façon régulière. La capacité d'accueil est de 80 enfants, répartis en 5 groupes dans des lieux de vie aménagés et équipés selon leur âge et leurs besoins spécifiques.
- L'Envolée est un lieu d'accueil enfants-parents ouvert aux enfants jusqu'à l'âge de 4 ans, accompagnés d'un parent ou d'un proche majeur.  
Dans un espace propice au jeu, les enfants peuvent faire en toute sécurité l'expérience de la séparation, de la socialisation et l'apprentissage de l'autonomie.  
C'est aussi un lieu d'écoute, d'échanges et de rencontres pour les parents. Ils peuvent y exprimer leurs questions et dialoguer en toute confiance avec les accueillants, professionnels de la petite enfance et des bénévoles.
- Le relais d'Assistants maternelles (RAM) : Mis en place par la Communauté des Communes Giennoises, ce relais permet aux parents d'être mis en relation avec des assistantes maternelles, d'obtenir des renseignements sur les différents modes d'accueil, sur les démarches administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle, d'être informé, d'échanger.

6.2.2 Enseignement primaire et secondaire

6.2.2.1 Typologie

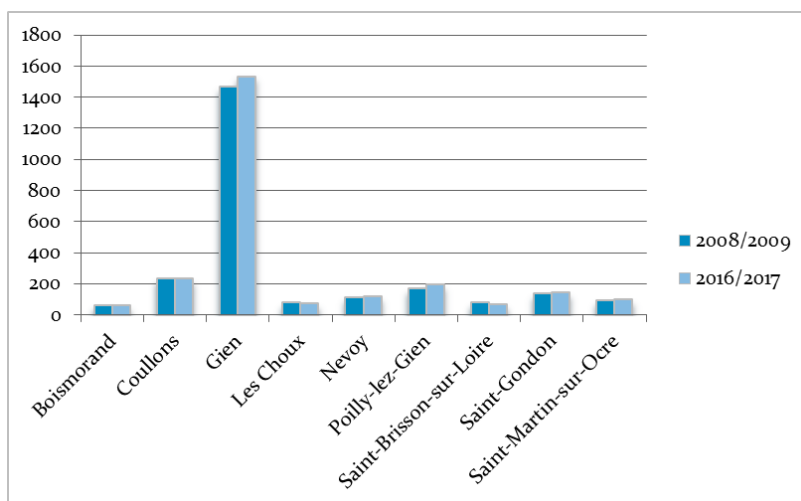
La Communauté des Communes Giennes propose sur son territoire une bonne offre en matière d’enseignement primaire et secondaire.

**Concernant l’enseignement primaire**, la plupart des communes possède au moins une école maternelle et dans une moindre mesure une école élémentaire. Ces écoles sont centrées sur Gien qui compte 9 écoles maternelle et/ou élémentaire dont une école privée dite « Sainte-Geneviève ».

Le faible effectif de certaines communes a tendance à favoriser les regroupements pédagogiques intercommunaux.

Actuellement, l’optimisation des locaux scolaires est une priorité sur la ville de Gien. Certains établissements arrivent à saturation (René Cassin, Montoires et Cuiry) alors que d’autres établissements sont sous occupés (Arrabloy, école du Berry, Gare et élémentaire du Centre mais concernant ce bâtiment d’importants travaux de mise aux normes d’accessibilité et de sécurité sont à réaliser).

Graphique 15 : Evolution des effectifs scolaires du 1er degré entre 2008 et 2016 - Données communales



**En matière d’enseignement secondaire**, le territoire intercommunal compte :

- Deux collèges publics sur Gien et un sur Poilly-lez-Gien (Les Clorisseaux – capacité de 500 élèves),
- Un collège privé sur Gien.
- Trois lycées sur la ville de Gien : Bernard Palissy, Marguerite Audoux (LEP) et Saint-François de Sales (privé).

Ces établissements proposent quelques formations professionnelles (CAP, BEP, BAC Pro) mais l’offre reste relativement limitée :

- BTS Chimiste et Assistant de gestion PME PMI au Lycée polyvalent Saint-François de Sales à Gien.
- BTS Management des Unités Commerciales au Lycée Bernard Palissy à Gien.
- Lycée Marguerite Audoux à Gien : plusieurs BAC PRO (environnement nucléaire, systèmes-électroniques et numériques, électronique-etc, maintenance des équipements, aide à la personne, commerce, gestion-administration, maintenance industrielle...)



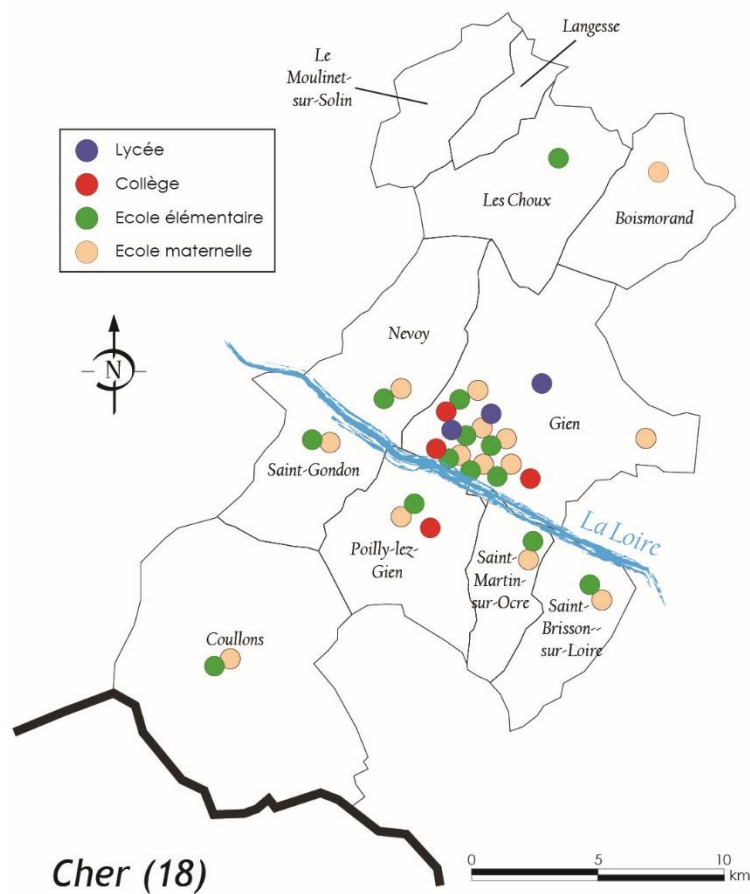
Année scolaire 2016/2017	Collège	
	Nbre classes	Nbre d'élèves
Collège Bildstein	19	410
Collège Jean Mermoz	14	296
Collège des Clorisseaux	55	468
<b>Total collèges publics</b>	<b>33</b>	<b>1174</b>
Collège St François	12	330
<b>Total collège privé</b>	<b>12</b>	<b>330</b>

Année scolaire 2016/2017	Lycée	
	Nbre classes	Nbre d'élèves
Lycée Bernard Palissy	41	1215
Lycée Marguerite Audoux	34	680
<b>Total lycées publics</b>	<b>75</b>	<b>1895</b>
Lycée St François	24	294
<b>Total lycée privé</b>	<b>24</b>	<b>294</b>

Photo 3: Lycée Marguerite Audoux sur Gien



Figure 286 : Répartition des équipements scolaires publics - Source : communes - 2016



### 6.2.3 Enseignement supérieur : les étudiants contraints de quitter le territoire

En matière d'enseignement supérieur, il n'y a que très peu de choix sur le territoire du Giennois. Seules trois formations d'enseignement supérieur sont dispensées sur le territoire du Giennois, il s'agit des BTS Chimiste et Assistant de gestion PME PMI au Lycée polyvalent Saint-François de Salles à Gien ainsi que du BTS Management des Unités Commerciales au Lycée Bernard Palissy à Gien. Ces trois formations représentent une centaine d'étudiants diplômés par an.

Au-delà du niveau Baccalauréat, les diplômés souhaitant poursuivre leurs études sont donc contraints à quitter le territoire, notamment à destination d'Orléans, de Bourges ou de la région parisienne. L'université d'Orléans qui regroupe de nombreuses filières se trouve à plus d'une heure du territoire, ce qui oblige les jeunes souhaitant poursuivre des études supérieures à quitter celui-ci.

## 6.2.4 L'Offre en équipements de santé et social : une centralisation sur Gien

### 6.2.4.1 Etablissements

Le Centre Hospitalier « Pierre Dezarnaulds », situé à Gien est le 3<sup>ème</sup> établissement public de santé du Loiret. Ce complexe récent regroupe des services relevant du domaine public mais également du domaine privé, apportant ainsi une synergie intéressante concernant l'offre en soins médicaux. Il compte près de 400 lits pour 500 agents et son activité est prodiguée pour un bassin de plus de 100 000 personnes, soit plus du double du Pays du Giennois. Il constitue donc un équipement polarisant les territoires alentours et représente également une centralité en matière d'emplois.

Il est doté d'un pôle urgences-SMUR, d'un pôle de médecine comprenant une unité de soins continus, d'un pôle femme-enfant. Il dispose d'un service de soins de suite et de réadaptation (SSR) et de lits de soins palliatifs. Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est implanté sur le site, constitué de 3 unités de 80 lits chacune.

Un laboratoire de biologie médicale intégré à un groupement de coopération sanitaire, une pharmacie et un service de radiologie constituent le plateau technique. Par ailleurs, un scanner exploité par un groupement d'intérêt économique est implanté au sein du bâtiment hospitalier à proximité immédiate du service des urgences.

Enfin, des consultations de spécialistes complètent l'offre de soins.



Photo 4: Centre hospitalier de Gien

Le Centre hospitalier Pierre Dezarnaulds est en train d'élaborer son Projet d'établissement 2016-2020. Dans la continuité du Projet médical précédent, le nouveau Projet médical mettra l'accent sur :

- Le développement de l'activité du pôle femme-enfant qui réalise environ 800 accouchements annuels.
- La réalisation des travaux de réhabilitation du pôle de gériatrie par une opération d'investissement d'envergure qui concernera l'EHPAD et le SSR, achevant ainsi la 2<sup>ème</sup> phase de modernisation de l'établissement.
- L'adaptation de nos modes de prises en charge aux évolutions engagées dans la loi de modernisation des systèmes de santé.

Tableau 61: Nombre d'établissements de santé par type en 2015

Etablissement santé court séjour	2
Etablissement santé moyen séjour	1
Etablissement psychiatrique	1
Urgences	1
Maternité	1
Centre de santé	1
Dialyse	1
Hospitalisation à domicile	1
Pharmacie	8
Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	1
Ambulance	3

Source : BPE – INSEE2015

#### 6.2.4.2 Médecine libérale

De plus, les médecins généralistes de la Communauté des Communes Gienneses sont principalement regroupés sur la commune de Gien qui en compte plus de 80%. Coullons et Poilly-lez-Gien possèdent chacune 2 médecins généralistes alors que les autres communes en sont dépourvues.

Avec la présence du centre hospitalier qui dispose d'un service d'urgence et d'une maternité ainsi que 8 spécialités médicales et la majorité des praticiens paramédicaux, Gien concentre les fonctions médicales et paramédicales du Pays Gienneses.

Tableau 62 : équipements et services médicaux - 2015

Médecin omnipraticien	23
Spécialiste en cardiologie	1
Spécialiste en dermatologie vénéréologie	1
Spécialiste en gynécologie médicale	1
Spécialiste en gynécologie obstétrique	2
Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie	4
Spécialiste en ophtalmologie	3
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	1
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	14
Chirurgien-dentiste	14
Sage-femme	2
Infirmier	23

Source : BPE – INSEE2015

#### 6.2.4.3 Pharmacie

Hormis Gien (6), Coullons (1) et Poilly-lez-Gien (1), les petites communes rurales ne disposent pas de pharmacie.

#### 6.2.4.4 Les services d'action sociale

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises propose enfin divers établissements ou service d'action sociale tournée vers les familles en difficulté ou de réinsertion sociale. Il s'agit :

- Centre social de Gien.
- Le Centre Communal d'Action Sociale dans chaque commune.
- Le centre de planification à Gien.
- Le service Prévention Spécialisée de la Communauté des Communes Giennoises.
- La mission locale de Gien.
- La maison du Département à Gien.
- La Caisse d'Allocations familiales à Gien.
- Une antenne de la CPAM à Gien.
- Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile et Foyers de Travailleurs Migrants (FTM).

#### *6.2.4.5 La maison de santé pluridisciplinaire*

La ville de Gien accueille sur son territoire la maison de santé pluridisciplinaire mis en service en février 2016.

6.2.5 Les équipements de loisirs, culturels et sportif : une offre équilibrée

▸ La Communauté des Communes Giennoises dispose d'une offre en équipements sportifs variée. Hormis les communes de Langesse et du Moulinet-sur-Solin, toutes les communes disposent d'au moins un équipement à caractère sportif sur leur territoire.

Les grands équipements sportifs de type piscine, pistes d'athlétisme ou les salles sportives se situe sur la commune de Gien-Arrabloy. Cependant, l'offre du stade nautique de Gien semble insuffisante au regard des équipements existants des communes limitrophes telle que Dampierre-en-Burly ou Belleville-sur-Loire.

<b>Equipements sportifs à Gien-Arrabloy</b>		<b>Adresses équipements</b>
BOULODROME	Boulodrome Lucien Genoux - terrain n°1	Rue Jean Mermoz 45500 Gien
	Boulodrome Lucien Genoux - terrain n°2	
	Boulodrome Lucien Genoux - terrain n°3	
	BOULE SPORTIVE GIENNOISE - Cuiry	
ARRABLOY	Complexe sportif d'Arrabloy - Court de tennis	Chemin Bois Claire 45500 Arrabloy
	Complexe sportif d'Arrabloy - Petite salle	
	Complexe sportif d'Arrabloy - Salle de musculation	
	Complexe sportif d'Arrabloy - Terrain de foot	
	Complexe sportif d'Arrabloy - Terrain de handball	
TENNIS	Court de tennis - ancienne bulle	Chemin des Moulins 45500 Gien
	Court de tennis - Nouvelle bulle	
	Court de tennis - terrain éclairé	
	Court de tennis - terrain non éclairé	
DOJO	Dojo Intercommunal - Salle de musculation	Rue Jean Mermoz 45500 Gien
ECOLE	Ecole de Cuiry - Terrain de basket	Rue Edith Piaf 45500 Gien
	Ecole de Cuiry - Terrain de foot	
	Ecole du Berry - Terrain de handball	Rue des Gascons 45500 Gien
	Ecole du Centre - Terrain extérieur de petits jeux collectifs	
	Ecole René Cassin - Plateau EPS	
GYMNASE	Gymnase B du Lycée	Rue du 32ème RI 45500 Gien
	Gymnase B du Lycée - Structure Artificielle d'Escalade	Zac de la Fontaine Chemin de la Fontaine 45500 Gien
	Gymnase Bildstein	Rue du 32ème RI 45500 Gien
	Gymnase Céline Bottet	1, Rue Jean Mermoz 45500 Gien
	Gymnase de Cuiry - Mur d'escalade	
	Gymnase de Cuiry - Salle de musculation	
	Gymnase de Cuiry - Salle multisport	
	Gymnase de Cuiry - Salle Pierre Mellet - tennis de table	Rue Jean Moulin 45500 Gien
	Gymnase de Montbricon	20, rue du 32ème RI 45500 Gien
	Gymnase Marguerite Audoux - Salle de musculation	
	Gymnase Marguerite Audoux - Salle multisport	
	Gymnase Marguerite Audoux - Structure Artificielle d'Escalade	Rue Paul Bert 45500 Gien
	Gymnase Paul Bert	
	Maison des Associations	Maison des Associations - Salle de fitness
Maison des Associations - Salle de musculation		
STAND DE TIR	Pas de tir Le Merisier - 10 m	Le Merisier 45500 Gien
	Pas de tir Le Merisier - 25 m	
	Pas de tir Le Merisier - 50 m	

PLATEAU EPS	Plateau de chantemerle - Plateau multisport		Rue Colette 45500 Gien
	Plateau EPS Lycée Marguerite Audoux		20, rue du 32ème RI 45500 Gien
	Plateau multisport - Centre de Loisirs -		Chemin de Montford 45500 Gien
	Plaine des Montoires - Terrains de foot		Chemin des Moulins 45500 Gien
SALLE SPORT	DE	Salle de danse Bernard Palissy	Rue George Clémenceau 45500 Gien
		Salle de karaté	Avenue du Président Wilson 45500 Gien
		Salle d'escrime	Avenue du Président Wilson 45500 Gien
		Salle de boxe	Rue Jean Mermoz 45500 Gien
STADE	Stade Christophe Deshayes - Terrain de Rugby		Rue du 32ème RI 45500 Gien
	Stade Louis Boyer - Equipement d'athlétisme		103, avenue du Président Wilson 45500 Gien
	Stade Louis Boyer - Plaine des Montoires Terrain		
	Stade Louis Boyer - Terrain annexe		
	Stade Louis Boyer - Terrain de basket		
	Stade Louis Boyer - Terrain de lancer		
	Stade Louis Boyer - Terrain d'honneur		
	Stade Nautique - Bassin 25 m couvert		Quai de Nice 45500 Gien
	Stade Nautique - Bassin 50 m découvert		
	Stade Nautique - Bassin d'apprentissage couvert		
	Stade Nautique - Bassin de natation (Fosse)		
	Stade Nautique - Salle de gymnastique 1er étage		

On peut noter l'existence d'un secteur de baignade sur la Commune de Cerdon (située en dehors de la Communauté des Communes Giennoises) : baignade aménagée de dimension interdépartementale au Sud de la commune.

La ville de Gien dispose également d'activités sportives privées permettant de compléter l'offre sur le territoire :

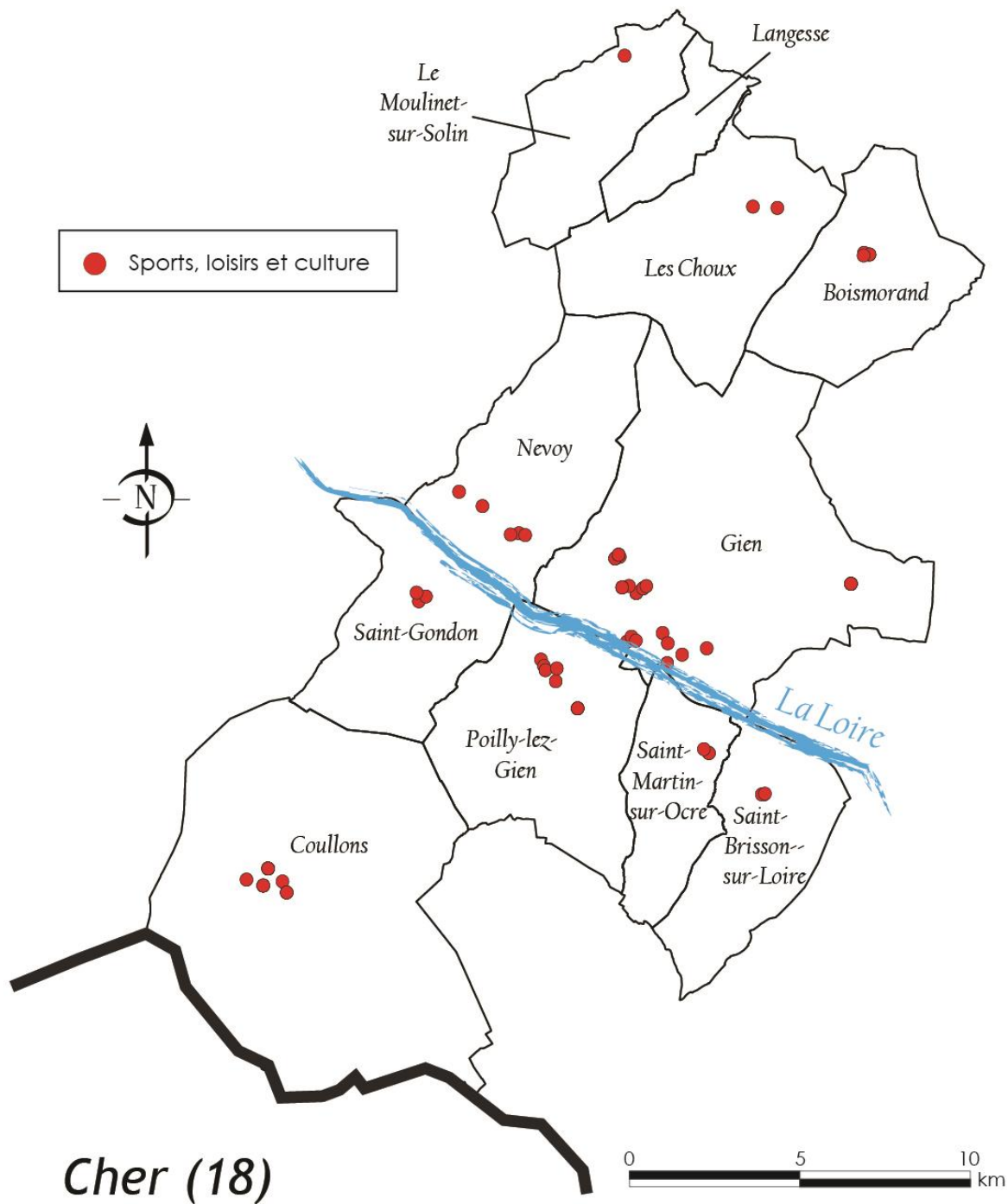
- Magic-Forme, rue de la République
- Danse classique, rue de Montbricon.
- Cours de natation (piscine privée), route de Briare.

▸ D'un point de vue culturel, l'offre de la Communauté des Communes Giennoises n'est pas très étoffée puisque les équipements se résument à (données 2005 complétée par les questionnaires communes) :

- 10 salles de spectacle.
- 6 bibliothèques.
- 2 écoles de musique (Coullons et Gien).
- 2 musées : musée de la faïencerie et Musée du Château à Gien.
- 1 Auditorium et une médiathèque sur Gien.

Un cinéma, situé au centre-ville, sera délocalisé place du Petit-Champ. Il comportera 6 salles pour une capacité d'environ 850 places. Le devenir de l'ancien cinéma reste n'est pas encore déterminé au vu de son manque d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Figure 287 Cartographie de la répartition des équipements sportifs, culturels et de loisirs





### 6.2.6 Les équipements de service et de proximité

En termes de service public, le territoire de la Communauté des Communes Giennoise compte une gendarmerie, 1 Pôle emploi, une direction des finances publiques, 2 bureaux de poste, 4 services de pompes funèbres et 13 banques.

Ces services sont essentiellement situés sur la ville de Gien. Les services de la Poste sont relayés dans les petites communes rurales par des relais commerçants ou des agences communales.

Tableau 63: équipements de service public – 2015 et mis à jour par la CDCG

<b>Gendarmerie</b>	1
<b>DRFiP</b>	1
<b>Réseau de proximité Pôle Emploi</b>	1
<b>Banque, Caisse d'Epargne</b>	13
<b>Pompes funèbres</b>	4
<b>Bureau de poste</b>	2

Source : BPE – INSEE2015

Une nouvelle gendarmerie est envisagée sur Gien en remplacement de celle existante rue Jean Villejean. Cette nouvelle gendarmerie sera accompagnée d'une vingtaine de logements pour les gendarmes.

### Élément de synthèse :

En matière de maillage en équipements publics et services de proximité, le territoire de la Communes des Communes Giennoises propose :

- Une offre en équipements scolaires suffisante mais des restructurations à envisager entre les différents quartiers de Gien : une répartition territoriale à repenser.
- L'absence de structures universitaires et d'écoles d'études supérieures hormis les BTS existants.
- Des équipements structurants à vocation sportives et de loisirs « concurrencés » par les territoires limitrophes.
- Une mutualisation des établissements dans les communes rurales mais une disparition progressive des services de proximité (poste, services médicaux...).
- Une offre en équipements culturels à rayonnement local.
- Des structures multi-services récentes et polarisées sur Gien mais peu développées sur les communes rurales (crèche, halte-garderie, etc....).
- Une offre en numérique insuffisante.
- La disparition progressive de l'offre médicale de proximité (médecin, spécialiste etc...).

### Enjeux :

- Le renforcement de l'armature en équipements (structurants) intégrée aux polarités du territoire : culture, sport, enfance, personnes âgées....
- Le développement des équipements/services de proximité et le renforcement des centralités de village.
- Le développement du numérique en matière de développement économique, de cohésion sociale, de mobilité des ménages, d'attractivité résidentielle et d'émergence de services innovants.

## 7. Déplacements et mobilité

### 7.1 Places du territoire dans les réseaux de transport : un isolement à relativiser

#### 7.1.1 Un axe routier d'intérêt national : l'autoroute A77

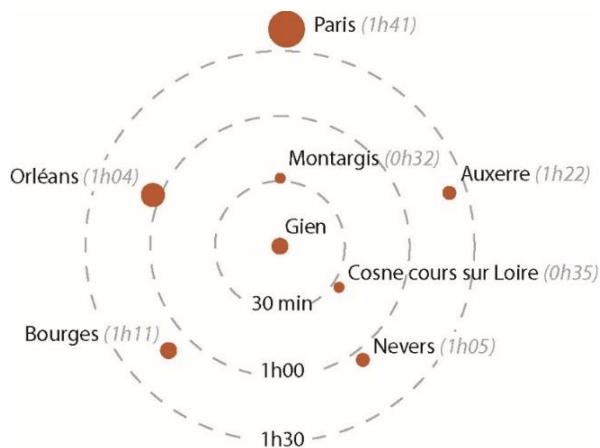


Figure 1 Accessibilité des pôles urbains proches  
(Source : SCoT)

L'A77 constitue l'axe de communication principal de la Communauté des Communes Giennes sur un axe Nord-Sud. Il permet d'intégrer le territoire à un réseau d'intérêt national. Par ce biais Paris se situe à 1h40 du territoire.

L'autoroute est accessible grâce à trois échangeurs situés dans ou à proximité immédiate de la CDCG : à Gien, Briare et Bonny-sur-Loire.

En 2009, la fréquentation de l'axe autoroutier sur la portion Briare-Bonny-sur-Loire est d'environ 9 140 véhicules par jour, dont 15% de poids lourds (soit 1 390 poids lourds).

La route départementale 2007, qui longe l'A7, a un débit moyen plus faible de 7000 véhicules par jour sur la même portion (dont environ 20 % de poids lourds soit 2 825 véhicules).

#### 7.1.2 Le Giennois, un éloignement relatif avec les principaux pôles

Malgré l'existence d'axes forts, un certain sentiment d'isolement peut être perçu par une partie de la population. Ce ressenti peut en partie provenir de l'éloignement de la Communauté de communes des grandes aires dynamiques que sont Orléans et dans une plus faible mesure de l'agglomération Parisienne. Le territoire ne trouve, par ailleurs, que de faibles interactions avec les pôles urbains plus modestes situés à proximité, l'agglomération de Montargis notamment.

Parler d'enclavement ou d'isolement serait néanmoins trop fort puisqu'il n'y a pas de ruptures physiques existant avec les territoires voisins et que par la présence de l'autoroute A77 la liaison avec Paris est assurée en moins de deux heures.

Le sentiment d'éloignement pouvant être ressenti provient notamment du fait que l'agglomération giennoise ne se situe pas sur des liaisons stratégiques à échelle plus fine. En effet l'Autoroute ne permet la liaison qu'avec Nevers, pôle urbain de faible importance, et seule ville plus grande que Gien située au sud-est. Les liaisons entre le bassin parisien et Nevers sont très réduites et ne représentent que peu d'intérêt dans le développement du Giennois.

Il existe en effet des difficultés importantes en termes de mobilité, non seulement en transports en commun mais également en véhicules personnels. La liaison routière avec Orléans est peu rapide, avec notamment des traversées de villages et il n'y a pas de liaison ferroviaire directe.



La connexion routière avec Paris est plus efficace puisqu'il s'agit d'une autoroute mais la durée demeure trop importante (1h41) pour constituer un lien pour des échanges facilités. Le temps pour aller à Paris en train est relativement similaire mais le cadencement est moyennement élevé.

### 7.1.3 Un éloignement qui confère une autonomie et une attractivité au Pays

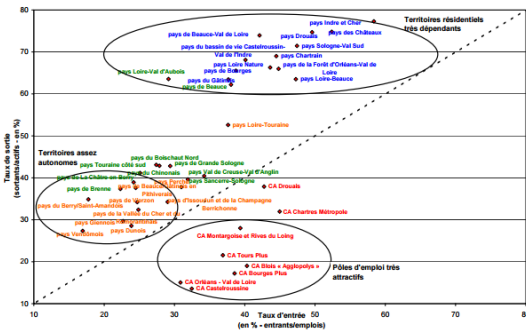


Figure 1 - Taux d'entrée et de sortie des territoires en 2004

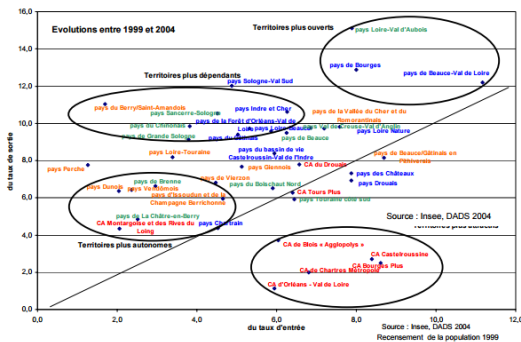


Figure 2 - Évolution entre 1999 et 2004 des taux d'entrée et de sortie par territoire (champ restreint)

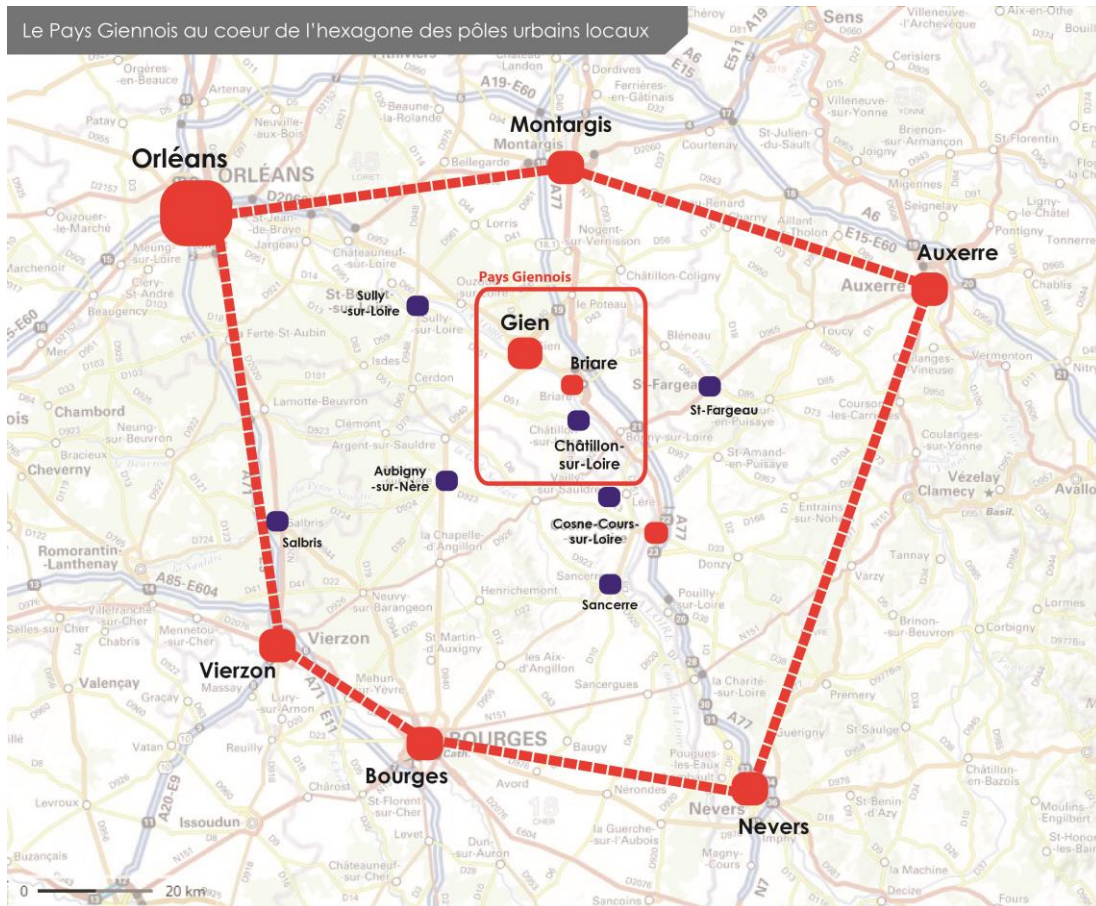
Si l'éloignement relatif du Giennois et de la CDCG avec les autres polarités urbaines proches ou lointaines, peut être perçu comme un élément négatif par certains habitants, cet aspect est principalement induit par la complexité à profiter des équipements, services et commerces de ces grandes villes. Cet éloignement a pourtant joué un rôle majeur dans l'affirmation et le développement du territoire. Rôle qui se poursuit encore aujourd'hui.

En effet, l'émergence de l'agglomération giennoise en tant que territoire au fonctionnement propre est née de cet éloignement qui, d'une part, l'empêche d'être relégué au rang de secteur périurbain par rapport aux villes alentours et, d'autre part, le contraint à trouver des ressources qui lui sont propres, qu'il s'agisse de ressources naturelles, économiques ou humaines.

L'éloignement de l'agglomération, par rapport aux polarités urbaines d'Orléans, Montargis, Auxerre, Nevers, Bourges et Vierzon, a permis à l'agglomération giennoise d'affirmer son autonomie et a facilité son bon fonctionnement et développement.

Dès lors, le territoire du pays giennois bénéficie d'une position stratégique en étant le pôle urbain le plus conséquent situé au cœur d'un hexagone créé par les aires urbaines de Montargis, Auxerre, Nevers, Bourges et Vierzon.

Le Pays Giennois au coeur de l'hexagone des pôles urbains locaux



#### 7.1.4 Un espace multipolarisé aux franges peu lisibles

Si elle a su affirmer son autonomie par rapport aux grandes aires urbaines voisines, l'agglomération giennoise présente tout de même un fonctionnement multipolarisé en son sein ou avec les territoires voisins, avec la présence de communes fortes comme Briare et Châtillon mais aussi des pôles de plus faible importance comme Sully-sur-Loire, Aubigny-sur-Nère ou plus éloignés comme Cosne-Cours-sur-Loire.

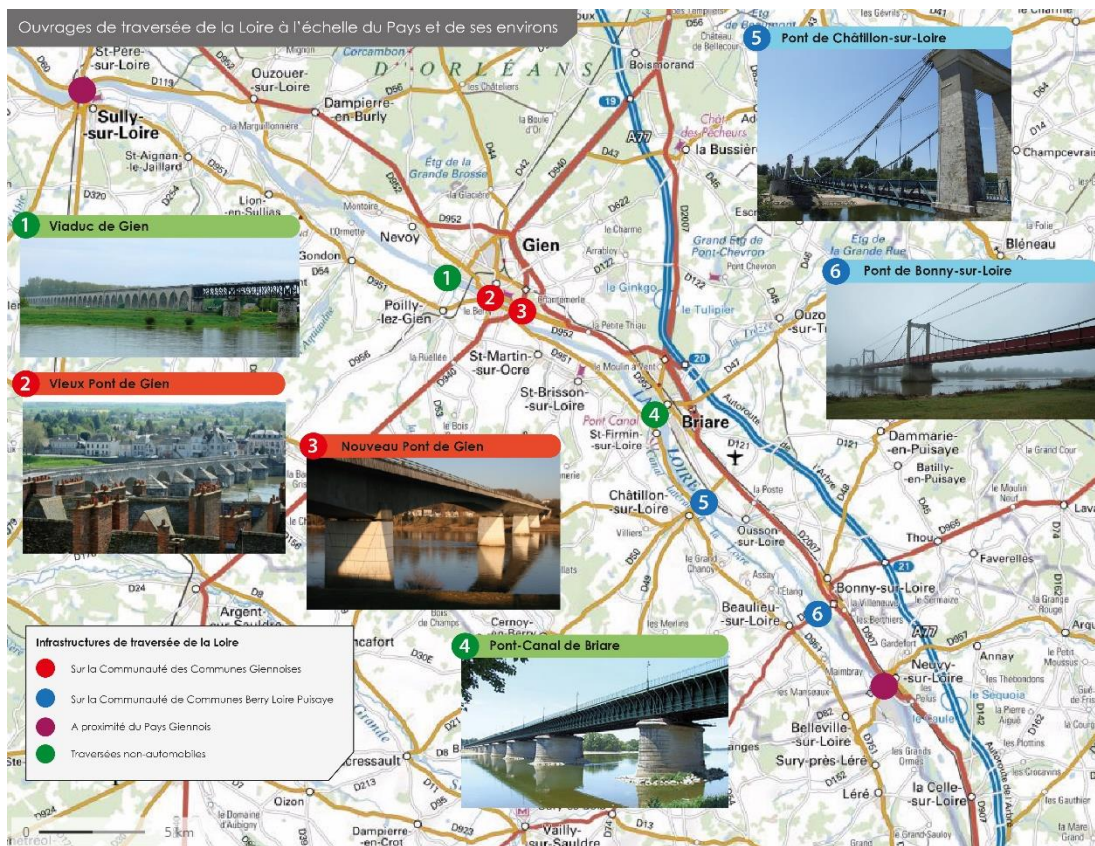
La Loire, qui constitue un atout majeur pour la mise en valeur du territoire, le cadre de vie et le tourisme, néanmoins constitue néanmoins une barrière naturelle pour les déplacements internes au sein de la communauté de communes.

Effectivement, il n'existe que 2 ponts permettant la liaison routière entre les moitiés nord et sud du territoire. De plus, la présence d'équipements tels que l'A77 qui favorisent les liaisons vers Montargis et vers Cosne-Cours-sur-Loire va induire que les communes périphériques de la CDCG sont susceptibles d'avoir des relations plus privilégiées avec des polarités secondaires extérieures à l'intercommunalité.

Ainsi, les habitants d'une commune comme Coullons, qui se trouve plus proche d'Aubigny-sur-Nère que de Gien, sans avoir à traverser la Loire, auront davantage tendance à se tourner vers le pôle périphérique pour répondre à des besoins similaires.

De même, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire apparaît influente sur les communes de Bonny-sur-Loire et Beaulieu-sur-Loire.

Au nord, l'influence de Montargis sur les communes périphériques croît et les rythmes de constructions que connaît cette partie du territoire n'étant pas associée à une augmentation des emplois sur ces mêmes communes, un phénomène de « cités dortoirs » pourrait se développer.

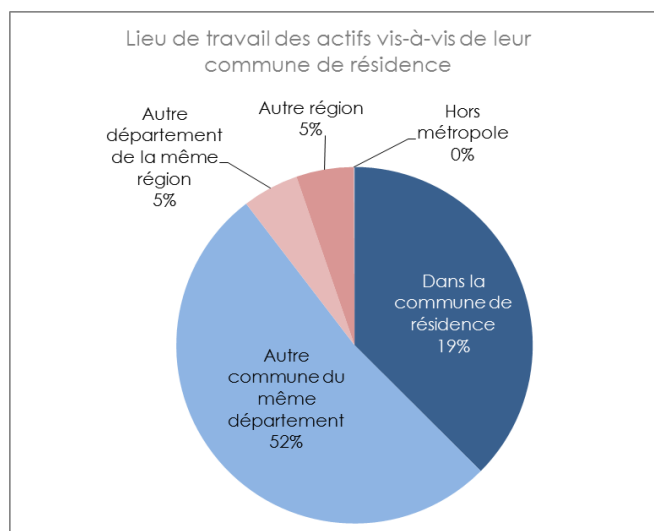


A l'ouest de la commune de Gien, un viaduc permet également la traversée non-motorisée de la Loire. Son faible rattachement aux circuits de déplacement doux et touristique ne lui permette pas encore de jouer un rôle structurant dans les déplacements doux et les pratiques ludiques (randonnées, etc.).

## 7.2 Les migrations alternantes (domicile – travail)

Les accès à l'emploi à l'échelle de la Communauté des Communes Giennes induit des phénomènes de migrations alternantes (aussi appelées migrations pendulaires). Ce terme renvoie aux déplacements quotidiens entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Ces mouvements s'effectuent généralement entre les centralités urbaines où se concentrent les emplois et la périphérie, jouant un rôle résidentiel, et dans une moindre mesure de périphérie à périphérie. Ce phénomène est par ailleurs en hausse à l'échelle de l'intercommunalité et s'inscrit dans la logique des tendances départementales et nationales.

A l'échelle de la Communauté des Communes Giennes, la majeure partie des actifs en emploi travaille dans une autre commune que leur commune de résidence :



En effet, seuls 19 % de ces actifs travaillent au sein de leur commune de résidence.

Pour les personnes travaillant dans une autre commune celles-ci effectuent des migrations alternantes (dites également migrations pendulaires) c'est-à-dire des déplacements domicile-travail quotidiens rendu nécessaires par l'éloignement existant entre le lieu de vie et le lieu d'emploi.

Les actifs travaillent en majorité – à hauteur de 52 % - dans une autre commune du Loiret. On retrouve notamment dans ces données la forte centralisation de l'emploi sur la commune de centre de Gien. A l'observation des flux de plus de 100 actifs (voir carte page suivante), on constate que ce sont majoritairement les communes du sud de la Communauté de Communes et du Pays Giennois comme Poilly-lez-Gien, St-Martin-sur-Ocre, Nevoy, Coullons, Saint-Brisson-sur-Loire, Autry-le-Châtel, Ouzouer-sur-Trézée et Beaulieu-sur-Loire qui sont à l'origine de flux quotidiens d'actifs vers Gien.

Pour les flux entrants (entrées d'actifs résidant dans une commune extérieure à la CDCG), ils proviennent principalement :

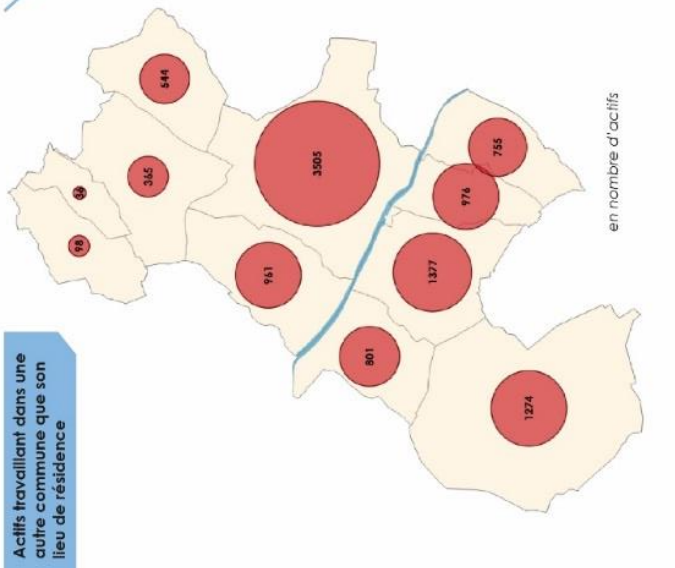
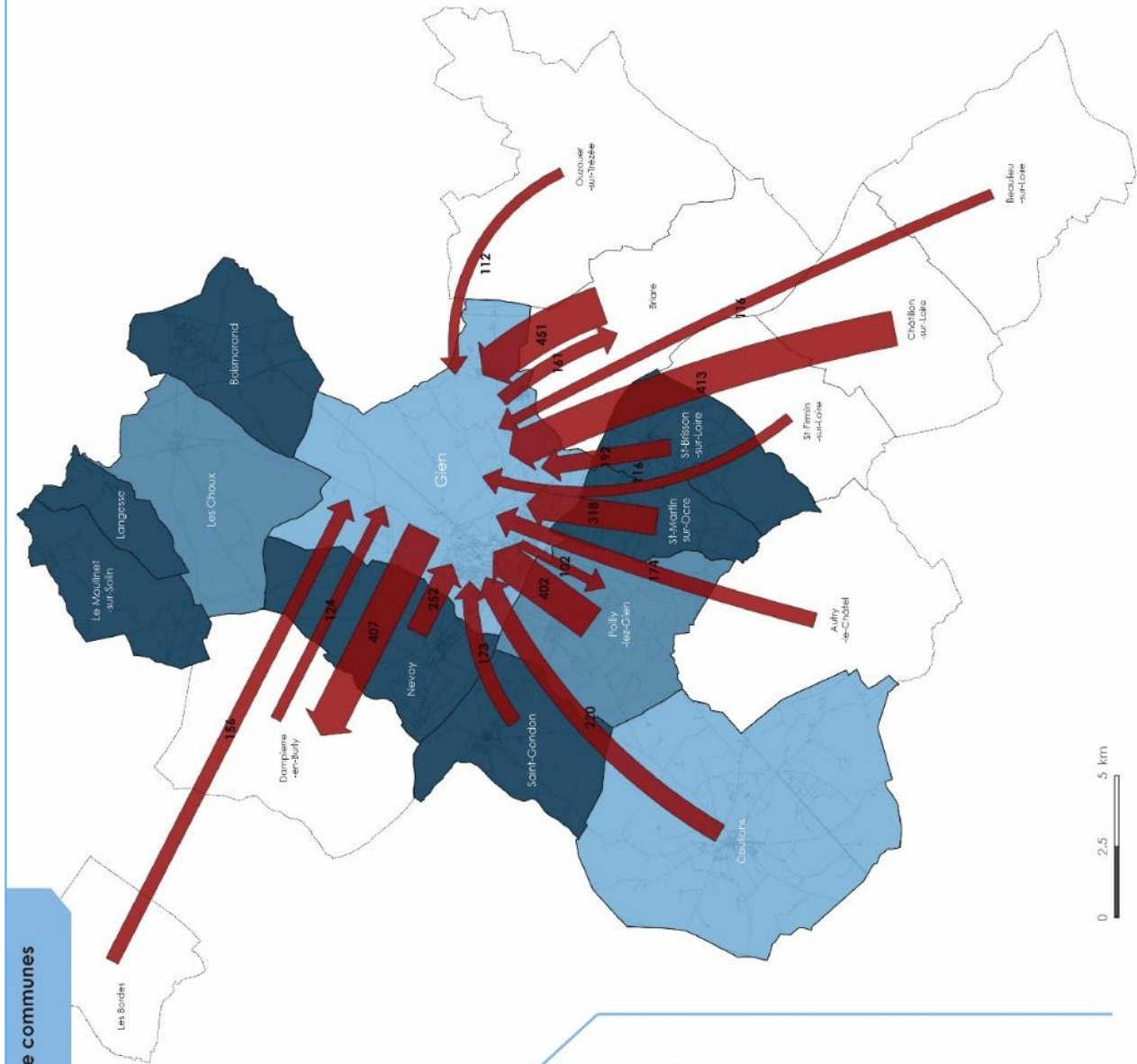
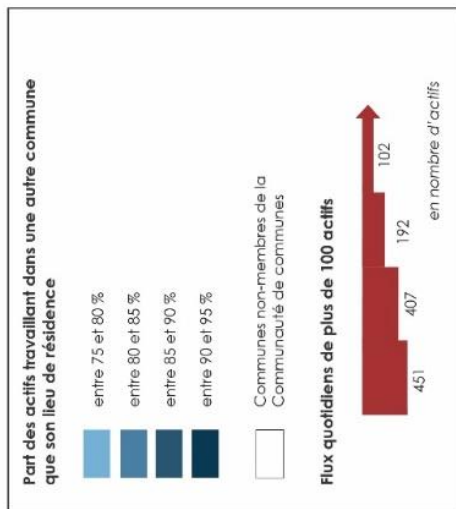
- De communes du pays Giennois de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye. Les principales communes émettrices d'actifs sont Briare, Châtillon-sur-Loire, Autry-le-Châtel, St-Firmin-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire et Ouzouer-sur-Trézée.
- Dans des proportions plus faibles de communes extérieures au Pays Giennois et notamment des communes de Dampierre-en-Burly et de Les Bordes

Le faible nombre de sortants de plus de 100 actifs semble confirmer l'autonomie du territoire. Ceux existant s'effectuent principalement à destination de Dampierre-en-Burly et de Briare. Ils proviennent tous deux de la commune de Gien.

Il peut également être noté que les échanges d'actifs avec les principaux pôles urbains à proximité tel qu'Orléans, Montargis, Nevers, Cosnes ou Aubigny ne génèrent pas de flux supérieurs à 100 actifs provenant d'une même commune.



Migrations pendulaires des actifs de la Communauté de communes (déplacements domicile-travail)

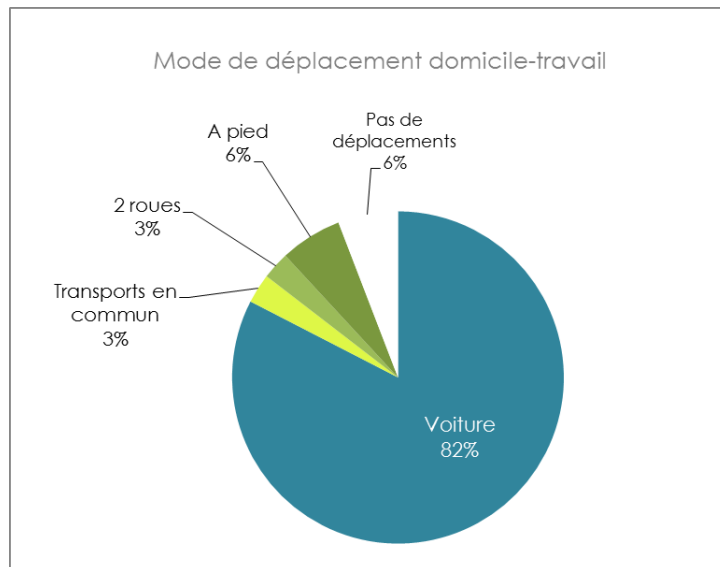


*7.3 Les modes des transports des habitants de la communauté de communes : une place prédominante de l'automobile*

*7.3.1 Mode de déplacement des actifs*

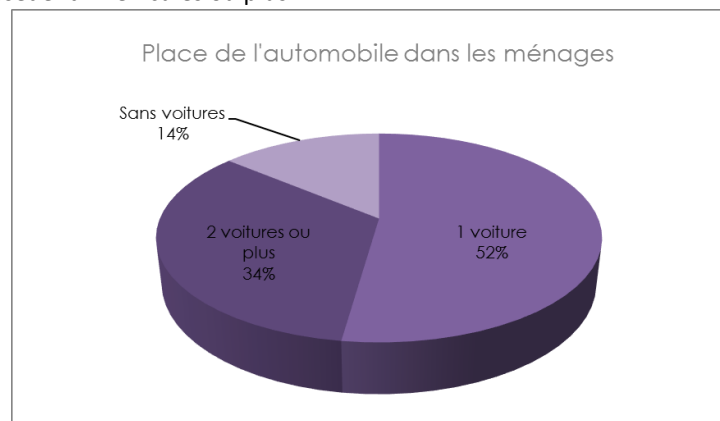
L'automobile demeure le mode de déplacement privilégié de la population de l'intercommunalité : 82 % des déplacements domicile-travail s'opèrent grâce à la voiture individuelle.

Cette large suprématie s'explique en partie par le caractère majoritairement rural du territoire. La faiblesse de desserte du réseau de transport en commun en termes de fréquence mais surtout de couverture des espaces habités, la dispersion de l'habitat et l'allongement des distances résidence-travail ne permettent guère un usage spontané des transports en commun ou des modes doux.

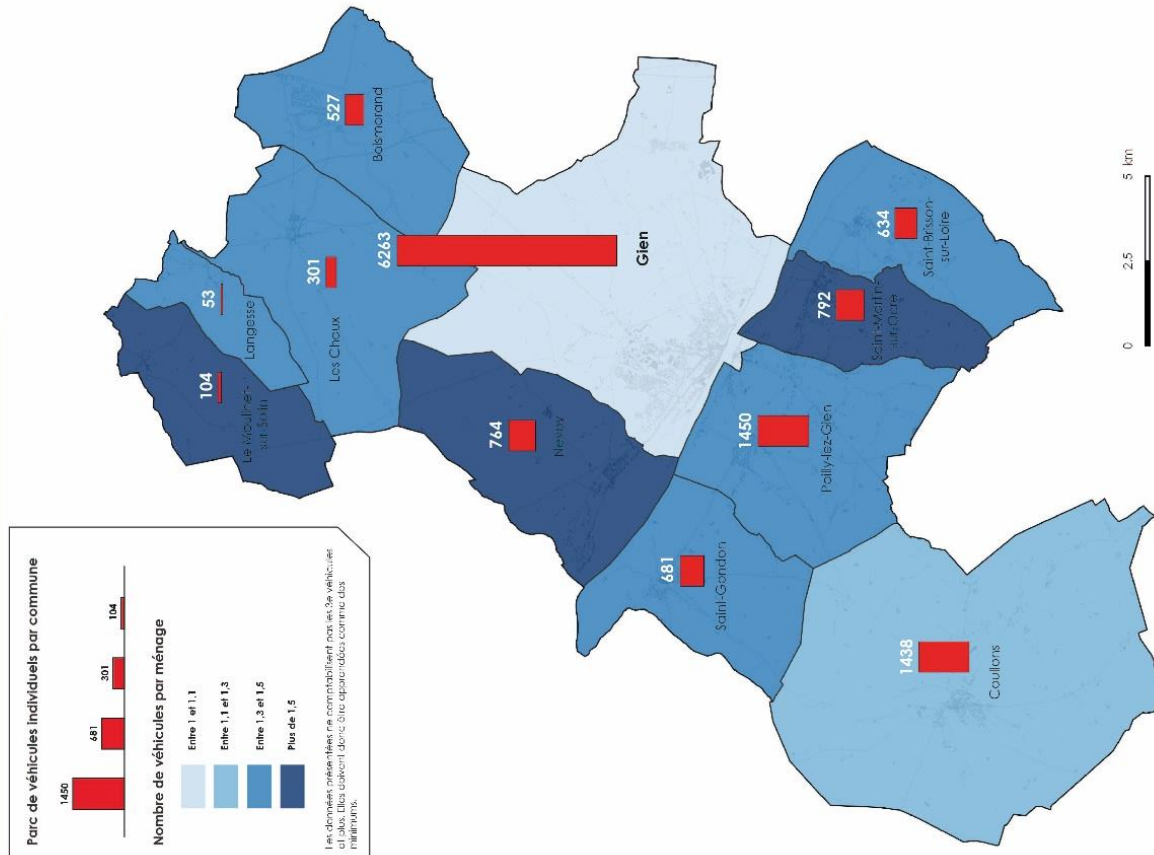


*7.3.2 Equipement automobile des ménages*

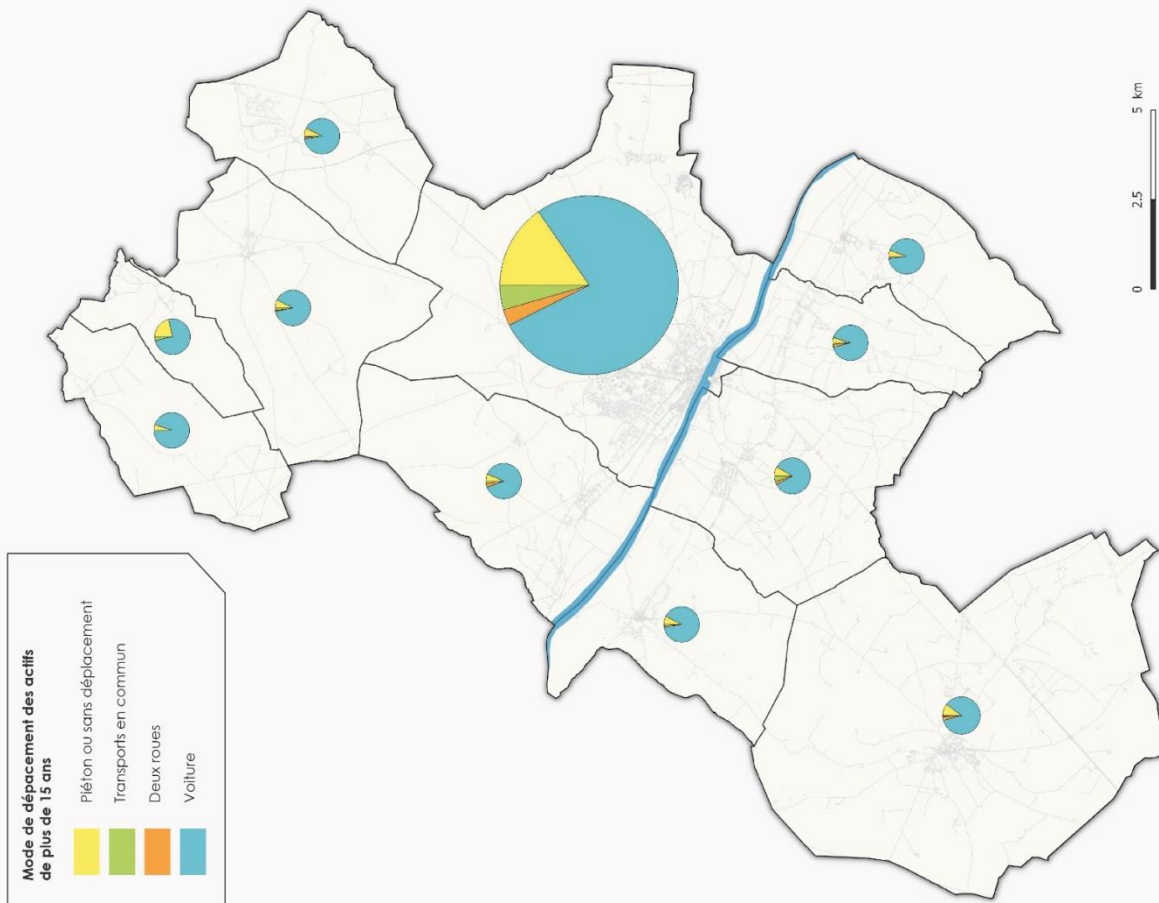
La place importante de l'automobile s'observe également dans l'équipement des ménages. En effet, 86 % des ménages de l'intercommunalité possèdent au moins une voiture. Par ailleurs, pour 1/3 d'entre eux, les ménages giennois possèdent 2 véhicules ou plus.



Parc automobile individuel et motorisation des ménages



Modes de déplacement des actifs



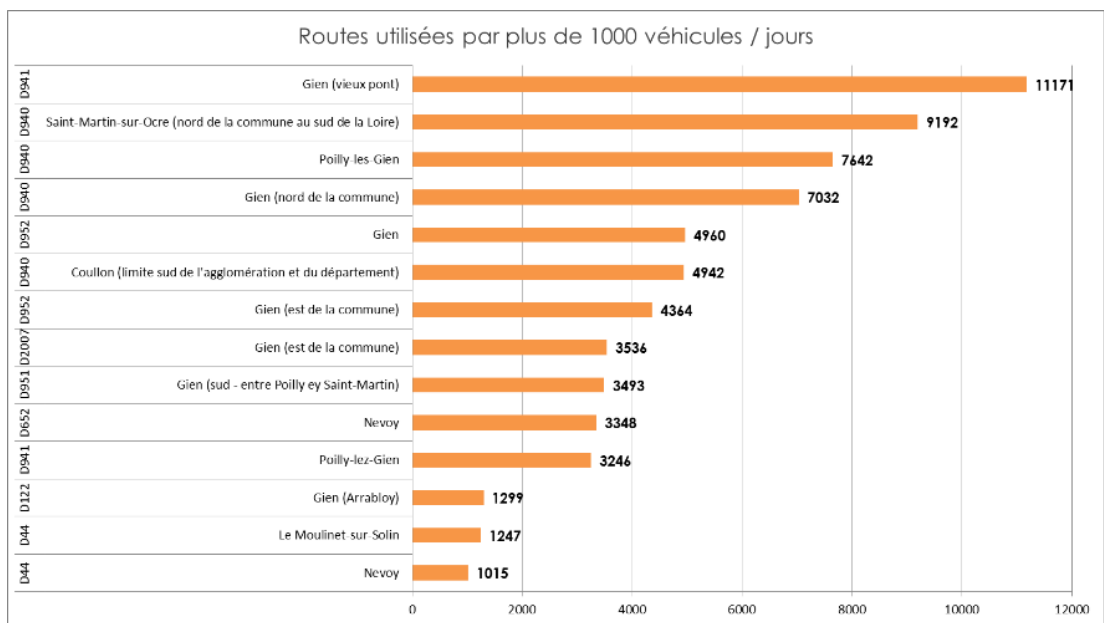
7.4 L'infrastructure routière

7.4.1 Le transit des voies de communication

L'étude des trafics à l'échelle du Pays et de Communauté des Communes Giennoises permet d'identifier les axes routiers les plus fréquentés du territoire.

On retrouve ainsi 2 axes voyant transiter plus de 5000 véhicules par jours, il s'agit de :

- L'autoroute A77 avec un trafic quotidien situé entre 9000 et 11000 véhicules par jour.
- L'axe nord-sud de la D940 qui constituent l'axe principal de desserte intercommunale (11200 et 7600 véhicules par jour). L'axe se poursuit au nord vers Montargis et au Sud vers Bourges et Vierzon.



Dans la logique des éléments présentés dans les paragraphes précédents, les polarités de déplacement s'effectuent principalement vers et depuis la commune centre de Gien. Ainsi, la majeure partie des échanges d'effectue en direction ou depuis ce pôle :

- Vers le nord, avec l'agglomération montargoise (10119 véhicules / jour),
- Vers l'ouest, vers les communes de Dampierre et Les Bordes et dans une moindre mesure vers Sully-sur-Loire et Orléans (5182 véhicules / jour).

Le comptage fait ressortir un trafic plus faible :

- vers le sud (Aubigny-sur-Nère, Bourges et Vierzon) avec 4942 véhicules / jour.
- vers l'est et les communes de Briare et Chatillon-sur-Loire avec seulement 4364 véhicules / jour.

L'étude du trafic permet également de faire ressortir le rôle structurant joué par les traversées de la Loire et notamment le Vieux Ponts, qui de par ses caractéristiques anciennes reste peu propice à la fluidité de passage notamment aux heures de pointes.

## RAPPORT DE PRESENTATION

## B/DIAGNOSTIC TERRITORIAL



N° de légende	Route	Localisation du point de comptage	Type de comptage	Nombre de véhicules par jours	Dont nombre de poids lourds	% de poids lourds
1	D940	Gien (nord de la commune)	Permanent	7032	1132	16.1 %
2	D2007	Gien (est de la commune)	Permanent	3536	640	18.1 %
3	D940	Saint-Martin-sur-Ocre (nord de la commune au sud de la Loire)	Permanent	9192	1268	13.8 %
4	D940	Poilly-les-Gien	Permanent	7642	1100	14.4 %
5	D940	Coullon (limite sud de l'agglomération et du département)	Permanent	4942	969	19.6 %
6	D57	Le Moulinet-sur-Solin (limite nord de l'agglomération)	Temporaire	240	13	5.4 %
7	D44	Le Moulinet-sur-Solin	Temporaire	1247	66	5.3 %
8	D57	Boismorand (nord de l'agglomération)	Temporaire	318	18	5.7 %
9	D56	Boismorand (nord de l'agglomération)	Temporaire	799	74	9.3 %
10	D42	Les Choux	Temporaire	784	38	4.8 %
11	D44	Nevoy	Temporaire	1015	0	0.0 %
12	D952	Gien	Temporaire	4960	1047	21.1 %
13	D652	Nevoy	Temporaire	3348	161	4.8 %
14	D822	Nevoy	Temporaire	649	16	2.5 %
15	D522	Gien (Arrabloy)	Temporaire	471	13	2.8 %
16	D122	Gien (Arrabloy)	Temporaire	1299	242	18.6 %
17	D952	Gien (est de la commune)	Temporaire	4364	903	20.7 %
18	D941	Gien (vieux pont)	Temporaire	11171	469	4.2 %
19	D951	Gien (sud - entre Poilly ey Saint-Martin)	Temporaire	3493	108	3.1 %
20	D941	Poilly-lez-Gien	Temporaire	3246	217	6.7 %
21	D752	St Martin sur Ocre	Temporaire	488	11	2.3 %
22	D53	Poilly-Lez-Gien	Temporaire	356	18	5.1 %
23	D956	Coullon Poilly lez Giens	Temporaire	813	45	5.5 %
24	D856	Coullons (St Florent)	Temporaire	237	19	8.0 %
25	D52	Saint-Brisson-Sur-Loire	Temporaire	185	10	5.4 %
26	D156	Coullons	Temporaire	534	37	6.9 %
27	D156	Coullons (sud de la commune)	Temporaire	430	28	6.5 %

## Trafic routier du réseau départemental

### Sections homogènes de trafic en moyenne journalière annuelle (MJA)

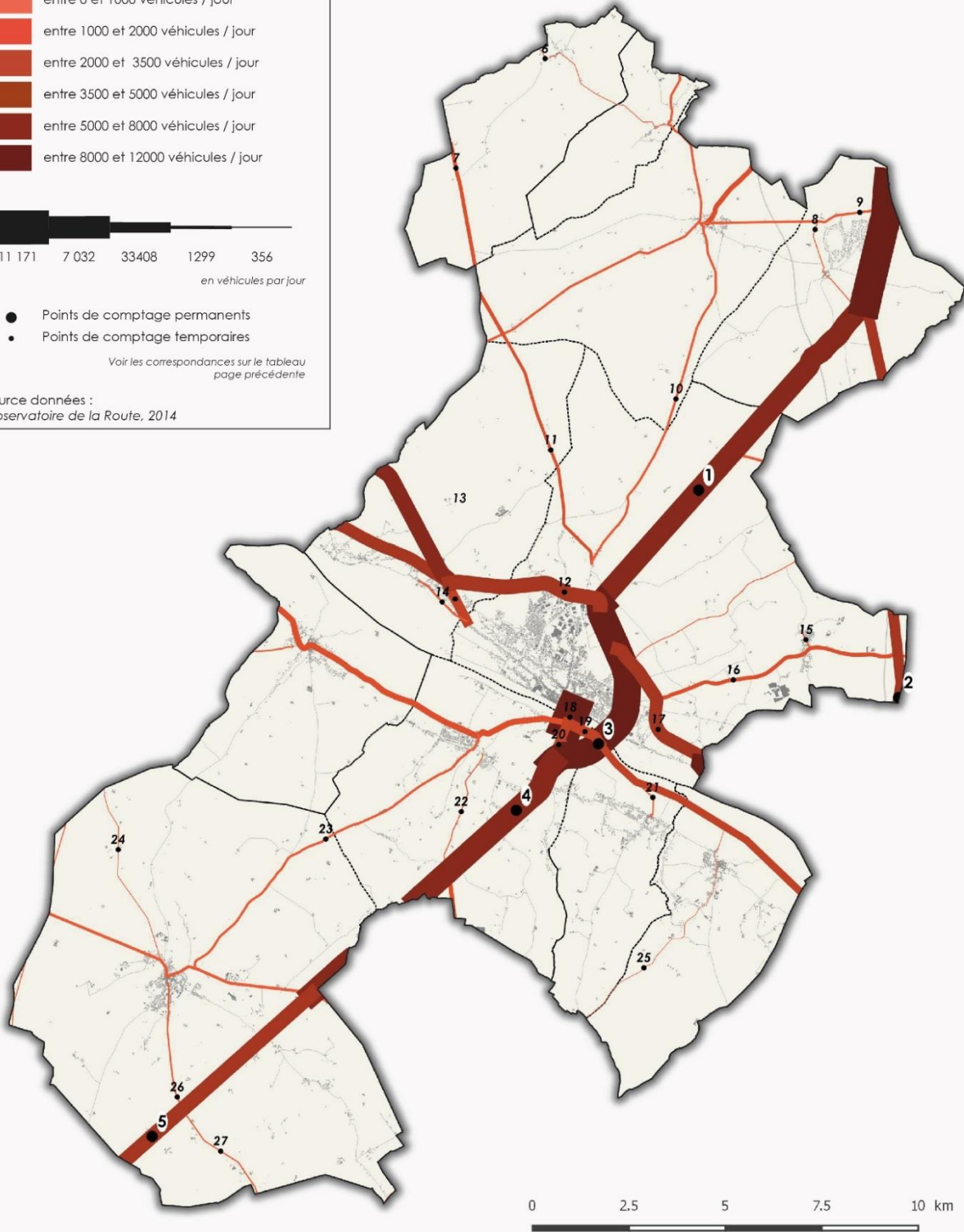
-  entre 0 et 1000 véhicules / jour
-  entre 1000 et 2000 véhicules / jour
-  entre 2000 et 3500 véhicules / jour
-  entre 3500 et 5000 véhicules / jour
-  entre 5000 et 8000 véhicules / jour
-  entre 8000 et 12000 véhicules / jour



- Points de comptage permanents
- Points de comptage temporaires

Voir les correspondances sur le tableau page précédente

Source données :  
Observatoire de la Route, 2014



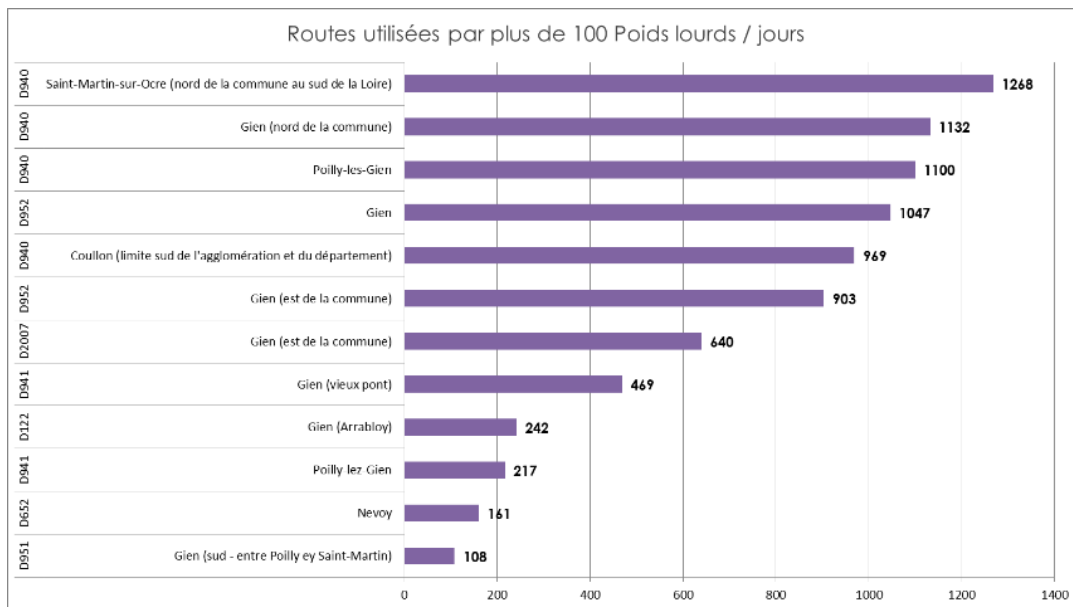
7.4.2 Le transit de poids lourds

Le caractère industriel du Giennois engendre une production à destination nationale voire internationale qui rend nécessaire une réflexion sur le transport de marchandise et le trafic des poids lourds.

Le Code du travail encadre le temps de conduite maximale d'affilé pour un chauffeur routier à 4h30. Les axes Paris-Lyon et Paris-Bordeaux ainsi que l'autoroute A77 permettent de desservir une large portion du territoire national dans cette tranche distance temps.

Les villes de Paris, Lyon, Nantes, Lille, Rennes sont accessibles en moins de 4h30.

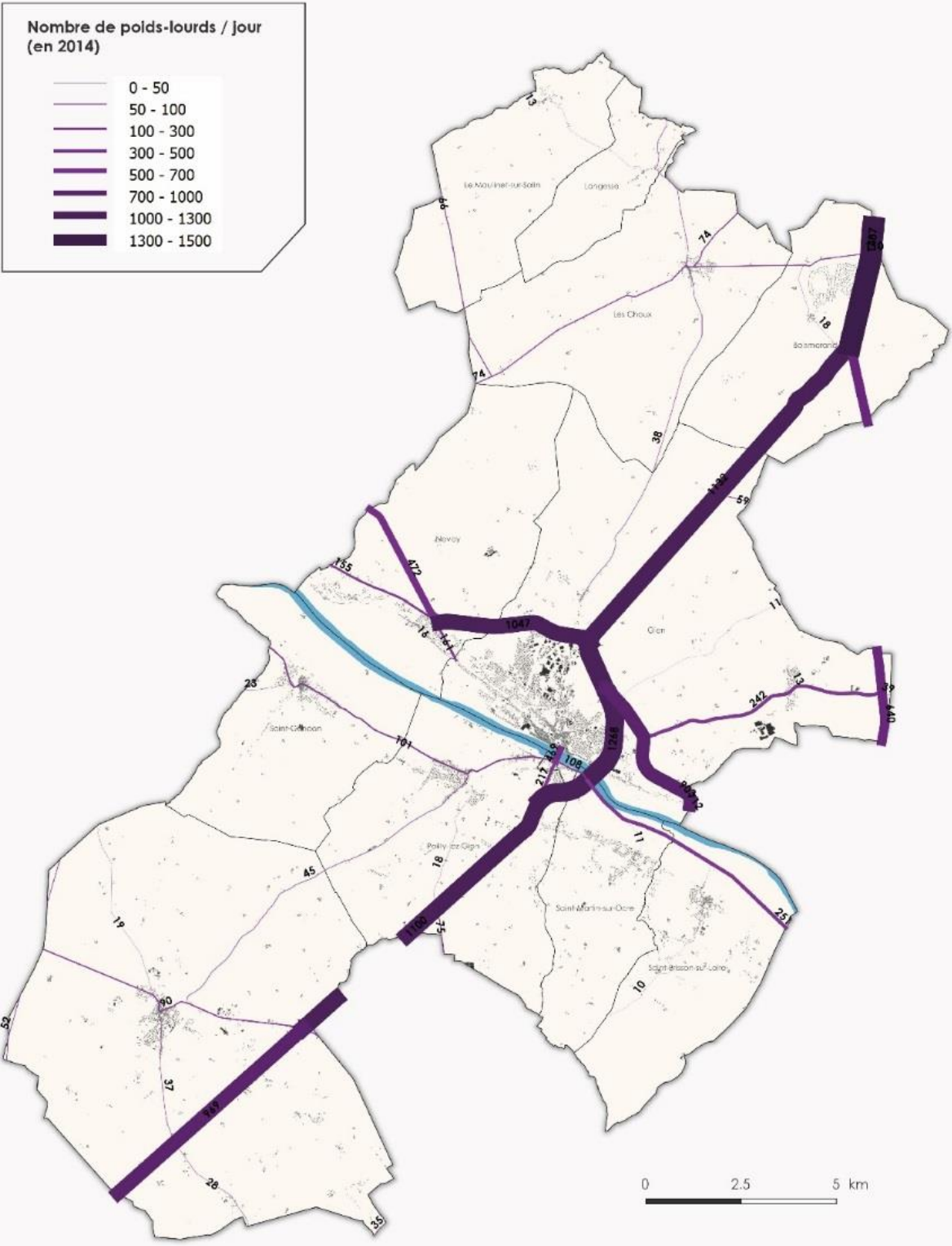
Ainsi la fréquentation des poids lourds est particulièrement importante sur l'A77 et sur la RD 940 où elle représente entre 15 et 20 % du trafic (entre 1100 et 1300 PL/jour).



Les déplacements de poids lourds sont assez faibles, notamment au sein des bourgs, et se concentrent sur les axes de contournement que sont la D940, la D952 et la D2007.

Par ailleurs, les caractéristiques techniques du nouveau pont de Gien n'en permettent pas la traversée des convois de transports exceptionnels.

### Trafic de Poids lourds en 2014





7.4.3 Un réseau routier source de nuisances

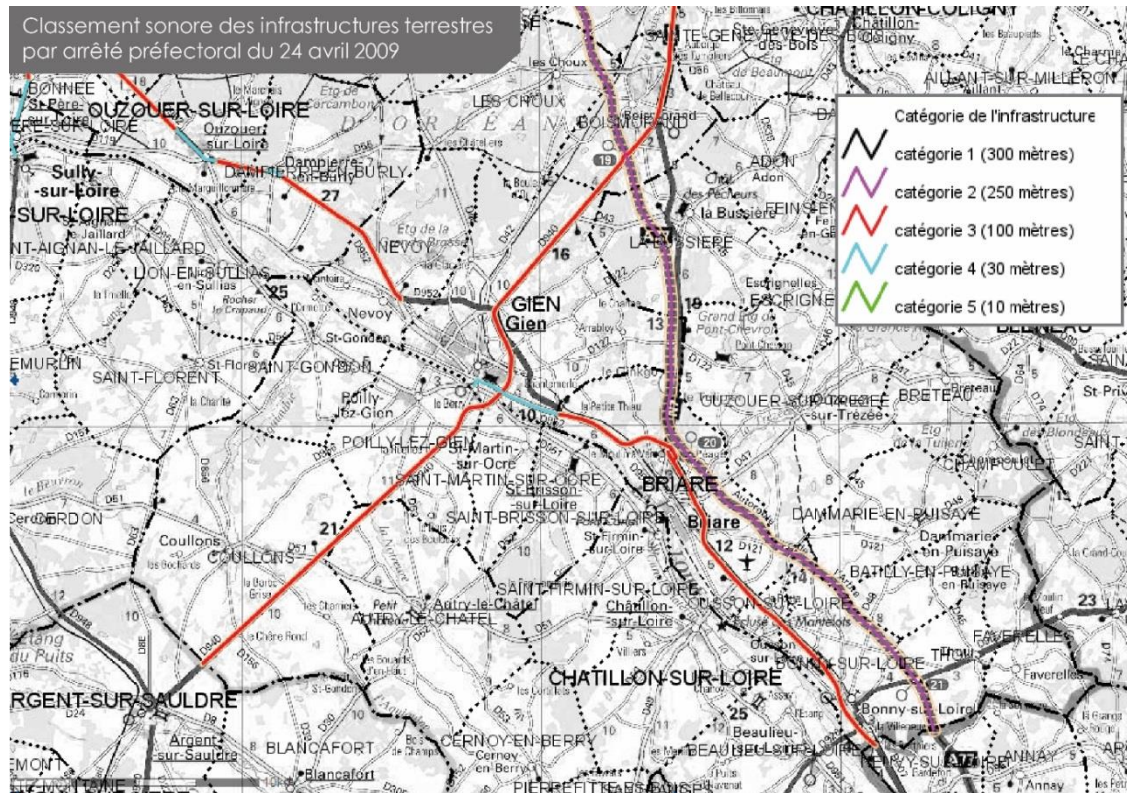
Traversé par de nombreux axes routiers, le Pays du Giennois est principalement concerné par des pollutions sonores dues aux transports.

Le classement des infrastructures terrestres du département a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 24 avril 2009. Celui-ci détermine la catégorie de l'infrastructure selon cinq classes et fixe une largeur des secteurs affectés par le bruit de part d'autre du tronçon. Cet arrêté est en cours de révision.

Axes de la CDCG identifiés :

Numéro voirie	Classement sonore	Commune concernée
D952	1	Gien, Nevoy
D2007	1	Boismorand, Gien
A77	2	Gien, Boismorand, Les Choux
D952	3	Nevoy
D940	3	Coullons, Polly-les-Gien, St-Martin-sur-Ocre, Gien, Boismorand
Route de Briare, Quai de Nice	4	Gien

L'arrêté fixe des obligations d'isolation acoustique.



Actuellement, les études de mise à jour de cette carte est menée par la préfecture du Loiret.

Une seconde étude est en cours afin de réaliser la cartographie des émissions et pollutions sonores des infrastructures dans l'environnement. Cette dernière est menée par le département du Loiret.

#### 7.4.4 Les Voies classées à Grande Circulation

« En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation ».

Cette interdiction ne s'applique pas :



- aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;
- aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;
- aux bâtiments d'exploitation agricole ;
- aux réseaux d'intérêt public.

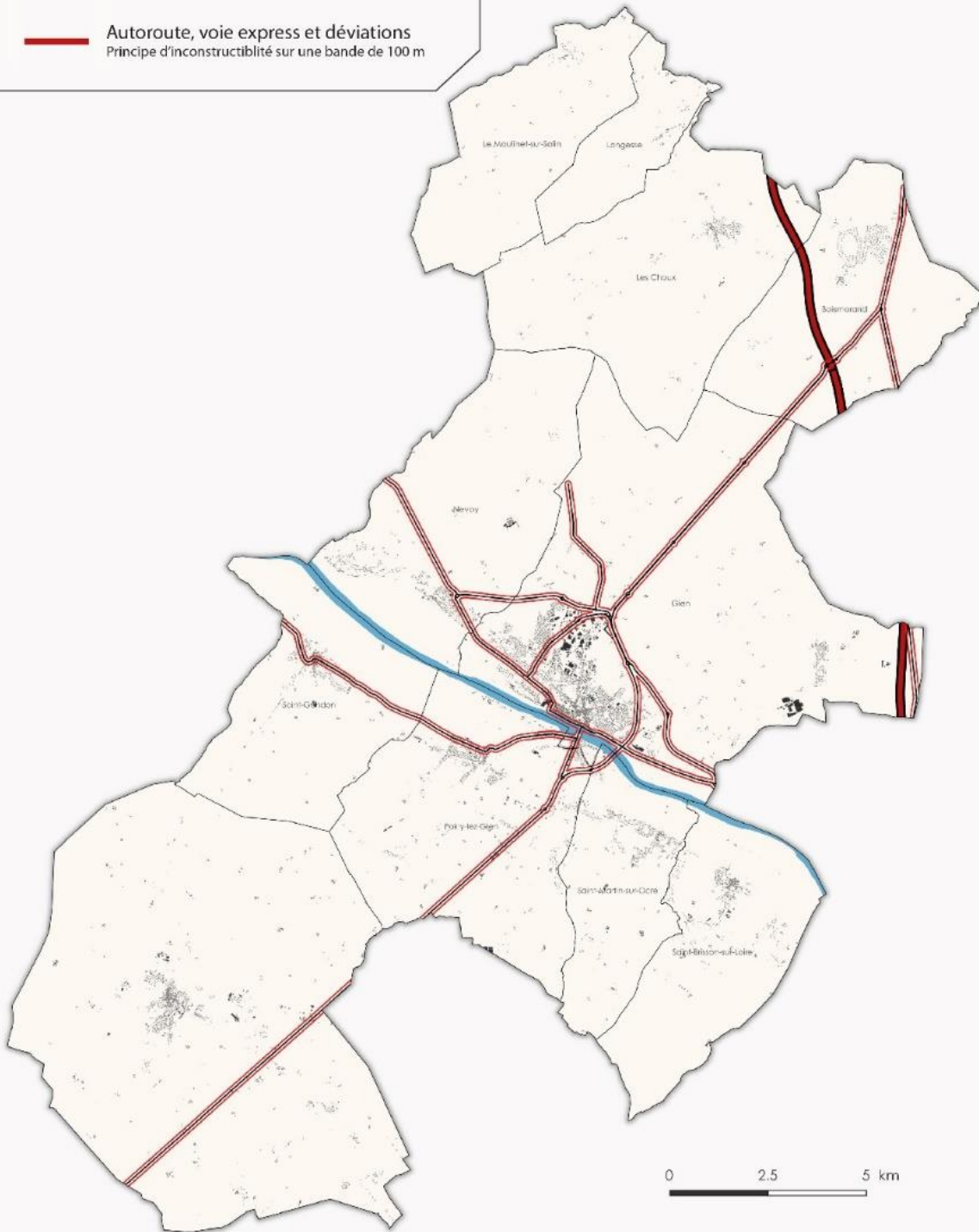
Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes. »

La Communauté des Communes Giennoises comporte plusieurs sections routières classées à grande circulation par décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 : la D 952, D940, D652, D951, D44, D2007, Avenue des Montoires, Route d'Orléans, Rue Quai Lenoir, etc.

Le classement de ces routes, ainsi que pour l'autoroute A77, induit restrictions quant aux possibilités d'urbanisation pour les secteurs situés en dehors des espaces urbanisés du territoire, dans une bande de 100 mètres pour l'A77 et de 75 mètres pour les autres voies.

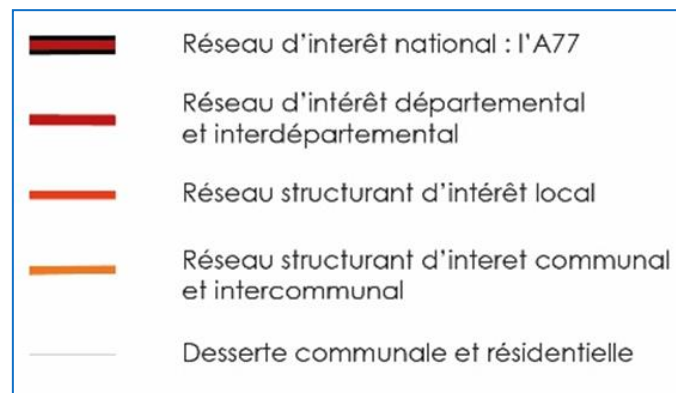
### Voies Classées à Grande Circulation

-  Routes classées à Grande Circulation  
Principe d'inconstructibilité sur une bande de 75 m
-  Autoroute, voie express et déviations  
Principe d'inconstructibilité sur une bande de 100 m



#### 7.4.5 Hiérarchisation des principaux axes du réseau routier de la CCDCG

En ce qui concerne les déplacements internes du territoire, la CC Giennaises offre un maillage complet pouvant être hiérarchisé au regard de ses enjeux de desserte :



A l'échelle de l'intercommunalité, deux axes apparaissent comme structurant :

- L'axe Nord-Sud constitué par la D940, qui contourne Gien par l'est ;
- L'axe Est-Ouest constitué par la RD 952, qui contourne Gien par le Nord.

Cet axe Est-Ouest est complété par deux autres voies ligériennes :

- Sur la rive Nord avec la D953 - D652 – Route d'Orléans et quai Lenoir rejoignant la D952 à l'Est qui structure la desserte depuis et vers Gien et vers Briare (et la partie est du Pays).
- Sur la rive Sud avec la D951 qui permet la desserte des communes de St-Gondon, Poilly-lez-Gien, St-Martin-sur-Ocre et St-Brisson-sur-Loire.

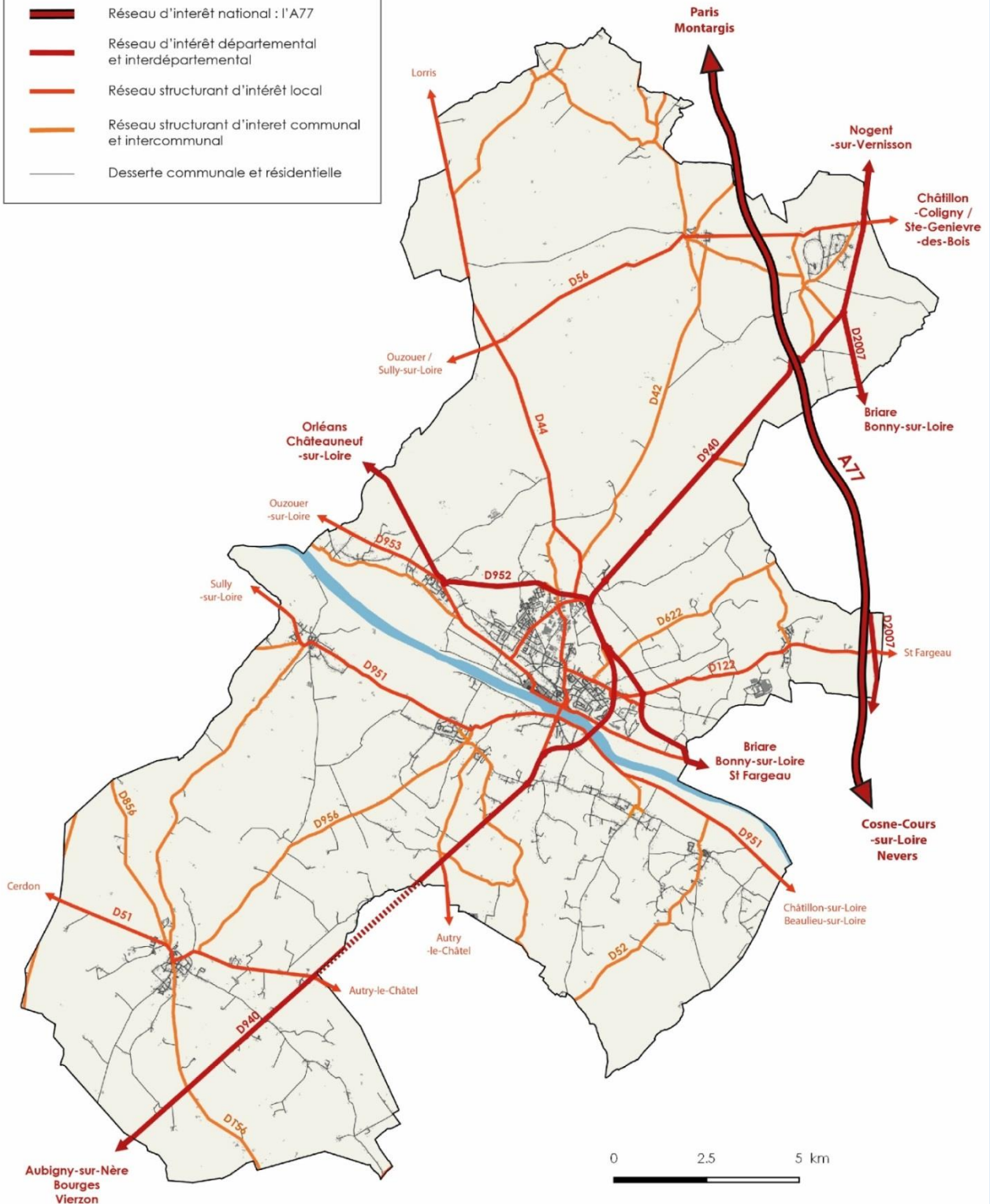
Un réseau structurant d'intérêt local permet de raccorder les principaux pôles de l'intercommunalité ainsi qu'avec les pôles locaux extérieurs. Il s'agit notamment des D44, D42, D622, D856, D 956, D156, D52, etc.

Un réseau de voies de plus faible importance présente un intérêt local en assurant les liaisons entre tous les bourgs. Il vient compléter le maillage routier sur l'ensemble de l'intercommunalité.

# Hierarchisation des axes routiers

## Hierarchie du réseau routier de la communauté de communes

- Réseau d'intérêt national : l'A77
- Réseau d'intérêt départemental et interdépartemental
- Réseau structurant d'intérêt local
- Réseau structurant d'intérêt communal et intercommunal
- Desserte communale et résidentielle



#### 7.4.6 Analyse fonctionnelle de la circulation dans le centre de Gien

En centre-ville les principaux axes de circulation sont :

- l'axe Orléans/Briare qui passe par les quais avec un double sens de circulation. L'emprise totale de la voirie est comprise entre environ 10,50 m et 15,50 m. Le double sens de circulation auquel s'ajoute souvent un stationnement longitudinal demande une espace pour l'automobile important au détriment de l'espace piéton qui se contente du reliquat. Quai Joffre le trottoir côté alignement bâti se limite à 1 m et n'est pas praticable car trop dangereux.
- l'axe Bourges/Montargis qui passe par le pont arrive au carrefour entre les deux axes principaux. Ce carrefour à feu est le point sensible de la circulation dans le centre de Gien.

La circulation est ensuite gérée par des voies en sens unique entre les quais et le carrefour avec la rue de Paris. Ces voies ont un espace circulation souvent surdimensionné (comme Place Saint-Louis) pour une circulation à sens unique.

En dehors des quais les voies en centre-ville sont souvent utilisées en sens unique. L'avenue Maréchal Leclerc et la rue Georges Clémenceau permettent d'accéder au centre-ville. La rue Victor Hugo, la rue Thiers, la rue Paul Bert, la rue de l'Hôtel de Ville, la rue Bernard Palissy, la rue des minimes et la rue Louis Blanc sont les voies qui permettent de sortir du centre-ville.

En s'éloignant du cœur historique, ces voies en sens unique sont souvent gérées avec du stationnement longitudinal qui varie d'une rive à l'autre afin d'éviter les lignes droites qui encouragent la vitesse des automobilistes. Du mobilier urbain vient protéger le stationnement mais l'ensemble donne souvent l'image d'un aménagement à minima qui banalise l'espace et le rend peu attractif.



7.5 Les Transports collectifs et alternatif à l'automobile

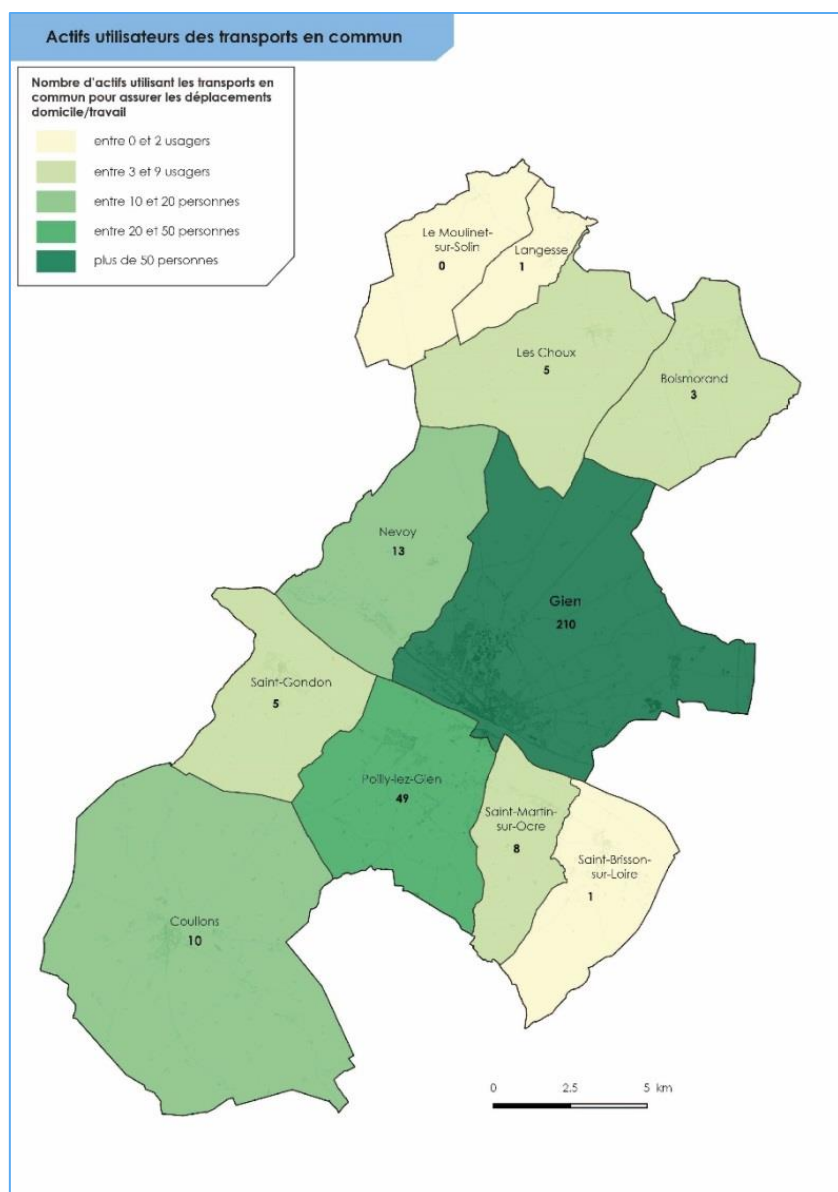
Le territoire intercommunal ne dispose pas d'un réseau de transport spécifique au territoire. L'offre en transport en commun est assurée par des réseaux supra-communaux relevant en grande partie de la compétence d'acteurs extra-communaux.

7.5.1 Usagers des transports en commun

Les transports en commun sont faiblement utilisés à l'échelle de la Communauté de Communes Gienneses.

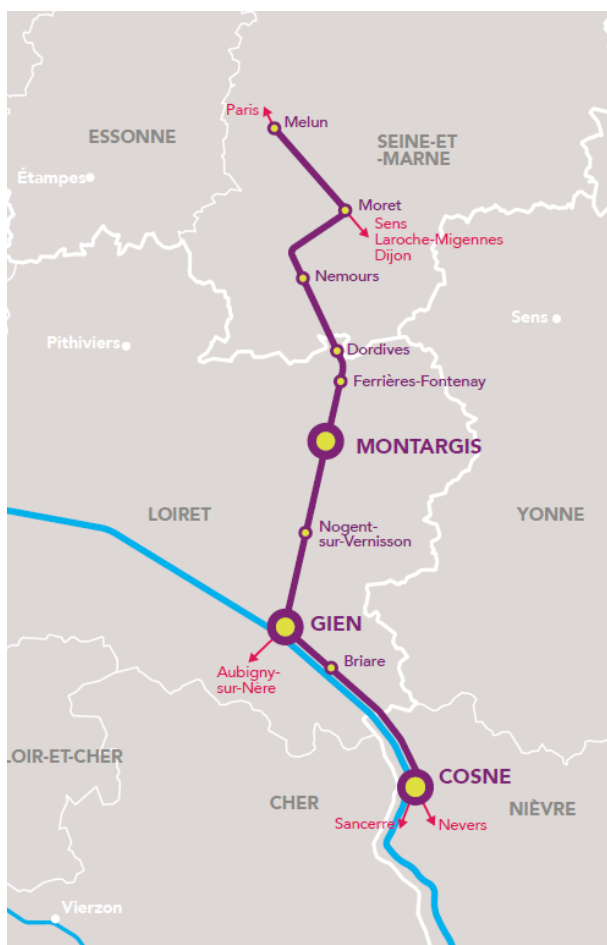
Ils sont principalement utilisés dans les communes polarisantes, plus largement desservies :

- 210 usagers à Gien.
- 49 usagers à Poilly-lez-Gien.
- 13 usagers à Nevoy et 10 à Coullons.
- Les autres communes possèdent toute moins de 10 usagers quotidiens en transports en commun.



7.5.2 Le transport ferroviaire

La fréquence de desserte est de 6 intercitys / TER quotidiens qui permettent au territoire de desservir notamment les communes de Briare, de Montargis, de Cosne-Cours-sur-Loire, de Nemours, Melun et Paris.



La gare de Paris est ainsi accessible en 1h30 de Paris, celle de Montargis en 30 minutes et Nemours-St-Pierre en 50 minutes.

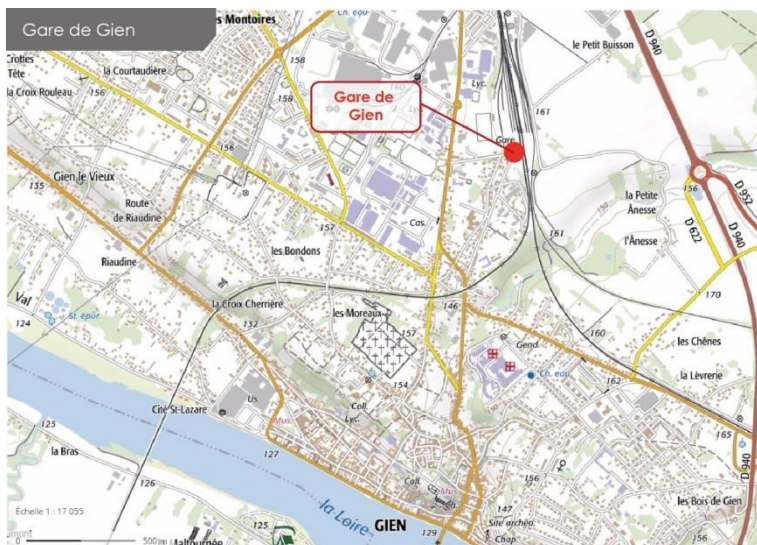
Le train est également fréquenté par certains usagers pour se rendre à Briare (le trajet est de 12 minutes). Les horaires sont cohérents avec les rythmes de travail (deux trains en début de matinée, début d'après-midi, fin d'après-midi).



La gare de Gien est marquée par un éloignement d'1,8 km du centre-ville. Elle se situe dans un secteur faiblement urbanisé dans un secteur concentrant des entreprises et des équipements publics.



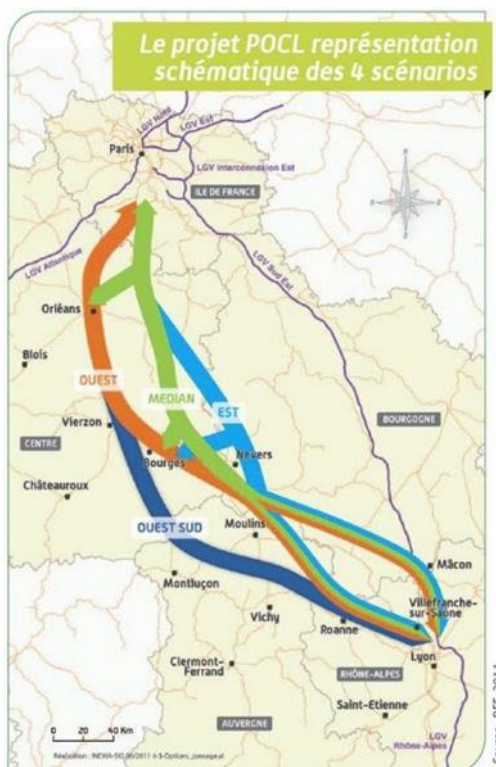
Néanmoins, en étant située aux abords immédiats de l'avenue de la République, un des principaux axes structurants de la commune, elle est aisément accessible depuis la Place Leclerc en 6 minutes en voiture et 20 min à pied.



Le territoire est également concerné par deux projets ferroviaires à moyen et long terme :

- **La ligne Paris – Orléans - Clermont-Ferrand – Lyon**

Une ligne à grande Vitesse (LGV) assurant la liaison Paris- Orléans- Clermont-Ferrand-Lyon est en cours d'études. Parmi les différents fuseaux envisagés un scénario « médian » serait susceptible de passer par au sein du territoire giennois. Le territoire du Pays est ainsi compris dans la zone d'étude du grand projet ferroviaire Cœur de France. Toutes les communes, à l'exception de Saint-Gondon et Coullons, se situent dans l'une des options de passage du tracé de la future LGV. Deux phases de concertation ont été réalisées depuis 2005. Jusqu'à ce jour, aucun scénario de tracé de la LGV POCL n'a été décidé.



- La réouverture de la ligne Orléans- Châteauneuf-sur-Loire

Le projet a pour objectif la réouverture à la circulation des trains de voyageurs (TER) de la section de 27 kilomètres de la ligne ferroviaire reliant Orléans à Châteauneuf-sur-Loire. Aujourd’hui, la ligne n’est plus qu’utilisée par le fret. Le prolongement de cette ligne en direction de Montargis et de Gien est envisagé. Pour le moment la date du projet d’ouverture au trafic voyageur de la ligne est repoussée sans échéance connue.



7.6 Le réseau de transport collectif urbain

Le territoire intercommunal ne dispose pas d’un réseau de transport propre. L’offre en transport en commun est assurée par des réseaux supra-communaux relevant de la compétence d’acteurs extra-communaux.

7.6.1 Réseau de Bus régional Rémi

La principale offre est délivrée par le réseau de bus Rémi par des lignes courantes (Bus ou train Rémi Express) permettant de raccorder les principaux pôles urbains du département du Loiret et de la Région et d’assurer la liaison entre les communes sur ces axes.



Le service est géré par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, autorité organisatrice des transports interurbains.

6 lignes sont présentes à l'échelle de la communauté de communes :

- La ligne 2 : Viglain / Gien
- La ligne 3 : Chatillon-sur-Loire / Orléans
- La ligne 7B : Pierrefitte-ès-Bois / Neuvy-en-Sullias
- La ligne 18 : Bellegarde / Gien
- La ligne 417 : Gien / Montargis
- La ligne 437 : Gien / Aubigny-sur-Nère

Elles ne délivrent néanmoins pas une offre égale sur l'ensemble des communes et Gien trouve là aussi une place carrefour entre les différentes lignes qui constituent un tracé en étoile. Les arrêts de bus ne permettent pas la desserte de l'ensemble des communes de la CCG.

Au sein des bourgs les plus étendus, ils ne permettent pas la desserte uniforme des tissus résidentiels.

#### 7.6.2 Réseau de Bus TER CENTRE



Une seconde offre est délivrée par la SNCF par l'intermédiaire de la ligne TER routière Gien-Aubigny-sur-Nère qui dessert Coullons. La ligne relie par 4 arrêts.

#### 7.6.3 Le co-voiturage

La CDCG possède actuellement aucune une aire aménagée mais la commune de Saint Gondon en prévoit une.

#### 7.7 Les modes doux

Le département du Loiret s'est doté d'un premier **Plan Départemental de Itinéraires de Promenade** et de Randonnée en 1993 révisé intégralement en 2011. Une mise à jour annuelle peut être réalisée.


Son objectif premier est d'**assurer la conservation du patrimoine des chemins dans le cadre de définition de la politique locale de développement touristique.**

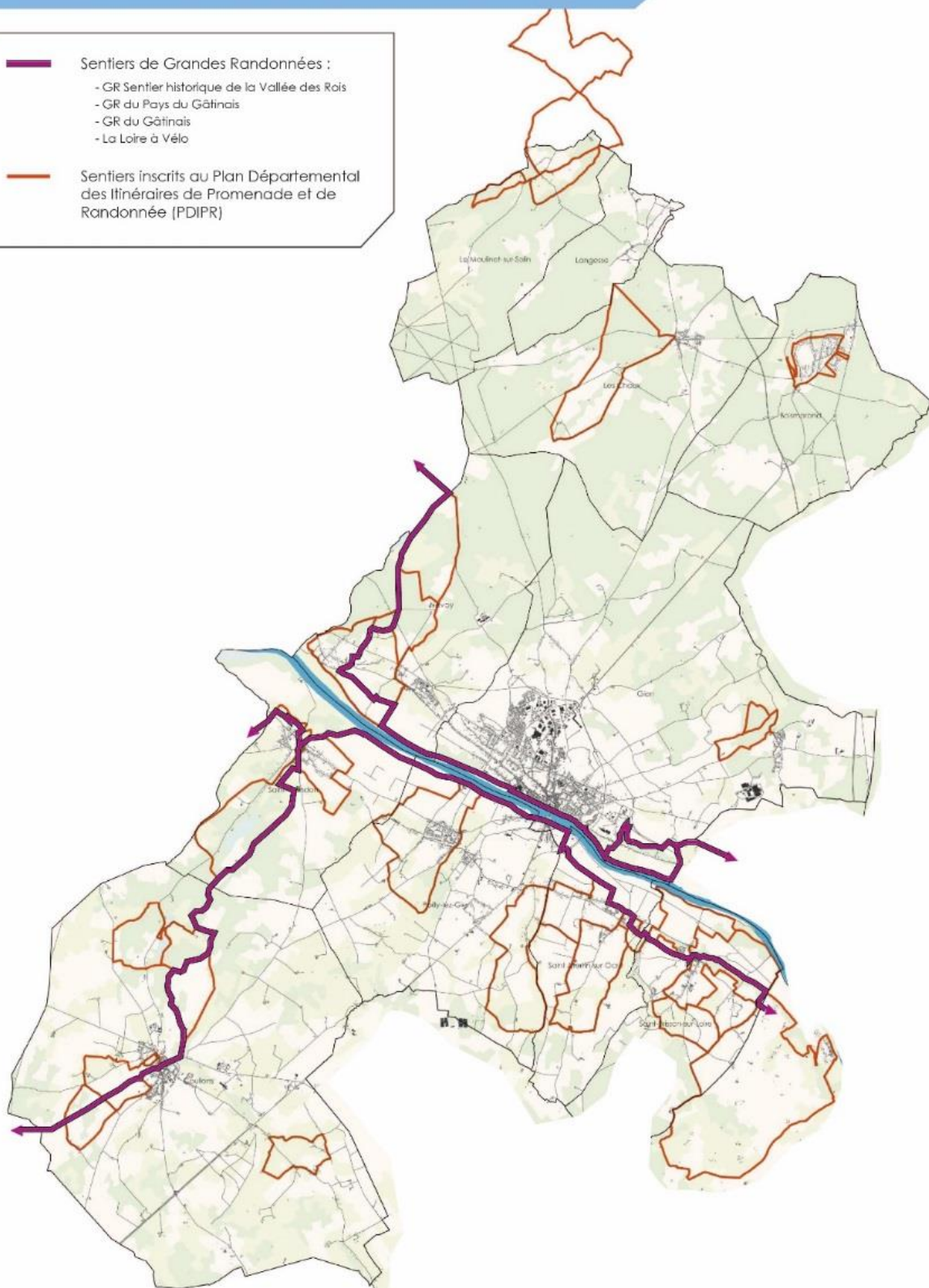
Le PDIPR du Loiret vise à :

- Définir un réseau d'itinéraires remarquables adaptés à la randonnée pédestre, équestre ou VTT, en cohérence avec les GR et GRP (Grandes Randonnées et Grandes Randonnées de Pays) existantes ;
- Organiser son suivi en vue de l'inscription de nouveaux chemins ou de chemins de substitution en ambitionnant d'assurer progressivement une continuité entre ces différents itinéraires.

L'inscription des itinéraires au PDIPR les protègent juridiquement. Il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques. La vente d'un chemin rural inscrit au PDIPR doit nécessairement engendrer un itinéraire de substitution.

## Liaisons piétonnes intercommunales et sentiers de randonnée

-  Sentiers de Grandes Randonnées :
  - GR Sentier historique de la Vallée des Rois
  - GR du Pays du Gâtinais
  - GR du Gâtinais
  - La Loire à Vélo
-  Sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

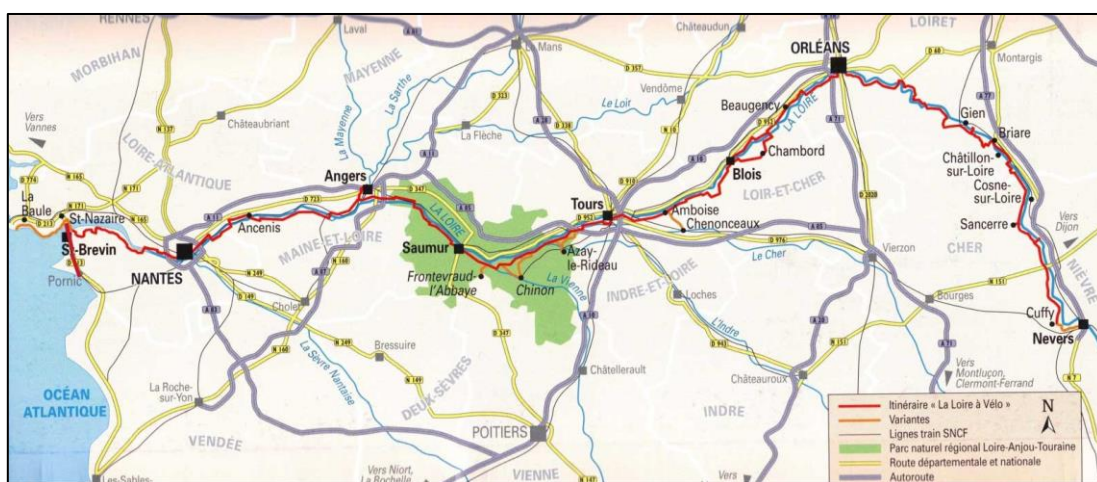


En dehors des sentiers de Grandes Randonnées et des chemins classés au PDIPR, le territoire de la CDCG est faiblement équipé en voies cyclables spécifiquement aménagées.



Les équipements propres à la circulation en cycle se concentrent principalement sur le tracé (ou aux abords) de la Loire à Vélo. Ces axes sont partagés piétons / cycles.

Un projet de Vélo-Route est actuellement en œuvre et permettra de raccorder les canaux de Briare (et du Loing) à l'itinéraire de la Loire à Vélo.



D'autres aménagements cyclables existent par ailleurs aux abords d'équipements publics de l'agglomération comme sur la partie nord de l'Avenue du Président Wilson qui conduit au lycée professionnel M. Audoux.

### 7.7.1 Circulation en modes doux dans le cœur de Gien

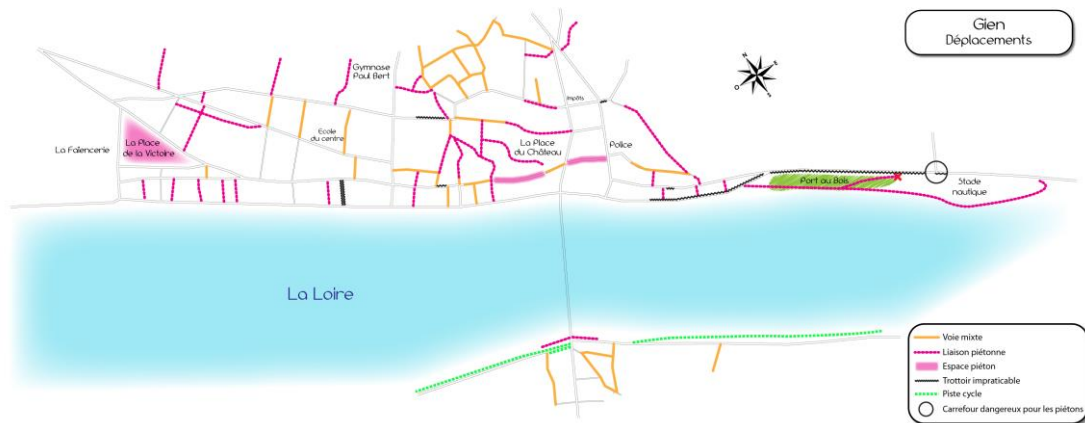
Comme dans la plupart des villes de France, l'automobiliste est l'utilisateur privilégié et prioritaire. Ainsi, bien que disposant d'un réel potentiel l'espace piéton dans la ville de Gien n'est pas toujours valorisé et parfois est négligé au profit du stationnement.

Quai de Nice, le trottoir côté Loire est entièrement monopolisé par le stationnement qui interdit toute circulation piétonne. Au carrefour avec la rue de la Loire la logique aurait voulu que le piéton traverse pour se diriger vers la piscine selon un axe naturel mais l'absence de passage piéton et le stationnement sur le trottoir l'oblige à continuer sur le trottoir opposé. De même le piéton qui traverse le jardin de Port au Bois pour rejoindre la piscine doit obligatoirement utiliser le trottoir encombré par le stationnement.

Cependant, de nombreuses sentes piétonnes permettent de découvrir Gien sous un autre angle avec parfois d'intéressantes perceptions sur la Loire ou le château comme la ruelle des Remparts ou encore les sentes qui relient la rue Paul Bert aux rues des Briqueteries et du Lieutenant Bildstein.

Les deux rues commerçantes, la rue Gambetta et la rue de Tlemcen, sont piétonnes mais la place Maréchal Leclerc qui forme le lien entre les deux est utilisée comme stationnement et forme une rupture de l'espace piéton en plus de la traversée de l'avenue Maréchal Leclerc.

Les pistes cyclables sont présentes rive gauche mais les touristes qui parcourent l'itinéraire de la Loire à vélo doivent traverser le pont avec les automobilistes, les trottoirs étant trop étroits pour accueillir une piste cyclable. Ce côtoiement de la circulation automobile se poursuit en centre-ville, rive droite de la Loire. Dans le centre ancien les espaces pour le stationnement des cycles restent rares et les espaces réservés pour la circulation des cycles sont inexistants.



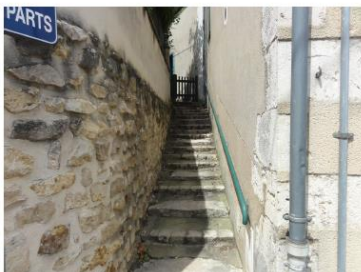
Quai de Nice, trottoir occupé par le stationnement



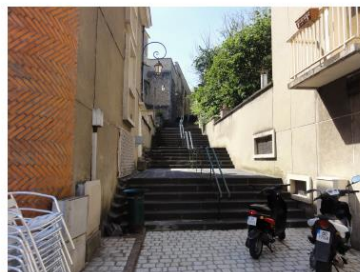
Carrefour rue de la Loire/quai de Nice, traversée piétonne interdite



Rue de Tiemcen, rue commerçante piétonne



Ruelle des Remparts



Escalier des Degrés



Piste cyclable rive gauche

### 7.7.2 Stationnement cycle : une offre à développer

Le parcours de la Loire à vélo attire de nombreux touristes l'été. Leur halte est conditionnée par la présence ou non de points de stockage sécurisés pour leurs vélos autant que par l'ouverture des centres-villes et des bourgs sur le fleuve. Actuellement l'offre de stationnement cycle est relativement faible au regard du potentiel offert par la desserte du territoire par la Loire à Vélo.

A titre d'exemple, la traversée de la commune s'effectue par rive gauche, située de l'autre côté du pont par rapport au centre historique. La rive gauche a un potentiel en termes de stationnement à développer, d'autant qu'elle est le lieu privilégié des festivités estivales (Gien plage, antiquité...) et que la traversée du Vieux Ponts peut se révéler compliquer au regard du trafic automobile et de l'absence de possibilité d'aménagement de piste cyclable.

## 7.8 Le stationnement

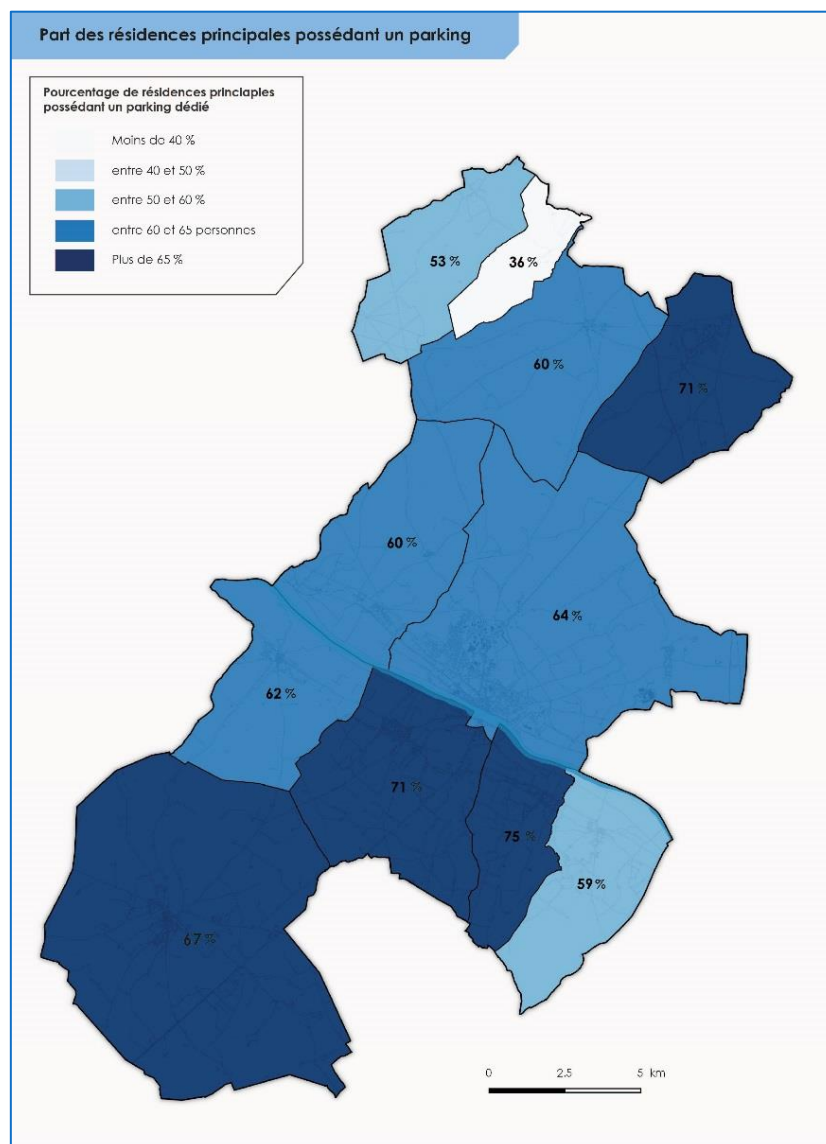
La place de la voiture doit être une préoccupation majeure en matière d'urbanisme et la définition des règles de stationnement ne peut se satisfaire de normes purement techniques. Dans les villes, des analyses préalables doivent être intégrées à la réflexion globale menée en matière de déplacements et être articulées avec les études relatives aux transports collectifs, à la sécurité des usagers et à la pollution atmosphérique.

L'offre de stationnement est un facteur déterminant dans le choix des déplacements. Il s'agit d'un levier qui peut participer à l'attractivité de secteurs du territoire intercommunal.

### 7.8.1 Le stationnement individuel

Concernant le stationnement particulier, les logements utilisés comme résidences principales possèdent en majorité un stationnement qui leur est propre : dans la majorité des communes cette part des résidences principales est supérieure à 60 % des résidences principales.

Au total, sur l'ensemble de la CDCG, seuls 4462 ménages ne possèdent pas stationnement qui leur est propre. Le stationnement ouvert au public est dès lors mobilisé pour compenser cette absence.

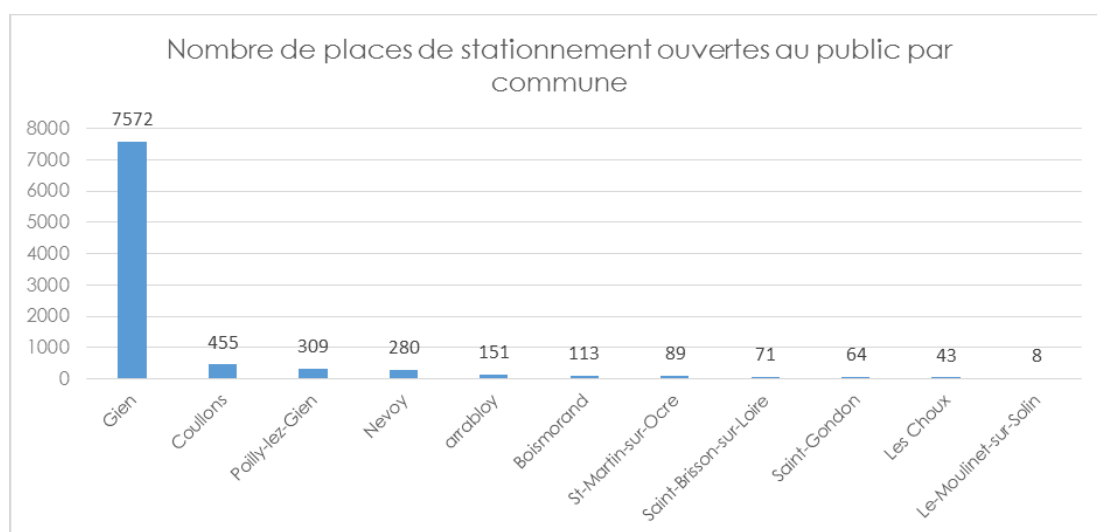


7.8.2 Le stationnement ouvert au public

Depuis la Loi ALUR, le rapport de présentation du PLUi doit établir un inventaire des capacités de stationnement [...] et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

Cet inventaire concerne l'ensemble des parcs ouverts au public, c'est à dire les surfaces principalement dévolues au stationnement accessible librement, ce qui inclut les parkings liés aux surfaces commerciales. Le stationnement le long des voies n'est pas concerné.

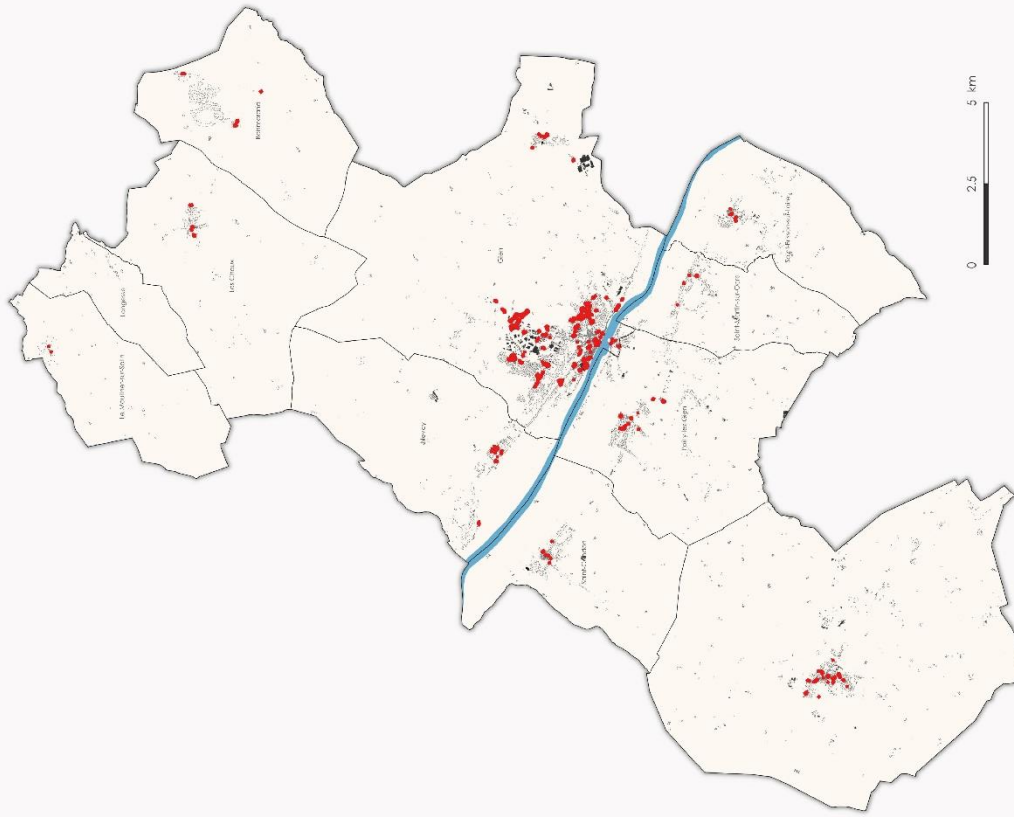
Communes	Nombre de places de stationnement ouvertes au public
Gien	7572
Coullons	455
Poilly-lez-Gien	309
Nevoy	280
arrabloy	151
Boismorand	113
St-Martin-sur-Ocre	89
Saint-Brisson-sur-Loire	71
Saint-Gondon	64
Les Choux	43
Le-Moulinet-sur-Solin	8



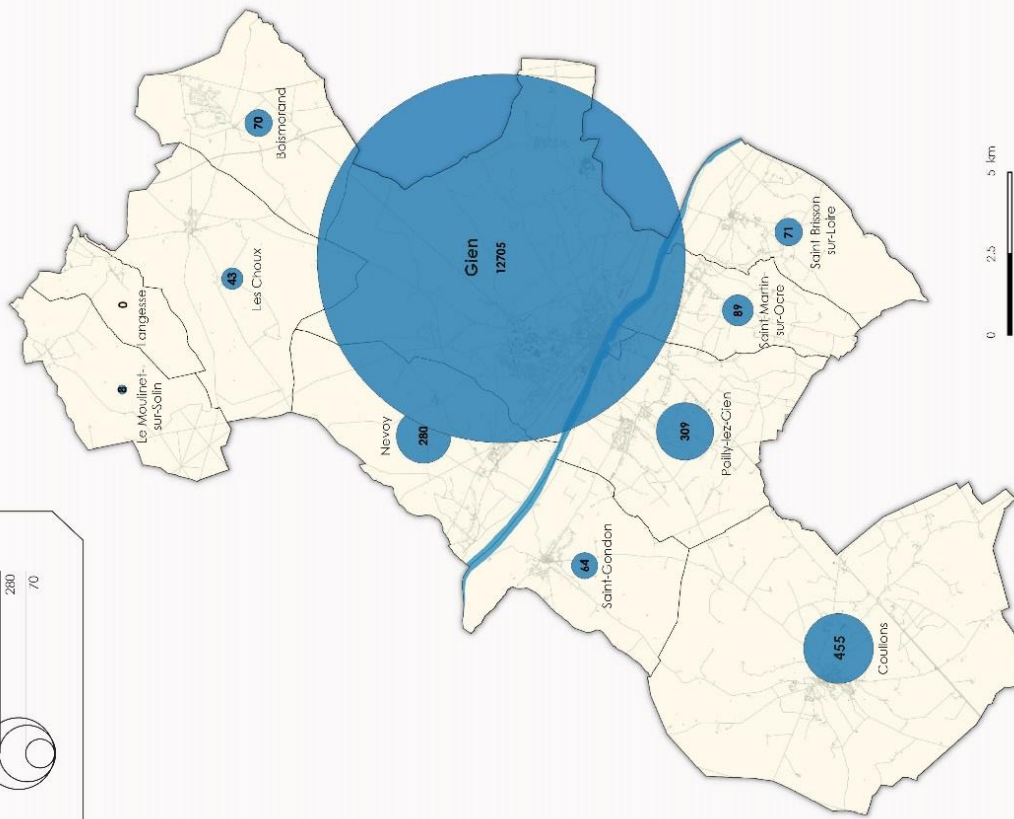
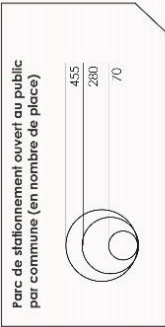
La commune de Gien présente une offre en stationnement largement supérieure au reste des communes de la CDCG. Cette concentration de l'offre à mettre en corrélation avec sa position de pôle de service et de commerce. L'offre est notamment marquée par la présence des grands parkings de magasins, notamment dans les zones commerciales.



Localisation des poches de stationnement à l'échelle de la CDCG



Offre de stationnement ouvert au public et potentiel de mutualisation



7.8.3 Stationnement dans le centre-ville de Gien

Le stationnement des voitures s’effectue en zone bleue partout dans la ville excepté dans le parking sous-terrain gratuit jusqu’à 2h consécutives.

Les accès pratiques et l’arrêt aux points stratégiques du centre doivent être facilités mais pas au détriment de la vie et des échanges humains dans l’espace public.

Aujourd’hui le stationnement occupe une trop grande partie de l’espace et est clairement sous-utilisé. C’est notamment le cas du parking sous-terrain Jean-Jaurès qui souffre d’un défaut de signalisation malgré sa position centrale.

Dans le centre-ville réaménagé, des poches de stationnement seront réservées aux lieux stratégiques et facilement accessibles depuis les grands axes d’accès au centre. En revanche, la circulation automobile dans l’hypercentre sera réduite au minimum. Par ailleurs, le parcours à pieds dans des espaces agréables et aménagés semble plus court. L’aménagement réduit de façon psychologique la distance entre le lieu de stockage du véhicule et le lieu de destination de l’usager.



Parking du château



Accès au parking Jean Jaurès : 180 places



Parking Place Foch



Parking rue Thiers : 11 places en zone bleue



Parking Achille Gonat : 36 places en zone bleue



Parking 15 places en zone bleue

7.8.4 Inventaire de l'offre de stationnement ouvert au public par commune

Commune de Coullons



Commune de St-Gondon :



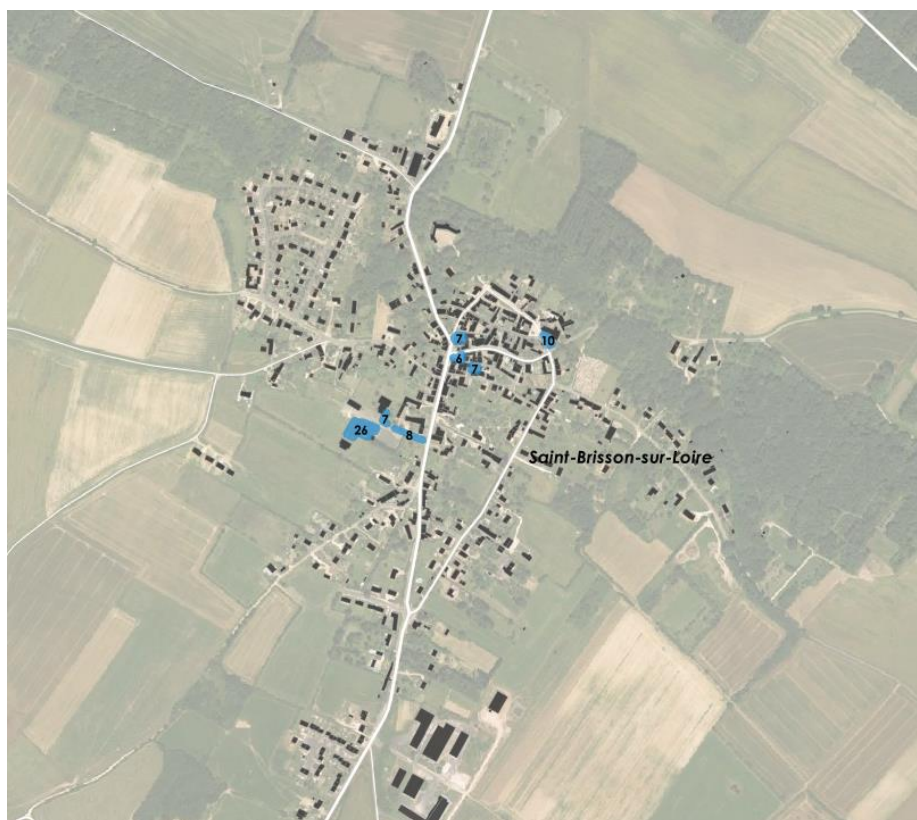
Commune de Poilly-lez-Gien :



Commune de St-Martin-sur-Ocre :

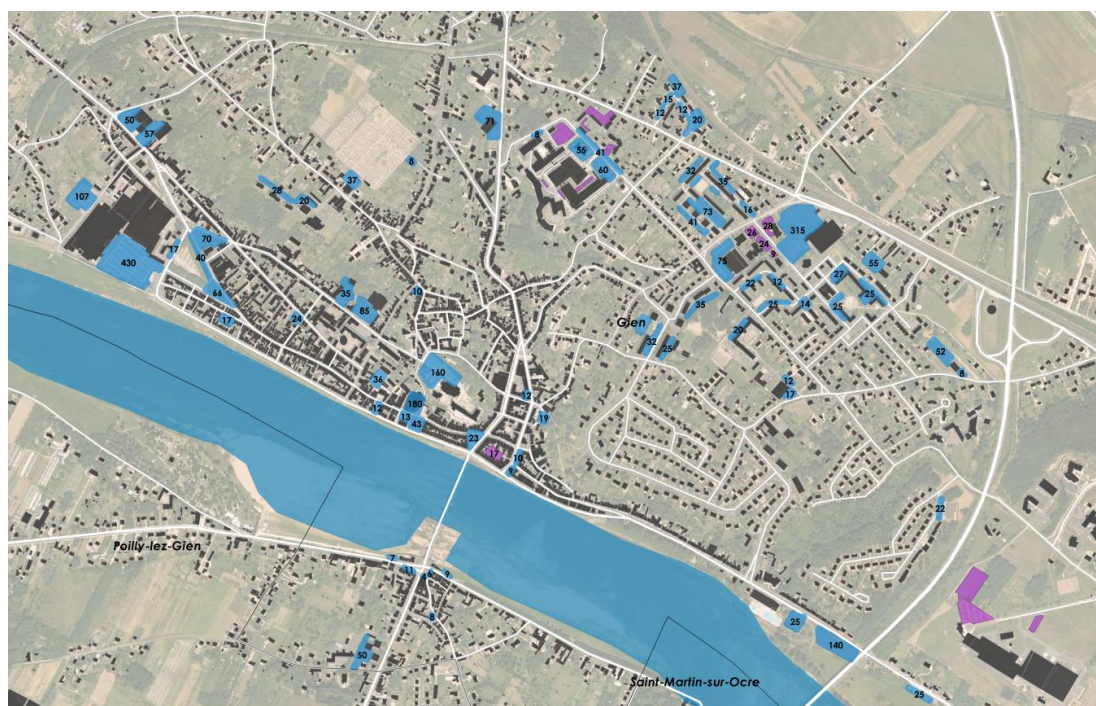


Commune de St-Brisson-sur-Loire :

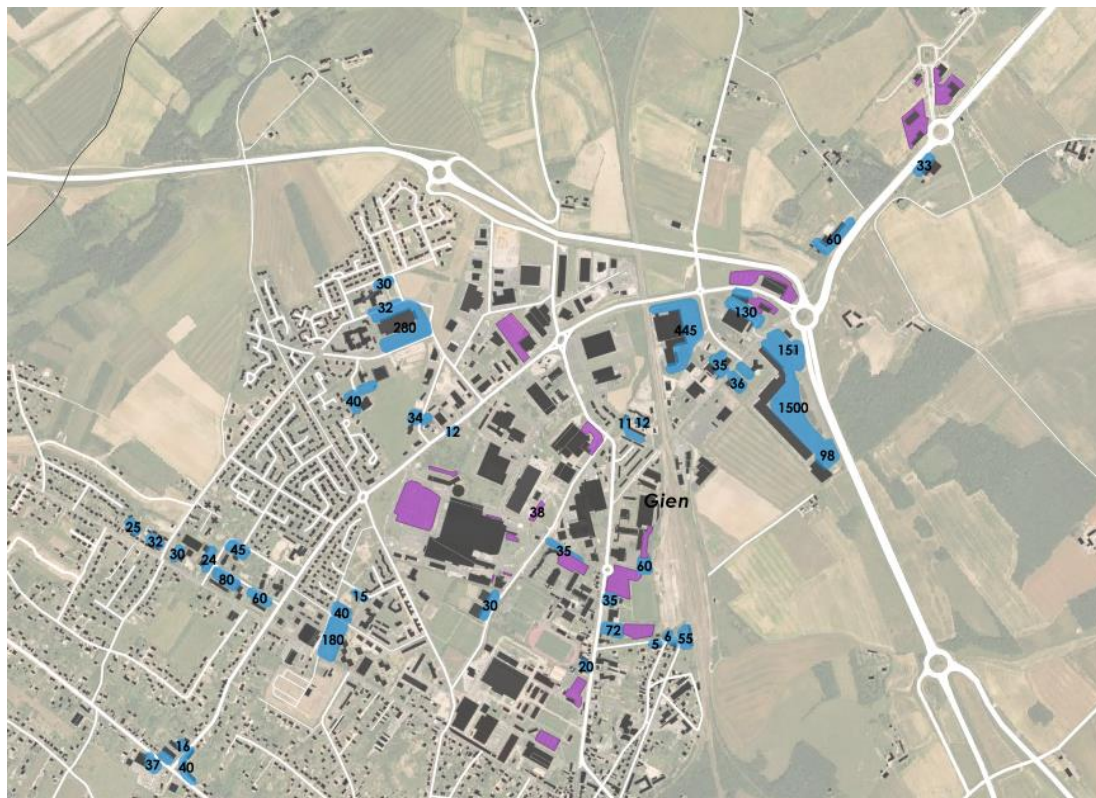


Commune de Gien :

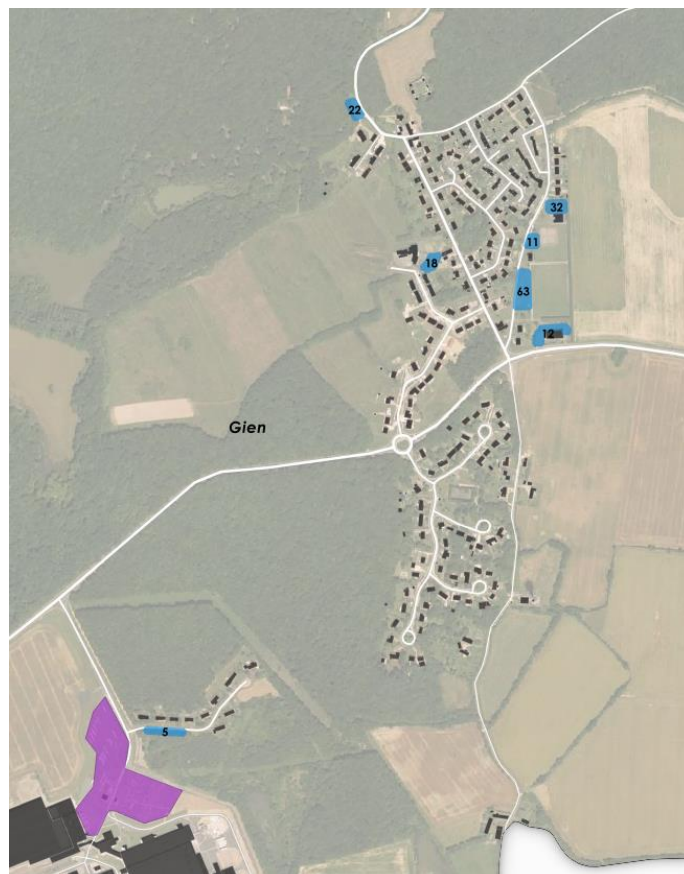
> Secteurs Sud et Centre :



> Secteur Nord :



> Secteur Arrabloy :



Commune de Nevoy :

> Secteur Centre Bourg



> Secteur Ouest



Commune de Le Moulinet-sur-Solin :



Commune de Le Moulinet-sur-Solin :





Commune de Boismorand :

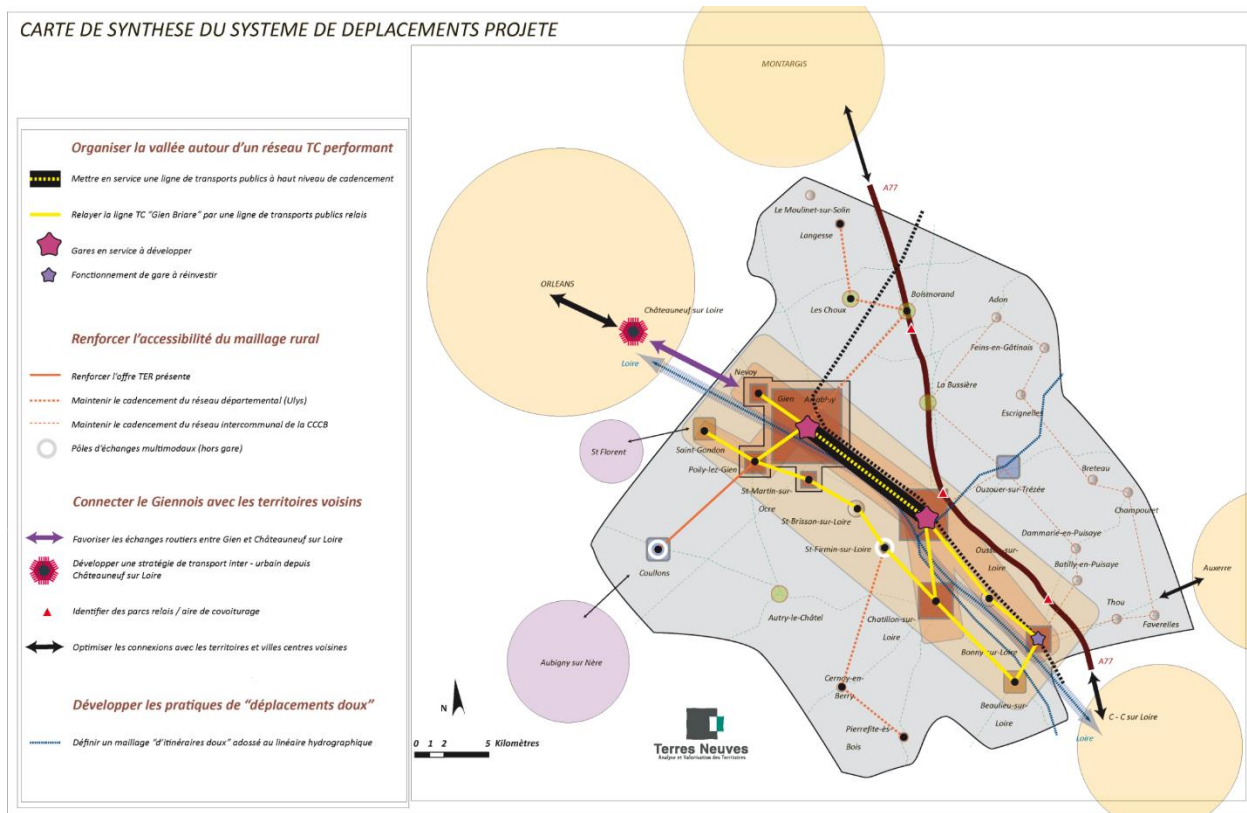


### 7.9 Objectifs fixés par le SCoT du pays du Giennois

Le Schéma de Cohérence territoriale du Pays Giennois fixe des objectifs en matière de déplacement afin que le développement urbain soit réfléchi en corrélation avec la desserte en transport en commun existante ou programmée et avec le réseau de cheminements doux réalisé ou en projet, lorsque les aménagements sont envisageables techniquement. Le PLUi doit mettre en avant l'interconnexion entre la politique de transport alternatif à l'automobile et développement urbain projeté. Il préconise en cela, la réalisation d'une série d'action :

- ✓ La recherche de compacité urbaine, la « ville des courtes distances » favorable aux déplacements doux et notamment :
  - un urbanisme recentré autour des bourgs et hameaux équipés en interdisant les extensions urbaines linéaires le long des voies ou en discontinuité des tissus bâtis existants ;
  - une densité plus affirmée à proximité des lignes de transports en commun et notamment les gares du territoire ;
  - le développement d'un réseau de voies douces urbaines permettant un accès aux pôles d'équipements et de services principaux de chaque territoire communal en inscrivant au PLU des axes prioritaires à aménager :
    - dans un rayon de 500 m à pied ;
    - dans un rayon de 3 km à vélo.
  
- ✓ Le maintien voir le renforcement des liaisons en transports collectifs notamment par :
  - L'affirmation d'une « ville réseau » sur l'axe ligérien avec la création :
    - d'une ligne de transports publics avec un cadencement adapté aux besoins (réseau inter urbain) reliant Gien et Briare dans le cadre du scénario 3 de développement,
    - d'une ligne de transports publics « relais », assurant sur l'ensemble des communes de l'axe ligérien, le rabattement du réseau inter urbain depuis des pôles d'échanges stratégiques.
  - La desserte de l'ensemble des territoires :
    - le renforcement de l'offre de services réguliers entre Coullons et Gien depuis le réseau TER ;
    - le maintien, à minima, du cadencement du réseau Rémi afin de pérenniser la desserte en transports publics des communes de Pierrefite-ès-Bois, Cernoy en Berry, Boismorand, les Choux et Langesse ; et du cadencement du réseau intercommunal en place sur la communauté de communes du canton de Briare.
  - La création de pôles d'échanges multimodaux afin d'encourager l'intermodalité des transports : dans les communes à la situation spécifique que sont Gien, Briare et Bonny-sur-Loire et notamment à proximité des gares, sur les pôles ruraux que sont Coullons et de Saint-Firmin-sur-Loire.
  - L'affirmation des gares du territoire et de la liaison ferroviaire avec le territoire francilien (Paris-Nevers). L'intermodalité devant être privilégiée sur le secteur des gares notamment par la mise en relation du cadencement des différentes lignes de transports publics projetées avec les heures de passage des trains en gares de Gien et de Briare.
  
- ✓ La rationalisation de l'usage de l'automobile notamment :

- Optimiser les relations avec le Montargois et la région parisienne,
- Améliorer les conditions d'accessibilité vers le pôle orléanais,
- Limiter les phénomènes d'engorgement et de tension sur le réseau routier interne du territoire intercommunal,



- L'identification de parcs relais et d'aires de covoiturage au niveau des 3 échangeurs autoroutiers, notamment en assurant l'offre intermodale et le stationnement adéquate.

## Élément de synthèse : « Déplacements et transports »

En termes **de comportement de mobilité**, il est observé à l'échelle du territoire :

- Un éloignement marqué et croissant entre lieu de vie et lieu de travail (Une majorité d'actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence).
- Des déplacements polarisés par la commune de Gien principale pôle d'emploi.
- La Loire constituant une barrière naturelle dans les mobilités à l'échelle intercommunale (2 ponts principaux sur la CDCG).
- L'usage largement prédominant de l'automobile individuelle (82 % des déplacements domicile-travail) pouvant générer des ralentissements aux heures de pointes.
- L'équipement important des ménages en véhicule individuel d'où un parc automobile conséquent.
- Une offre de stationnement globalement satisfaisante tant pour les stationnements propres aux logements qu'en parkings ouverts au public.

En termes **de réseau routier et d'usage de l'automobile** :

- Un maillage routier complet permettant la desserte du territoire.
- La traversée de l'A77 qui permet un accès privilégié vers la Région Parisiennes notamment.
- Des liaisons moins aisées vers l'agglomération orléanaise.
- Un trafic routier parfois assez intense notamment aux heures de pointe.
- Présence sur le territoire de voies classées à grande circulation et de routes faisant l'objet d'un classement sonore.

En matière **de services de transports en commune, d'alternatives à l'automobile et de déplacements « doux »** :

- Des transports en commun relativement peu utilisés par les actifs du territoire (3%).
- La gare de Gien, inscrivant le territoire au sein de l'axe ferroviaire reliant Paris à Nevers.
- La traversée de 9 communes sur 11 par le réseau de bus Rémi (région centre) qui constitue le principal service de transport en commune à l'échelle intercommunale. Ce service est complété par le Proxi'bus, service social, sur la commune de Gien.
- Les sentiers de randonnées offrant des possibilités de développement du tourisme de nature et des pratiques sportives liées.
- Des pistes cyclables discontinues se concentrant principalement au niveau de la Loire à Vélo et à proximité des équipements (scolaires notamment). Une faible offre de stationnement cycle.

## Enjeux

En termes **de desserte automobile et de réseau routier**, pour permettre de conserver voire d'améliorer les conditions de circulation, il apparaît important d'intégrer les enjeux que sont :

- La prise en compte des pressions supplémentaires sur le trafic causé par d'éventuelles nouvelles constructions d'habitations,
- Le rapprochement entre lieu de vie et lieu d'emploi à encourager par la mixité des fonctions et la localisation des zones de développement de l'habitat à proximité des pôles d'emploi.
- L'optimisation de l'offre de stationnement à prendre en compte dans les évolutions de l'urbanisation.
- La prise en compte des nuisances induites par le réseau routier (pollution sonore, sécurité, etc.) et prise en compte des voies classées à grande circulation.
- L'encouragement à l'utilisation des transports en commun afin de permettre le désengorgement des axes routiers et de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES).

En termes **de transports en commun, d'alternatives à l'automobile et de modes doux**, afin de permettre d'inscrire le territoire dans une logique de développement durable :

- Le développement de l'offre en transport en commun (bus Rémi),
- La mise en œuvre liaison en bus à haut cadencement, adapté aux besoins, assurant la liaison entre Gien et Briare (SCoT).
- L'affirmation de pôles multimodaux, à proximité des gares notamment, pour permettre le passage d'un mode de transport à un autre et permettre ainsi leur complémentarité (SCoT).
- Agir en faveur de la sécurisation des piétons.
- La mise en réseau des déplacements doux à poursuivre.
- Le développement de l'accessibilité des cycles sur voies sécurisées notamment à proximité des équipements publics ainsi que l'offre en stationnement des deux roues.
- L'accompagnement au développement du co-voiturage.

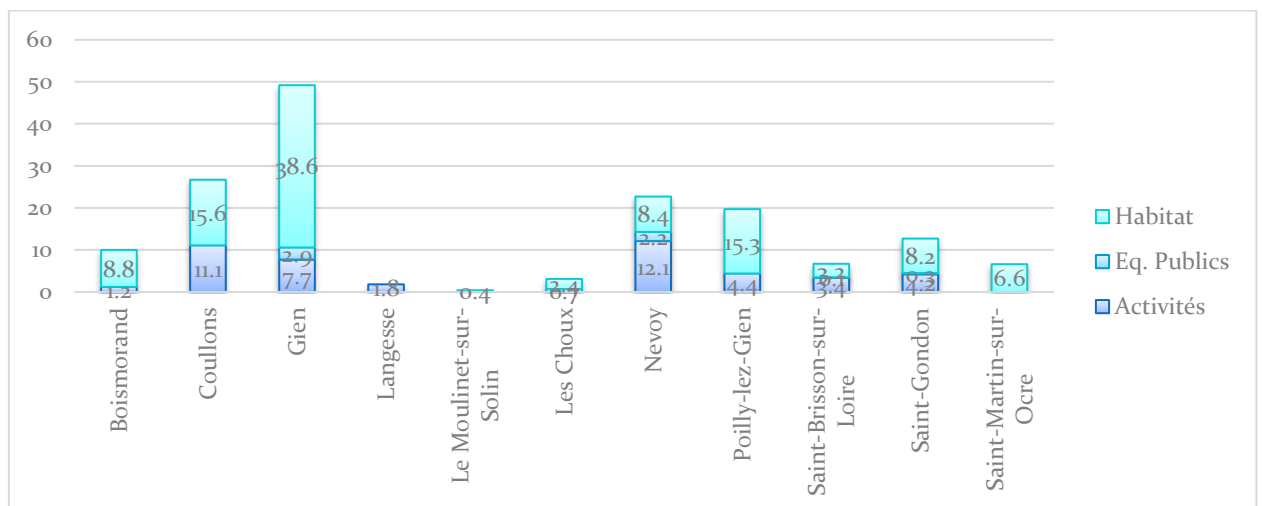
## 8. Le foncier

### 8.1 Analyse de la consommation de l'espace

En 10 ans (2005-2015), 1033 nouveaux logements se sont construits sur le territoire soit une moyenne de 103 logements par an.

En 10 ans, la commune a consommé **107.5 ha** à destination d'habitat (soit une moyenne de 1040 m<sup>2</sup> par habitation VRD comprise), **6.2 ha** à destination d'équipement public et **45.8 ha** à destination de l'activité, soit au total une consommation de **159.6 ha**.

Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes	Eq. Publics	Habitat	Total général
Boismorand	1.2		8.8	10
Coullons	11.1		15.6	26.7
Gien	7.7	2.9	38.6	49.2
Langesse	1.8			1.8
Le Moulinet-sur-Solin			0.4	0.4
Les Choux		0.7	2.4	3.1
Nevoy	12.1	2.2	8.4	22.7
Poilly-lez-Gien	4.4		15.3	19.7
Saint-Brissson-sur-Loire	3.4	0.1	3.2	6.7
Saint-Gondon	4.2	0.3	8.2	12.7
Saint-Martin-sur-Ocre			6.6	6.6
<b>Total général</b>		<b>45.9</b>	<b>107.5</b>	<b>159.6</b>



### 8.2 Analyse du potentiel constructible

Cf. partie Justification